



Inventaire des thématiques identifiées dans les stratégies de santé et de prise en charge de la dépendance dans le Rhin supérieur

Dernière mise à jour réalisée en février 2022

Ce document a été élaboré entre août 2021 et février 2022 par Mathilde Acker (TRISAN) en collaboration avec le comité opérationnel des actions 2 et 3 du projet INTERREG « Plan trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ».



Fonds européens de développement régional (FEDER)
Europäischer Fonds für regionale Entwicklung (EFRE)



Dépasser les frontières : projet après projet
Der Oberrhein wächst zusammen, mit jedem Projekt

Sommaire

Introduction.....	7
Épidémiologie et gestion des risques sanitaires	10
Allemagne.....	10
Instances suprarégionales	11
Instances transfrontalières.....	15
Aide en cas de catastrophe	17
Instances suprarégionales	17
Instances transfrontalières.....	17
Vaccination Covid-19.....	21
Allemagne.....	21
France	22
Suisse	23
Instances suprarégionales	24
Instances transfrontalières.....	25
Mobilité des patients.....	26
Allemagne.....	26
France	26
Instances suprarégionales	27
Instances transfrontalières.....	28
Offre de soins	31
Allemagne.....	31
France	33
Suisse	36
Instances suprarégionales	38
Instances transfrontalières.....	39
Aide médicale urgente	43
France	43
Suisse	44
Instances suprarégionales	44
Instances transfrontalières.....	45
Ambulatoire.....	47
Allemagne.....	47
France	48
Suisse	48
Instances transfrontalières.....	49

Démence.....	50
Suisse	50
Santé de proximité	51
Allemagne.....	51
France	51
Suisse	52
Instances suprarégionales	53
Instances transfrontalières.....	53
Santé mentale	55
France	55
Suisse	56
Instances suprarégionales	57
Soins de suite et de rééducation.....	58
Allemagne.....	58
Soins hospitaliers.....	59
Allemagne.....	59
France	61
Suisse	61
Instances transfrontalières.....	62
Soins palliatifs.....	64
Suisse	64
Prévention et sensibilisation	65
Allemagne.....	65
France	67
Suisse	71
Instances suprarégionales	78
Instances transfrontalières.....	80
Addictions et tabac.....	82
France	82
Suisse	82
Instances suprarégionales	86
Instances transfrontalières.....	86
Enfants et jeunesse – Éducation à la santé	88
Allemagne.....	88
France	88
Suisse	89

Instances suprarégionales	92
Lutte contre le cancer.....	93
Allemagne.....	93
France	93
Suisse	95
Instances suprarégionales	96
Maladies chroniques	98
Allemagne.....	98
France	98
Suisse	99
Maladies rares	101
Instances suprarégionales	101
Promotion de la santé	102
Allemagne.....	102
France	103
Suisse	105
Instances suprarégionales	109
Instances transfrontalières.....	111
Santé sexuelle.....	113
France	113
Suisse	114
Prise en charge de la dépendance.....	115
Allemagne.....	115
France	116
Suisse	117
Handicap.....	118
France	118
Instances transfrontalières.....	119
Personnes âgées.....	120
Allemagne.....	120
France	120
Suisse	121
Instances suprarégionales	123
Instances transfrontalières.....	124
Promotion et renforcement de la recherche	126
Allemagne.....	126

France	127
Suisse	129
Instances suprarégionales	130
Instances transfrontalières.....	131
Biotechnologies et technologies médicales	133
Instances suprarégionales	133
Maladies non transmissibles	134
Suisse	134
Instances suprarégionales	135
Maladies rares.....	137
Instances suprarégionales	137
Perturbateurs endocriniens	138
France	138
Résistance aux antibiotiques.....	139
Suisse	139
Instances suprarégionales	139
Santé et environnement.....	140
Allemagne.....	140
France	140
Suisse	141
Instances suprarégionales	141
Instances transfrontalières.....	142
Perturbateurs endocriniens	144
France	144
Systèmes de santé et thématiques transverses.....	145
Allemagne.....	145
France	147
Suisse	148
Instances suprarégionales	148
Instances transfrontalières.....	150
Attractivité des professions de santé	152
Allemagne.....	152
France	155
Suisse	157
Instances suprarégionales	157
Instances transfrontalières.....	157

Coopération.....	159
Allemagne.....	159
France	160
Instances suprarégionales	162
Instances transfrontalières.....	167
Dimension sociale.....	178
France	178
Suisse	179
Instances suprarégionales	180
Disponibilité des traitements	181
Instances suprarégionales	181
Infrastructures.....	182
Allemagne.....	182
Instances suprarégionales	182
Mise en réseau	183
Allemagne.....	183
France	183
Suisse	184
Instances suprarégionales	184
Instances transfrontalières.....	186
Numérisation.....	188
Allemagne.....	188
France	189
Suisse	190
Instances suprarégionales	191
Instances transfrontalières.....	192
Santé et sécurité au travail.....	194
Instances suprarégionales	194
Santé mondiale.....	195
Allemagne.....	195
France	195
Instances suprarégionales	196

Introduction

Cet inventaire des thématiques identifiées dans les stratégies de santé et de prise en charge de la dépendance dans le Rhin supérieur a été élaboré dans le cadre du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » entre août 2021 et février 2022. Le contenu est basé sur celui de l'inventaire des stratégies de santé dans le Rhin supérieur préalablement élaboré. Le travail réalisé s'appuie sur des recherches documentaires menées entre janvier et juin 2020 puis entre juillet 2021 et janvier 2022.

L'inventaire structure le contenu par entrée thématique. Il regroupe les stratégies définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Union européenne au niveau suprarégional, celles mises en place en Allemagne, en France et en Suisse au niveau national. Il fait également référence aux stratégies définies au niveau régional en France, cantonal en Suisse et des Länder en Allemagne. Ont également été pris en compte, les stratégies des instances transfrontalières, telles que la Conférence du Rhin supérieur, la Région Métropolitaine Trinationale du Rhin supérieur (RMT/TMO), le Conseil rhénan, le réseau INFOBEST, le Centre européen de la Consommation, le groupement universitaire Eucor ou encore la Regio Basiliensis.

Bien que pouvant s'inscrire dans de nombreuses thématiques décrites dans ce document, les projets de santé et de recherche transfrontaliers dans le Rhin supérieur ne sont pas pris en compte dans cet inventaire. Ces derniers sont recensés dans un inventaire prévu à cet effet.

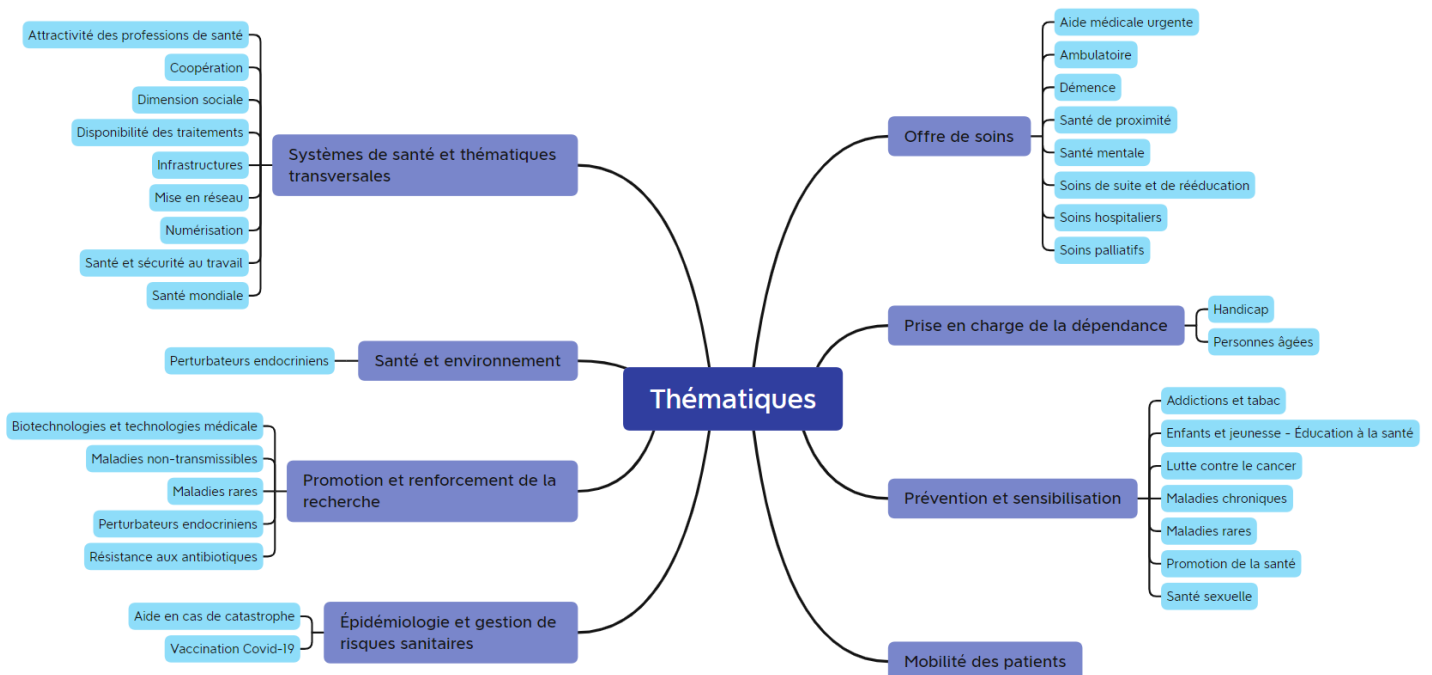
Les thématiques sont classées par ordre alphabétique. Il ne s'agit aucunement d'une hiérarchisation ou d'une priorisation de ces dernières. L'ordre de développement choisi ne constitue pas non plus une hiérarchisation par ordre d'importance des différents pays ou niveaux (national, régional/local, supranational ou transfrontalier). L'inventaire regroupe aussi bien les thématiques communes que les thématiques traitées seulement par l'une des entités représentées. Certaines stratégies regroupant plusieurs axes stratégiques, divers groupes cibles, angles d'approches ou champs d'action, celles-ci peuvent apparaître dans plusieurs thématiques abordées dans cet inventaire.

De plus, il convient de préciser que la structuration politico-administrative varie d'un pays à l'autre, à savoir une organisation centralisée en France et une organisation fédérale pour l'Allemagne ou la Suisse. En Allemagne et en Suisse, l'organisation de la mise en œuvre des politiques de santé au sein de chacun des Etats fédérés peut différer d'un Land ou canton à l'autre. Ainsi, les stratégies établies dans les Länder allemands ou dans les cantons suisses ne sont pas moins importantes que celles mises en place au niveau fédéral, dont l'objet est de fournir un cadre général aux politiques et stratégies définies à l'échelle locale. Les compétences attribuées pouvant différer d'un niveau à l'autre, on peut

donc constater une asymétrie des compétences entre acteurs locaux, régionaux ou nationaux à l'échelle transfrontalière.

Parmi les grandes thématiques communes à plusieurs Etats, institutions internationales et européennes, ou structures de coopération transfrontalière, et faisant l'objet d'un grand nombre de stratégies, on retrouve les points suivants :

- Attractivité des professions de santé
- Coopération
- Épidémiologie et gestion des risques sanitaires
- Lutte contre le cancer
- Mise en réseau
- Mobilité des patients
- Numérisation
- Offre de soins (en particulier les soins hospitaliers et la santé de proximité)
- Prévention, sensibilisation et promotion de la santé
- Prise en charge de la dépendance (personnes âgées et en situation de handicap)
- Promotion et renforcement de la recherche
- Santé et environnement
- Santé mondiale
- Systèmes de santé



Cet inventaire des thématiques de santé correspond au second d'une série de trois documents réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action trinational. Il est complété par un inventaire des stratégies et un inventaire des projets transfrontaliers dans le domaine de la santé dans le Rhin supérieur. Ces documents ont pour vocation d'aider les acteurs dans l'identification des potentiels de coopération et dans l'élaboration du plan d'action trinational.

Épidémiologie et gestion des risques sanitaires

Allemagne

Niveau national

Dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne en 2020¹, le ministère de la santé allemand a poursuivi trois objectifs dont celui de la relocalisation de la production de médicaments critiques (comme les masques dans le cas de la crise sanitaire) et l'établissement d'une réserve européenne.

**„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“²
(Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)**

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten*³ » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett⁴, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s'applique pour la période 2020 à 2030. Elle couvre cinq grands domaines dont la protection de la santé via la lutte contre les risques sanitaires transnationaux.

L'objectif de la stratégie allemande en matière de santé mondiale est de mettre à jour durablement les engagements pris par l'Allemagne, de contribuer à la coordination et la coopération de tous les acteurs et de garantir l'efficacité de l'engagement de l'Allemagne en faveur de la santé mondiale, afin d'agir de manière significative sur la santé de tous les habitant·e·s de la planète d'ici 2030.

1

https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (03.08.2021)

²https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

³https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

⁴ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l'ensemble de l'Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l'ensemble du pays.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Sustainable Development Goals

L'Agenda 2030, adopté à New York en 2015, liste 17 objectifs connus sous le nom des *Sustainable Development Goals* (SDGs⁵, Objectifs de développement durable). Un des objectifs est la santé et le bien-être (SDG3). La lutte contre les épidémies, l'accès aux vaccins et à un système de monitoring précoce ainsi que la gestion d'épidémies globales figurent parmi les mesures concrètes du SDG3.

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe⁶ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Quatre champs d'action⁷ principaux ont été identifiés, dont la lutte contre les maladies transmissibles et non-transmissibles dans la région européenne.

Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence

Inauguré le 1^{er} septembre 2021 et basé à Berlin, le *Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence*⁸ est un centre de l'OMS dédié à la détection et à la prévention des pandémies à un stade précoce afin de mieux faire face aux futurs risques de pandémie et d'épidémie et de favoriser des solutions mondiales. Il fait partie du « *WHO's Health Emergencies Programme* ». Il devrait permettre une meilleure collecte des données dans le monde entier, de meilleures analyses et de meilleures décisions⁹. Le centre de l'OMS, qui bénéficie d'un investissement initial de 100 millions de US-dollar¹⁰ de la part de l'Allemagne, travaillera à :

- Améliorer les méthodes d'accès à de multiples ressources de données vitales à la génération des signaux et des connaissances sur l'émergence, l'évolution et l'impact des maladies

⁵ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/nachhaltigkeitspolitik/gesundheits-und-wohlergehen-1509824> (20.05.2020)

⁶ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

⁷ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

⁸ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/suche/pandemie-fruehwarnzentrum-who-1956856> (05.11.2021)

⁹ <https://www.who.int/initiatives/who-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence> (05.11.2021)

¹⁰ <https://www.who.int/news/item/01-09-2021-who-germany-open-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence-in-berlin> (05.11.2021)

- Développer des outils de pointe pour travailler, analyser et modéliser les données pour la détection, l'évaluation et la réponse de pandémies
- Fournir à l'OMS, ses États membres et ses partenaires ces outils pour favoriser de meilleures décisions, plus rapides, sur la manière de traiter les signaux et les événements liés aux flambées épidémiques
- Connecter et catalyser les institutions et les réseaux qui élaborent des solutions aux épidémies pour le présent et l'avenir

Union européenne

La direction générale Santé (DG Santé) ainsi que la direction générale Regio (DG Regio) jouent un rôle essentiel dans le domaine de la santé dans l'UE et dans la coopération sanitaire transfrontalière. La DG Santé travaille sur la santé publique au sein de l'UE pendant que la politique de cohésion de la DG Regio vise à promouvoir des projets transfrontaliers dont certains concernent des coopérations sanitaires.

Dans le cadre de la DG Santé, la Commission européenne adopte des projets de lois sur différents champs de travail. Les risques sanitaires transfrontaliers¹¹ figurent parmi ces derniers.

Programme santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros¹².

Parmi les objectifs du programme actuel figure la protection des citoyen-ne-s de l'UE des menaces sanitaires transfrontalières graves¹³.

¹¹ https://ec.europa.eu/health/preparedness_response/overview_de

¹² https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

¹³ https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne¹⁴ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19.

EU4Health se concentre sur quatre grands objectifs afin de mieux répondre aux futures crises transfrontalières, telles que la pandémie Covid-19. La lutte contre les risques sanitaires transfrontaliers (surveillance accrue des maladies infectieuses, promotion de la mobilisation du personnel de santé) en fait partie.

En outre, EU4Health devrait notamment permettre le renforcement du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (European Centre for Disease Prevention and Control, ECDC).

Union européenne de la santé

Suite à la pandémie de COVID-19, la Commission européenne souhaite une Union européenne de la santé plus forte¹⁵ en mettant en place différentes mesures et stratégies afin de mieux protéger la santé des citoyen-ne-s européen-ne-s, de permettre aux Etats membres de l'UE de disposer des outils nécessaires pour mieux prévenir et lutter contre les pandémies futures et d'améliorer la résilience des systèmes de santé européens.

La Commission européenne se concentre sur trois thématiques. L'une d'elle consiste en l'élaboration de mesures de préparation et de réaction aux crises.

Stratégie pharmaceutique pour l'Europe

La stratégie pharmaceutique pour l'Europe¹⁶ adoptée le 25 novembre 2020 a pour objectif de moderniser le cadre réglementaire durable et à aider l'industrie à promouvoir la recherche et les technologies au service des patient-e-s et repose sur quatre piliers comprenant des actions législatives et non-législatives.

L'un des piliers est dédié au renforcement des mécanismes de préparation et de réaction aux crises, à la diversification et à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement, et à la réduction des pénuries de médicaments.

¹⁴ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

¹⁵ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/european-health-union_fr (09.08.2021)

¹⁶ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/human-use/docs/pharma-strategy_report_en.pdf (09.08.2021)

Elle tient également compte des faiblesses révélées par la pandémie de coronavirus et prendra les mesures appropriées pour renforcer le système.

Stratégie de l'UE visant au développement et à la disponibilité des traitements

Afin de se préparer communément à de futures crises sanitaires semblables à celle de la COVID-19 et de garantir à l'avenir la disponibilité de fournitures et de médicaments, la Commission européenne a proposé une stratégie visant au développement et à la disponibilité des traitements¹⁷ en mai 2021. Cette dernière concerne à la fois la recherche, le développement et la fabrication de médicaments ainsi que leur passation sur le marché et le déploiement. Cette stratégie a aussi des objectifs de coopération internationale afin de rendre les médicaments et traitements accessibles à tous. Elle se concentre aussi activement sur les traitements contre la COVID-19¹⁸ et leur autorisation de mise sur le marché d'ici à fin 2021.

FSE+

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+), valable pour la période 2021-2027 couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure d'améliorer la préparation, la gestion et la réaction aux crises dans l'UE afin de protéger les citoyen-ne-s des menaces sanitaires transfrontalières¹⁹.

EU Health Budget for the future

Le programme de financement « *EU Health Budget for the future* » permet de promouvoir des activités et projets en matière de santé par différents mécanismes de financement en hauteur de 413 millions d'euros. Une meilleure préparation aux risques sanitaires transfrontaliers figure parmi les objectifs concrets.

Health Emergency Preparedness and Response Authority

Définie depuis le 11 novembre 2020 et lancée le 15 septembre 2021, *Health Emergency Preparedness and Response Authority* (HERA) est une agence sanitaire de l'Union européenne créée pour préparer l'UE à une future pandémie et éviter les erreurs commises au cours de la pandémie de COVID-19²⁰. Le

¹⁷ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2201 (11.08.2021)

¹⁸ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/communication-strategy-covid-19-therapeutics_en.pdf (11.08.2021)

¹⁹ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

²⁰ <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/attachment/870057/Factsheet%20-%20HERA%20-%20EN.pdf.pdf> (05.11.2021)

budget total alloué à cette structure qui devrait être opérationnelle d'ici à début 2022 est de 30 milliards d'euros²¹. HERA aura pour missions de :

- Améliorer la coordination de la sécurité sanitaire de l'UE avant et pendant les crises
- Réunir les États membres de l'UE, de l'industrie et les parties prenantes compétentes
- Développer, produire, approvisionner, stocker et distribuer équitable de contre-mesures médicales
- Renforcer l'architecture mondiale de réponse aux urgences sanitaires

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière²².

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif la transposition de la convention d'information mutuelle sur les maladies contagieuses (alerte sanitaire) et l'échange sur les développements actuels dans le domaine de la coopération sanitaire ainsi que la gestion du dispositif d'alerte épidémiologique transfrontalier EpiRhin.

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé souhaitait redynamiser le système d'alerte transfrontalier EpiRhin, afin d'informer sur les maladies transmissibles en transfrontalier et d'assurer un échange entre les autorités responsables.

²¹

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_21_4672/IP_21_4672_EN.pdf (05.11.2021)

²² <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Un groupe d'experts est d'ailleurs dédié à EpiRhin. Il est notamment responsable de la mise à jour régulière des adresses des médecins et des organismes figurant dans le dispositif d'alerte en tant que personnes à contacter.

Enfin, un congrès intitulé « Pandémie dans le Rhin supérieur : Quelles solutions pour une région métropolitaine ? » a été conjointement organisé par la CRS et le Conseil Rhénan le 26 novembre 2021. L'objectif de cet événement était notamment d'initier un dialogue sur l'idée de planifier la concertation des réponses en cas de pandémies futures et de développer une feuille de route transfrontalière pour la gestion de pandémies sur la base des enseignements tirés de la crise sanitaire.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. La RMT est en faveur de l'amélioration de la coopération dans le domaine de l'épidémiologie.

Conseil Rhénan

Le Conseil Rhénan est composé d'élus des différents espaces du Rhin supérieur et soutient la coopération transfrontalière au niveau politique. Au sein du Conseil Rhénan, la Commission Economie – Marché du travail – Santé favorise la coopération transfrontalière en matière de santé.

Au printemps 2020, dans sa résolution « Coopération transfrontalière au regard de la pandémie de Covid-19 », le Bureau du Conseil Rhénan appelle à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan transfrontalier de lutte contre les pandémies dans la région du Rhin supérieur.

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinationale pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonné par le centre de compétences trinationale TRISAN, comporte une mesure dédiée à l'épidémiologie visant à décrire les différents systèmes d'alerte nationaux et régionaux existants en cas de risque épidémiologique sur le territoire du Rhin supérieur. Au cours de la crise liée au COVID-19, TRISAN a également élaboré différents documents d'information sur les stratégies de vaccination de part et d'autre de la frontière et sur les différents tests de dépistage.

Aide en cas de catastrophe

Instances suprarégionales

Union européenne

RescUE

Introduit en 2019, *RescUE* renforce la capacité de réaction de l'Europe face aux catastrophes (incendies de forêt, aux urgences médicales ou aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la protection des citoyen-ne-s et la gestion des risques émergents²³. Il vient compléter le mécanisme de protection civile mis en place en 2001 par la Commission européenne dont l'objectif est de renforcer la coopération en matière de protection civile entre les États membres de l'UE et des 6 autres pays participant au mécanisme, en vue d'améliorer la prévention, préparation et réaction aux catastrophes²⁴.

RescUE met notamment en place une nouvelle réserve européenne de ressources. Elle comprend notamment une flotte d'avions et d'hélicoptères bombardiers d'eau, d'avions d'évacuation médicale ainsi qu'une réserve de matériel médical et des hôpitaux de campagne permettant de faire face aux urgences sanitaires et aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant-e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents

²³ https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/resceu_fr (20.12.2021)

²⁴ https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/eu-civil-protection-mechanism_fr (20.12.2021)

systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière²⁵.

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif la promotion de la mise en réseau et de la coopération entre les services de secours en vue d'améliorer l'offre transfrontalière dans le cas d'urgences et de catastrophes.

GT Entraide en cas de catastrophe

Le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe », composé de représentant·e-s français·e-s, allemand·e-s et suisses de services de l'État, des services d'incendie et de secours, des services de protection de la population et des autorités de police du Rhin supérieur, est l'interlocuteur de la Conférence du Rhin supérieur depuis 1999 pour toutes les questions relatives à la prévention des risques, à la coordination des services de secours et à la gestion des crises. Le GT dispose d'un mandat, adopté le 22 novembre 2019 par la CRS, pour la période 2020-2023.

Le GT « Entraide en cas de catastrophe » a de multiples objectifs :

- Contribution à la création d'un réseau trinational dans le domaine de la protection civile
- Promotion de la coopération
- Initiation et développement de projets
- Coordination des actions franco-germano-suisses d'entraide aux populations
- Contribution à lever les obstacles administratifs et techniques liés au fonctionnement interne des services dans les différents pays concernés
- Echange d'expériences et d'informations avec les autres formations de travail de la CRS

De plus, pour la durée de son actuel mandat, le GT propose les actions suivantes :

- Relancer des Ministères des Affaires étrangères des trois pays afin de connaître l'état des lieux de l'élaboration d'un cadre juridique applicable aux secours de faible importance
- Garantir la fiabilité technique et la sécurité juridique de l'utilisation des réseaux de communication en cas d'intervention transfrontalière
- Examiner d'ici à fin 2020 l'utilité de la réalisation d'une conférence trinationale sur l'entraide en cas de catastrophe et transmettre, le cas échéant, une demande correspondante au comité directeur de la CRS

Afin de répondre à ces objectifs, des groupes d'experts proposent des actions. Ces dernières sont ensuite transmises par le GT Entraide en cas de catastrophe à la Conférence du Rhin supérieur. Le GT

²⁵ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

rend également compte à la CRS des avancements des travaux réalisés par les groupes d'experts, fait remonter les problématiques rencontrés par ces derniers et transmet les résultats qu'ils ont atteints et leurs réalisations concrètes. Les groupes d'experts sont les suivants :

- **Groupe d'experts techniques de communication** : Création des conditions techniques et prérequis pour une communication transfrontalière sans obstacles en cas d'incident
- **Groupe d'experts échange de connaissances réciproques et compréhension linguistique** :
 - Promouvoir la compréhension réciproque relative aux compétences et missions, responsabilités, fonctionnement et procédures des divers services de secours et de sécurité civile
 - Rechercher des solutions permettant de réduire la barrière linguistique en faveur d'une amélioration de la communication et d'une fiabilisation linguistique
- **Groupe d'experts exercices** : D'ici fin 2020, évaluer la faisabilité d'organiser en 2021 une conférence trinationale sur l'entraide en cas de catastrophe
- **Groupe d'experts interventions et état-major Trinat²** :
 - Application et adaptation des accords sur l'information réciproque en cas d'évènements ou de catastrophes signés en 1990 et 1996
 - Poursuite du développement du message d'urgence / alarme TRINAT (fax ou similaire)
 - Tenue à jour de la liste portant sur la localisation des unités de gestion des crises et des centres de réception des appels
 - Création de listes recensant les matériels et équipements existants pour les besoins des services de secours et les véhicules d'urgence
- **Groupe d'experts interventions et secours sur le Rhin** :
 - Intensification de la coopération entre les divers bateaux-pompes
 - Création d'un système transfrontalier d'assistance en cas d'accident sur le Rhin
 - Création d'un listing des équipements spéciaux/unités spéciales disponibles dans l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur dans l'optique de constituer un registre transfrontalier des ressources
 - Élaboration d'une technique d'intervention homogène pour les interventions sur ou aux abords des eaux intérieures
 - Organisation d'un séminaire sur les dangers sur le Rhin / eaux intérieures (éventuellement dans le cadre de la Conférence sur l'entraide en cas de catastrophe 2021)
 - Élaboration d'une analyse des risques et de concepts d'interventions pour les bateaux de navigation intérieure fonctionnant au GNL (gaz naturel liquéfié)

- Élaboration d'un plan de secours commun (franco-germano-suisse) sur le Rhin

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. La Stratégie 2030 de la RMT-TMO évoque notamment l'aide en cas de catastrophe.

Conseil Rhénan

Le Conseil Rhénan est composé d'élus des différents espaces du Rhin supérieur et soutient la coopération transfrontalière au niveau politique. Au sein du Conseil Rhénan, la Commission Economie – Marché du travail – Santé favorise la coopération transfrontalière en matière de santé. Il s'est prononcé en 2016 pour une amélioration de l'aide transfrontalière en cas de catastrophe²⁶.

²⁶ <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/resolutionen/archiv-beschluesse.html?year=2016>

Vaccination Covid-19

Allemagne

Niveau national

Die Nationale Coronavirus-Impfstrategie (La stratégie vaccinale nationale contre le Coronavirus)

Dans le but de lutter contre la pandémie de COVID-19, cette campagne de vaccination²⁷, développée communément par le Bund (niveau fédéral) et les Länder (états fédérés), a démarré fin décembre 2020. Elle a conjointement été élaborée par le Bund et les Länder. Bien qu'elle ait initialement été ouverte aux personnes les plus fragiles et les plus exposées, elle est désormais ouverte, et ce depuis le 7 juin 2021, à l'ensemble des citoyen·ne·s allemand·e·s à partir de 5 ans. Les Länder, qui appliquent cette stratégie nationale à l'échelle régionale, peuvent cependant adapter les mesures et donner des priorités à des groupes de personnes, indépendamment des objectifs nationaux.

La stratégie vaccinale nationale couvre :

- Le développement de vaccins sûrs et efficaces
- La production, la logistique, le transport et le stockage des vaccins
- La hiérarchisation de la vaccination
- Le certificat de vaccination numérique
- L'information des citoyen·ne·s
- Le financement du vaccin et des centres de vaccinations
- Le travail étroit avec le Paul-Ehrlich-Institut et le Robert Koch-Institut
- La coopération internationale pour endiguer le virus

Le gouvernement fédéral achète et finance tous les vaccins utilisés en Allemagne. Il organise la distribution des vaccins à des endroits fixes dans chaque Land (en fonction du nombre d'habitants).

Un pass sanitaire²⁸ (3G-Regel: *geimpft, genesen, getestet* ou 2G-Regel: *geimpft, genesen*) a été mis en place sur tout le territoire et est imposé pour accéder à certains établissements et certaines activités. A partir du 23 août, les individus devront présenter un certificat de vaccination, un test PCR négatif de moins de 72h, un test antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de guérison.

Niveau des Länder

Les Länder sont responsables de l'organisation des centres de vaccination et des équipes mobiles, ainsi que de la vaccination des groupes de personnes prioritaires. Cela comprend également l'achat et le

²⁷ <https://www.zusammengengencorona.de/impfen/basiswissen-zum-impfen/die-nationale-impfstrategie/> (12.08.2021)

²⁸ https://actu.fr/societe/coronavirus/l-allemande-impose-le-pass-sanitaire-dans-tout-le-pays-voici-ou-il-est-obligatoire_44064906.html (12.08.2021)

financement du matériel nécessaire à la vaccination. Des acteurs locaux (municipalités, cliniques universitaires, professions médicales, organisations d'aide, etc.) sont aussi impliqués.

Chaque Land organise le stockage et la distribution des vaccins sur place, ainsi que l'achat et le stockage des fournitures nécessaires à la vaccination.

France

Niveau national

Stratégie vaccinale Coronavirus²⁹

En réaction à la crise sanitaire du COVID-19, la France a mis en place une stratégie vaccinale dans le but de :

- Faire diminuer la mortalité et les formes graves
- Protéger le personnel soignant
- Garantir la sécurité des vaccins et du processus vaccinal

La vaccination est ouverte à l'ensemble de la population française à partir de 5 ans. Elle est gratuite et pour l'instant non obligatoire, à l'exception des professionnels de santé qui devront être vaccinés d'ici au 15 septembre pour continuer à exercer.

Le niveau national se charge du financement de la campagne vaccinale, de la coordination logistique et livraison des vaccins dans les lieux de vaccination, du pilotage stratégique.

Un pass sanitaire³⁰ a été mis en place sur tout le territoire et est imposé pour accéder à certaines activités. A partir du 9 août, les individus devront présenter un certificat de vaccination, un test PCR négatif de moins de 72h, un test antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de guérison.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

Au niveau régional, les agences régionales de santé³¹ (ARS) jouent un rôle déterminant de coordination de la campagne de vaccination COVID-19 au niveau régional, en lien avec les collectivités locales. L'ARS Grand Est couvre notamment le territoire alsacien.

²⁹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19> (12.08.2021)

³⁰ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire> (12.08.2021)

³¹ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/index.php/vaccination-covid-19-particuliers-0> (12.08.2021)

Suisse

Niveau national

Stratégie vaccinale Coronavirus

La stratégie de vaccination³² a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2021 en Suisse. Elle a été élaborée par la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) en collaboration avec d'autres experts. La vaccination est ouverte à tous les citoyen·ne·s suisses à partir de 5 ans.

Les coûts d'une vaccination contre le COVID-19 sont couverts par l'assurance obligatoire des soins. La Confédération et les cantons prennent en charge les coûts non couverts par l'assurance maladie.

Niveau cantonal

Chaque canton est responsable de la vaccination. La Confédération et les cantons prennent en charge les coûts non couverts par l'assurance maladie.

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Dans le canton de Bâle-Campagne, tout·e citoyen·ne suisse âgé de 5 ans et plus peut obtenir un rendez-vous de vaccination. Les frontaliers ne peuvent se faire vacciner dans le canton que s'ils disposent d'une autorisation de frontalier du canton, si leur lieu de travail se trouve dans le canton et s'ils ont une assurance maladie suisse.

Dans le canton de Bâle-Ville, tout·e citoyen·ne suisse âgé de 5 ans et plus peut obtenir un rendez-vous de vaccination. Les frontaliers disposant d'une assurance suisse peuvent désormais se faire vacciner. La vaccination reste également possible pour les employés des établissements de santé cantonaux qui résident dans le pays voisin.

Jura

Dans le canton Jura, un centre cantonal de vaccination a été mis en place dès janvier 2021 pour vacciner l'ensemble de la population en suivant les critères de priorisation fixés par la confédération. Des équipes mobiles ont également été mises en place dès janvier 2021 pour se rendre dans les institutions, à domicile puis dans les communes, les entreprises, etc. Dès novembre 2021, le centre cantonal s'est déployé sur 3 sites puis un 4^{ème} pour assurer la vaccination de rappel.

³² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/impfen.html> (12.08.2021)

Soleure

Dans le canton de Soleure, les rendez-vous de vaccination sont attribués aux citoyen·ne·s suisses de 5 ans et plus.

Argovie

Dans le canton d'Argovie, tous les citoyen·ne·s suisses âgés de 5 ans et plus peuvent obtenir un rendez-vous de vaccination. Les personnes qui ne vivent pas dans le canton peuvent également se faire vacciner, à condition d'avoir une assurance maladie suisse. Le personnel de santé qui réside hors du canton et travaille dans le canton d'Argovie est exempté de cette réglementation.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Plan d'action mondial pour les vaccins

Le plan d'action mondial pour les vaccins³³ (PAMV) est un projet de vision et de stratégie sur la vaccination d'ici 2030 proposé le 6 mai 2020 par l'OMS.

Union européenne

Stratégie européenne en matière de vaccins

La stratégie européenne en matière de vaccins³⁴ a été présentée par la Commission européenne le 17 juin 2020 afin de rendre la mise au point et la fabrication de vaccins contre la COVID-19 plus efficace et d'accélérer leur déploiement sur le marché. Les premiers citoyen·ne·s européen·e·s ont ainsi pu être vaccinés dès la fin décembre 2020.

Quatre vaccins³⁵ sont actuellement autorisés au sein de l'UE, à savoir le « Comirnaty » de BioNTech-Pfizer, le « Spikevax » de Moderna, le « Vaxzevria » de AstraZeneca et le « COVID-19 Vaccine Janssen » produit par Johnson & Johnson. En date du mois de juin 2021, la Commission a obtenu jusqu'à 4,4 milliards de doses³⁶.

2 vaccins en cours de développement font l'objet de contrats d'achat anticipé. Il s'agit du vaccin de Sanofi-GSK, dont le contrat est entré en vigueur le 8 septembre 2020, et du vaccin de la société

³³ https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_7-fr.pdf (12.08.2021)

³⁴ https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/public-health/eu-vaccines-strategy_fr (11.08.2021)

³⁵ <https://www.ema.europa.eu/en/human-regulatory/overview/public-health-threats/coronavirus-disease-covid-19/treatments-vaccines/covid-19-vaccines> (19.11.2021)

³⁶ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/fs_20_2244 (11.08.2021)

biopharmaceutique allemande CureVac, dont le contrat est entré en vigueur le 19 novembre 2020.

Des discussions préliminaires sont également menées concernant les vaccins Novavax et Valneva.

Cette stratégie de vaccination de l'UE, qui devrait servir de référence aux Etats membres pour élaborer leurs stratégies nationales, pose les objectifs suivants :

- Garantir la qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins
- Garantir l'accès aux vaccins aux Etats membres et à la population
- Garantir l'accès équitable à un vaccin à prix abordable dans toute l'UE
- Veiller à la bonne mise en œuvre des préparatifs de transport et de déploiement pour qu'une vaccination sûre et efficace soit réalisées dans les États membres de l'UE

Un pass sanitaire européen a également été introduit le 1^{er} juillet 2021. Le certificat de vaccination est valable dans tous les Etats membres de l'Union européenne.

Instances transfrontalières

TRISAN / Euro-Institut

En décembre 2020, TRISAN a été chargé par le GT Politique de santé de la Conférence du Rhin supérieur de produire un aperçu des stratégies respectives de vaccination pour lutter contre le coronavirus en Allemagne, en France et en Suisse. La vue d'ensemble comprend les aspects (responsabilités, stratégies nationales, autorisations des vaccins et début de la campagne vaccinale, droit à la vaccination et prise en charge des coûts, recommandations vaccinales et priorisation, organisation et mise en œuvre, compatibilité des certificats de vaccination, conditions d'entrée sur le territoire pour les personnes vaccinées, distribution, stockage et logistiques, données sur la vaccination) et est régulièrement mise à jour par TRISAN.

Mobilité des patients

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (*Staatsministerium*) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption* (Conception France)³⁷. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France. Dans le domaine de la santé, il s'agit de faciliter l'accès aux soins dans le pays voisin et de réduire les obstacles à la prise en charge ambulatoire pour les citoyen-ne-s du Rhin supérieur. Sont prévus l'étude d'opportunité pour une pérennisation de TRISAN et une analyse scientifique des obstacles à la mobilité des patient-e-s.

France

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

La stratégie régionale de santé pour la région Grand Est est composée de deux outils principaux : le « **Cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS)** » et le « **Schéma Régional de Santé (SRS) & Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** ».

Le PRAPS de l'ARS Grand-Est prend en compte l'aspect géographique et la situation frontalière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Ainsi, un volet transfrontalier a été intégré dans la stratégie régionale. Celui-ci définit notamment la coopération en matière de mobilité des patient-e-s comme objectif, sur base des conventions cadre et des conventions de coopération.

³⁷ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

Région Grand Est

La Région Grand Est³⁸ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016.

En coopération avec l'ARS Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace (qui rassemble depuis janvier 2021 les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), elle a notamment élaboré une feuille de route santé³⁹ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est », couvrant la période 2021-2027 et définissant les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. Parmi les sept piliers principaux définis au sein de cette feuille de route, on retrouve un volet « Mobilité – Santé ».

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins, mieux anticiper la perte d'autonomie, assurer une place à chacun (dont mobilité).

Instances suprarégionales

Union européenne

La direction générale Santé (DG Santé) ainsi que la direction générale Regio (DG Regio) jouent un rôle essentiel dans le domaine de la santé dans l'UE et dans la coopération sanitaire transfrontalière. La DG Santé travaille sur la santé publique au sein de l'UE pendant que la politique de cohésion de la DG Regio vise à promouvoir des projets transfrontaliers dont certains concernent des coopérations sanitaires.

Dans le cadre de la DG Santé, la Commission européenne adopte des projets de lois sur différents champs de travail. La mobilité des patient-e-s⁴⁰ figure parmi ces derniers.

³⁸ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

³⁹ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

⁴⁰ https://ec.europa.eu/health/preparedness_response/overview_de

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière⁴¹.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif l'échange sur les questions des droits des patient·e-s transfrontaliers/transfrontalières. De plus, le GT Politiques de santé avait évoqué la mobilité des patient·e-s dans son mandat 2018-2020.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse.

La Stratégie 2030 de la RMT envisage un monitoring sur la mobilité des patient·e-s.

Réseau INFOBEST

Le réseau des Infobests s'occupe de questions concrètes que se posent les habitant·e-s du Rhin supérieur au quotidien en lien avec le bassin de vie transfrontalier. Il a un rôle de conseil et transmet des problématiques concrètes aux organes politiques et administratifs, afin de réduire d'éventuels obstacles. Les demandes concernant l'offre de soins transfrontalière représentent ¼ des demandes et portent notamment sur les modalités de prise en charge des soins médicaux.

⁴¹ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

Centre européen de la Consommation

Situé à la frontière Strasbourg/Kehl, le Centre européen de la Consommation (CEC) est une association franco-allemande créée en 1993. Il a pour mission de garantir les intérêts individuels et collectifs des consommateurs et de promouvoir l'exercice de leurs droits en région frontalière et en Europe. Il est l'interlocuteur direct pour toutes les questions concernant la consommation transfrontalière en France et en Allemagne, qu'il s'agisse d'une simple demande d'information ou d'un litige avec une entreprise.

Dans le domaine de la santé, le CEC informe les patient·e·s français·e·s et allemand·e·s sur les règles de prise en charge de soins perçus dans le pays voisin, voire dans un autre État membre de l'Union européenne. Le CEC a publié une brochure en ligne sur : « L'accès aux soins dans l'Union européenne⁴² ».

Dans le cadre de l'assistance juridique aux particuliers, le CEC identifie aussi des problèmes juridiques et administratifs récurrents qui entravent la libre circulation des patient·e·s, dans la région frontalière ou en Europe, telle qu'elle est définie dans directive 2011/24/UE⁴³ relative à l'application des droits des patient·e·s en matière de soins transfrontaliers. Ces questions et problèmes découlent de la transposition différente de la France et de l'Allemagne de ladite directive comme par exemple la demande d'autorisation préalable.

Regio Basiliensis

La Regio Basiliensis est une association suisse située à Bâle. Elle est la partenaire suisse de la coopération du Rhin supérieur et le centre de compétences pour promouvoir la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Parmi les thèmes qu'elle couvre, on retrouve le domaine de la santé⁴⁴.

Au niveau européen, la Regio Basiliensis participe à des échanges avec d'autres régions frontalières. Cela se fait notamment dans le cadre de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE). Dans ce cadre, les développements européens dans le domaine des soins de santé transfrontaliers et les projets exemplaires de diverses régions frontalières européennes seront présentés et discutés. Des sujets tels que la mobilité transfrontalière des patient·e·s sont abordés.

⁴² <https://www.cec-zev.eu/thematiques/sante/laces-aux-soins-dans-lunion-europeenne/> (14.10.2021)

⁴³ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:088:0045:0065:fr:PDF> (14.10.2021)

⁴⁴ <https://www.regbas.ch/fr/nos-themes/sante/> (30.09.2021)

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonné par le centre de compétences trinational TRISAN, se comporte une mesure dédiée à la mobilité des patient-e-s.

Dans le cadre de cette mesure, un « guide de mobilité des patients dans le Rhin supérieur⁴⁵ » a été élaboré pour les citoyen-ne-s et mis en ligne sur le site web de TRISAN afin de les informer sur leurs droits et leur fournir de nombreux conseils. Un guide sur les informations spécifiques à destination des frontaliers a été élaboré et un guide sur les systèmes de prévoyance de la perte d'autonomie est en cours de réalisation. Il sera également mis en ligne. Ces guides de mobilité permettent notamment aux citoyen-ne-s de s'informer des modalités de prise en charge transfrontalières des soins. Ils sont disponibles sous forme de fiches, de brochures en ligne en français et en allemand.

Par ailleurs TRISAN accompagne la mise en réseau et l'échange entre caisses d'assurance maladie, afin de faciliter la mobilité des patients et de trouver des solutions aux obstacles administratifs. TRISAN mène en collaboration étroite avec les caisses un travail d'analyse des flux transfrontaliers de patients tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

⁴⁵ <https://www.trisan.org/fr/outils/guide-de-mobilite-des-patients> (21.12.2021)

Offre de soins

Allemagne

Niveau des Länder

Les Länder sont notamment chargés garantir une offre de soins hospitalière efficiente répondant aux besoins du territoire en élaborant une planification hospitalière et des programmes d'investissement.

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des affaires sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

L'objectif à long terme est d'avoir une offre de soins répondant aux besoins de la société, garantissant à tous des soins de qualité.

„Perspektive Hausarzt Baden-Württemberg“ (Perspective médecin généraliste Bade-Wurtemberg)

Dans le Bade-Wurtemberg, il existe certains programmes pour rendre certains *Landkreise* plus attractifs pour l'installation de personnels de santé afin de disposer d'une meilleure offre de soins sur le territoire. L'association des médecins généralistes a développé en 2012 une initiative « Perspective médecin généraliste Bade-Wurtemberg », afin de soutenir les étudiants en médecine voulant s'installer en tant que médecin généraliste. Le site internet propose des informations sur le *Praktisches Jahr* (6^{ème} année de médecine en Allemagne qui se déroule en forme de stage) et sur l'installation. L'initiative soutient par exemple les étudiant·e·s de Fribourg-en-Brigau en leur mettant à disposition un véhicule afin de pouvoir faire leur stage en région rurale.

***Frankreichkonzeption* (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg**

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (Staatsministerium) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption* (Conception France)⁴⁶. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France. Dans le domaine de la santé, il

⁴⁶ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

s'agit de faciliter l'accès aux soins dans le pays voisin et de réduire les obstacles à la prise en charge ambulatoire pour les citoyen-ne-s du Rhin supérieur.

Niveau communal du Bade-Wurtemberg

Depuis fin 2018, le Bade-Wurtemberg a instauré des conférences de santé communales (*kommunale Gesundheitskonferenzen*) rattachées aux Gesundheitsämter (services de santé) des *Landkreise*. Le *Stadtkreis* Karlsruhe a établi une conférence de santé sur base volontaire. Les conférences sont dirigées par le *Landrat* ou le maire et rassemblent des représentant-e-s du domaine de la santé et de la protection des patient-e-s. Le comité travaille avec ses membres dans de multiples domaines dont celui de l'offre de soins⁴⁷.

Planification hospitalière du Bade-Wurtemberg

Dans un espace aussi grand que celui du Bade-Wurtemberg, la mission centrale de la planification hospitalière est justement de garantir durablement une offre de soins hospitaliers sur l'ensemble du territoire. Chaque assuré doit avoir la possibilité, indépendamment de son lieu de résidence et des caractéristiques structurelles de sa région, de bénéficier de soins hospitaliers appropriés en cas de besoin. La garantie des prestations nécessaires à cet effet relève et demeure du ressort des Länder dans le cadre des services d'intérêt général.

Land Rhénanie-Palatinat

„Masterplan zur Stärkung der ambulanten ärztlichen Versorgung“ (Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire)

L'objectif du Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire⁴⁸ est de renforcer l'offre médicale ambulatoire sur l'ensemble du territoire du Land, notamment en médecine générale. Pour cela, la *Kassenärztliche Vereinigung*⁴⁹, la *Landesärztekammer*⁵⁰ de la Rhénanie-Palatinat, l'association des médecins traitants du Land, le service de médecine de l'université Johannes-Gutenberg-Universität de Mayence et le ministère de la santé du Land ont développé un plan contenant des mesures concrètes à cette fin.

⁴⁷ <https://www.gesundheitsamt-bw.de/lga/DE/Themen/Gesundheitsfoerderung/Gesundheitsdialog/Seiten/Kommunale-Gesundheitskonferenzen.aspx> (13.08.2020)

⁴⁸ <https://hausarzt.rlp.de/de/masterplan/> (13.05.2020)

⁴⁹ *Kassenärztliche Vereinigung* est l'union des médecins de ville conventionnés. Organisée au niveau du Land, elle a une place centrale dans l'organisation de l'offre de soins ambulatoire. En effet, elle (et non le ministère du Land) assure la planification et la régulation de l'offre de soins aux assurés relevant de l'assurance maladie légale, dans le secteur de la médecine de ville.

⁵⁰ La *Landesärztekammer* correspond à l'ordre des médecins au niveau du Land. L'adhésion est obligatoire pour l'ensemble des médecins.

Planification hospitalière en Rhénanie-Palatinat

La planification hospitalière (*Krankenhausplanung*) 2010 a été conçue pour 7 ans, afin de définir une stratégie à moyen terme et de prévoir différentes réorientations dont un monitoring permanent de l'offre de soins et le renforcement de l'offre de soins en région rurale.

„Rheinland-Pfalz Digital – Wir vernetzen Land und Leute⁵¹“ (Rhénanie-Palatinat numérisé- Nous mettons en réseau le Land et les citoyens)

Cette stratégie vise à promouvoir la numérisation dans plusieurs domaines, dont la santé. L'objectif est de promouvoir et d'améliorer l'offre de soins médicaux et de prise en charge de la dépendance avec les nouvelles possibilités.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022⁵²

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population.⁵³

L'accès à l'offre de soins pour tous sur tout le territoire français fait partie des trois grands axes de cette stratégie. Cette dernière représente la base juridique de la politique de santé en France. Elle est ensuite mise en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

« 100% santé »⁵⁴ (2019-2021)

L'objectif est d'assurer l'accès pour tous aux offres de soins sans reste à charge en dentaire, optique et audiologie. Les coûts doivent être remboursés en totalité par la caisse primaire d'assurance maladie et les mutuelles.

⁵¹ <https://www.digital.rlp.de/startseite/> (03.03.2020)

⁵² https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

⁵³ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

⁵⁴ <https://www.securite-sociale.fr/home/dossiers/galerie-dossiers/tous-les-dossiers/100-sante--des-soins-pour-tous-1.html> (13.05.2020)

« Ma santé 2022 »⁵⁵

« Ma Santé 2022 » est un programme pour l'offre de soins, qui contient les éléments suivants :

- Accès aux médecins traitants
- Mesures de prévention
- La prise en charge de personnes âgées à domicile
- Une meilleure coopération entre les spécialités médicales

Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030⁵⁶

Dévoilée le 4 février 2021 par le Président de la République, cette stratégie a pour objectif de réduire le nombre de cancers en France et repose notamment sur des programmes de prévention et de dépistage (dont cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus), sur une amélioration de l'offre de soins ainsi que sur la recherche. Un budget de 1,74 milliard d'euros est prévu pour la période 2021-2025. La stratégie s'articule autour de quatre axes.

*Niveau régional***Agence Régionale de Santé Grand Est**

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

Le « **Plan Régional de Santé⁵⁷ (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes dont le renforcement et la structuration de l'offre de soins de proximité.

Région Grand Est

La Région Grand Est⁵⁸ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle a notamment analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Le rapport constate les aspects suivants :

- Le taux de maladies chroniques et d'obésité en Région Grand Est dépasse les moyennes nationales,

⁵⁵ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/> (13.05.2020)

⁵⁶ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_-_strategie_decennale_de_lutte_contre_les_cancers.pdf (07.07.2021)

⁵⁷ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

⁵⁸ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

- Offre de soins médicale : Les départements disposant d'un CHU ont une offre de soins meilleure (Marne, la Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin). Par ailleurs, en analysant le développement de l'offre médicale par rapport au vieillissement du personnel, il a été constaté que, globalement, la situation semble satisfaisante dans la plupart des territoires de la région, mais avec des manques potentiels dans le futur.
- Regroupement d'hôpitaux : Plusieurs petits hôpitaux ont été regroupés dans les dernières années.
- Plusieurs mesures ont pour objectifs de renforcer la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile. Notamment l'offre hospitalière et ambulatoire pour patients atteints de la maladie Alzheimer doit être améliorée.
- Aide médicale urgente : Quelques territoires de la Région Grand Est sont éloignés des centres de prise en charge de l'urgence. Ceci signifie que les urgences mettent plus de temps à arriver sur le lieu de détresse.
- Il est envisagé de créer des maisons médicales, qui intègrent des médecins de plusieurs spécialités. Le « Dossier médical partagé » doit permettre un suivi complet des patient-e-s.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont la lutte contre la désertification médicale et accès aux soins de proximité pour tous les Alsacien-ne-s. Dans le cadre de son « Schéma alsacien d'amélioration de l'accessibilité des services au public », la CeA agit pour l'amélioration de l'accès aux établissements et services publics sur l'ensemble de son territoire, notamment en aidant à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles et en confortant l'offre de santé à travers son engagement dans les Contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS) et le Projet territorial de santé mentale (PTSM), le développement de maisons de santé pluridisciplinaires.

Caisse primaire d'Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximité avec les bénéficiaires de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque département français dispose au moins d'une CPAM.

Répartition des compétences en matière de prise en charge des soins transfrontaliers

Les demandes de soins programmés en UE/EEE/Suisse/Royaume-Uni et hors UE/EEE/Suisse/Royaume-Uni pour les assurés du régime général français soumis à autorisation préalable sont traitées par le pôle médical du CNSE (Centre National de Soins à l'Étranger, pôle de compétences de la CNAM).

Une simplification a été réalisée en centralisant la gestion de ces demandes au CNSE : toutes les demandes de soins programmés sont adressées directement au CNSE en charge de l'étude de la recevabilité de la demande (avec réorientation si pas de la compétence du CNSE), de donner et notifier les avis, l'échelon local du service médical d'affiliation de l'assuré restant compétent uniquement pour diligenter et assurer le suivi de l'expertise. Cette centralisation concerne non seulement l'avis médical mais également l'émission du S2 suite à cet avis qui sera effectué par le CNSE.

L'accord cadre du 22 juillet 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la coopération sanitaire transfrontalière et l'arrangement administratif du 9 mars 2006 entre le Ministre de la Santé et des Solidarités de la République française et le Ministre fédéral de la Santé de la République fédérale d'Allemagne concernant les modalités d'application de cet accord cadre du 22 juillet 2005, permettent de conclure des conventions de coopération, notamment dans la perspective d'optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels.

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030⁵⁹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable, chances de vivre en bonne santé).

Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques. Parmi les objectifs, on retrouve la garantie des soins et du financement.

Masterplan médecine de famille

Le conseil fédéral et les directeurs/directrices de santé ont adopté en 2012 le Masterplan « médecine de famille et médecine de base » en réponse à l'initiative populaire de 2010, ayant pour objectif l'accès aux médecins de famille sur tout le territoire. Dans le cadre du Masterplan des modifications ont été

⁵⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

apportées à la loi fédérale sur les professions de la santé, afin d'améliorer dans les universités la formation initiale et continue en médecine de famille et d'augmenter la reconnaissance du médecin de famille. L'objectif était d'assurer un accès à une offre de soins primaires qualitative pour tous malgré les coûts croissants de l'offre de soins.⁶⁰

Niveau cantonal

Les cantons suisses mettent en œuvre les stratégies nationales dans le domaine de l'offre de soins.

Les cantons sont notamment chargés de garantir une offre de soins hospitalière⁶¹ efficiente et basée sur les besoins du territoire en élaborant une planification hospitalière et des programmes d'investissement. Ils doivent également élaborer et mettre en œuvre une planification médico-sociale qui englobe les structures ambulatoires, intermédiaires et stationnaire pour la prise en charge des personnes âgées (soins à domicile, établissements médico-sociaux, etc.).

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Depuis 2015, les deux cantons travaillent ensemble pour développer une région commune organisant l'offre de soins⁶². Ils ont signé un contrat étatique définissant une offre de santé commune. Les deux cantons se sont mis d'accord pour planifier notamment l'offre de soins hospitaliers communément et pour se consulter et de mettre en œuvre des projets communs (entre autres dans le domaine eHealth)⁶³.

Jura

Dans le domaine de l'offre de soins hospitaliers une analyse des besoins a été élaborée. La nouvelle planification cantonale est en cours pour 2022-2026. Une légère augmentation du recours aux prestations hospitalière est attendue avec des nuances plus ou moins marquées selon les spécialités. On s'attend également à un besoin accru dans les spécialités, auxquelles les personnes âgées ont souvent recours. La nouvelle planification médico-sociale pour à l'horizon 2023 est par ailleurs également en cours.

Afin d'adapter l'offre de soins à la nouvelle situation, le canton a publié des appels d'offres auxquels peuvent répondre aussi des établissements en dehors du canton. L'objectif est de créer une offre de soins garantissant une proximité géographique et répondant au libre choix du/de la patient.e.

⁶⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/medizinische-grundversorgung/bundesbeschluss-med-grundversorgung.html> (22.05.2020)

⁶¹ <https://premiumjob.ch/wp-content/uploads/2018/04/Akteure-Kantone.pdf> (28.10.2021)

⁶² <http://www.chance-gesundheit.ch/> (22.05.2020)

⁶³ <https://chance-gesundheit.ch/ebenen/planung> (13.07.2020)

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Sustainable Development Goals

L'Agenda 2030, adopté à New York en 2015, liste 17 objectifs connus sous le nom des *Sustainable Development Goals* (SDGs⁶⁴, Objectifs de développement durable). Un des objectifs est la santé et le bien-être (SDG3). L'accès à l'offre de soins figure notamment parmi les mesures concrètes du SDG3.

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe⁶⁵ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Ce concept touche à trois grandes thématiques dont l'amélioration de l'offre de soins⁶⁶.

Union européenne

L'Union européenne est en faveur du renforcement de l'offre de soins transfrontaliers.

Programme Santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros⁶⁷.

⁶⁴ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/nachhaltigkeitspolitik/gesundheits-und-wohlergehen-1509824> (20.05.2020)

⁶⁵ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

⁶⁶ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

⁶⁷ https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

Parmi les objectifs du programme actuel figure la facilitation de l'accès des citoyen·ne·s l'UE à des soins de santé sûrs et de qualité⁶⁸.

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne⁶⁹ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. EU4Health se concentre sur quatre grands objectifs. L'un d'entre eux se concentre sur le renforcement des systèmes de santé et de leur résilience ainsi que l'amélioration de l'efficacité d'utilisation des ressources (ex. égalité des chances quant à l'accès à l'offre de soins).

Politique de cohésion de l'Union européenne

Un des objectifs de la politique de cohésion de l'UE est la coopération territoriale. Un outil important de la politique de cohésion est le programme INTERREG A, par lequel sont financés, entre autres, des projets en matière de santé. La politique de cohésion a été discutée afin de définir les modalités de la nouvelle période de financement des programmes INTERREG (2021-2027). Ainsi, la santé figure parmi les priorités fixées et objectifs spécifiques couverts par le programme INTERREG VI Rhin supérieur⁷⁰ dont le cadre financier s'élève à 125 Millions d'euros⁷¹.

Il existe d'autres instruments pour le financement de projets et de mesures dans le cadre de la politique de cohésion comme le fonds européen pour le développement régional (FEDER), qui a pour objectif de réduire les disparités régionales au sein de l'UE.

EU Health Budget for the future

Le programme « *EU Health Budget for the future* » permet de promouvoir des activités et projets en matière de santé par différents mécanismes de financement en hauteur de 413 millions d'euros. Parmi les objectifs, on retrouve l'amélioration du droit européen en matière de santé, qui comprend notamment l'offre de soins transfrontaliers.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et

⁶⁸ https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

⁶⁹ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

⁷⁰ <https://www.interreg-rhin-sup.eu/wp-content/uploads/1-orientations-strategiques.pdf> (19.11.2021)

⁷¹ <https://www.interreg-rhin-sup.eu/interreg-vi-2021-2027/cadre-financier/> (19.11.2021)

Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de Santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière⁷².

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif à long terme d'instaurer un espace de santé commun pour les espaces sous mandat de la Conférence du Rhin supérieur. Les habitant·e-s de l'espace frontalier doivent pouvoir accéder à l'offre de soins transfrontaliers au sein de cet espace de santé. Un plan d'action doit être élaboré à cette fin, qui se destine aux groupes d'experts (EpiRhin, Promotion de la santé et prévention, Observation de la santé et Offre de soins) et qui définit les objectifs et projets dans ces thématiques.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse.

La RTM est en faveur de la création d'une offre de soins transfrontalière pour les habitant·e-s du Rhin supérieur. Elle se prononce dans sa Stratégie 2030⁷³ sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence du Rhin supérieur pour la réduction des obstacles à l'accès aux soins transfrontaliers. De plus, l'offre de soins des hôpitaux universitaires doit être mise en réseau de façon transfrontalière et le centre de compétences TRISAN doit être renforcé.

⁷² <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

⁷³ <https://science.rmtmo.eu/wp-content/uploads/2019/11/Strat%C3%A9gie-2030-Version-D-und-F-in-einem-Dokument.pdf> (21.07.2020)

Réseau INFOBEST

Le réseau des Infobests s'occupe de questions concrètes que se posent les habitant·e·s du Rhin supérieur au quotidien en lien avec le bassin de vie transfrontalier. Il a un rôle de conseil et transmet des problématiques concrètes aux organes politiques et administratifs, afin de réduire d'éventuels obstacles. Les demandes concernant l'offre de soins transfrontalière représentent ¼ des demandes et portent notamment sur les modalités de prise en charge des soins médicaux.

Eurodistrict PAMINA

L'Eurodistrict PAMINA a pour objectif principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable et équilibré sur son territoire (Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein et Alsace du Nord), afin de faciliter la vie quotidienne des habitant·e·s, quelle que soit la thématique concernée.

Ainsi, suite à une analyse d'opportunités réalisée par TRISAN entre mai 2017 et 2018, l'Eurodistrict PAMINA a initié le projet INTERREG « Offre de soins PAMINA Gesundheitsversorgung » en janvier 2019 dans l'optique de développer l'offre de soins de santé de proximité et la coopération franco-allemande dans le domaine de la santé sur son territoire. À terme, le projet permettra l'émergence d'un réseau de santé transfrontalier intégrant tant la médecine hospitalière que la médecine de ville.

Le projet regroupant 19 partenaires français et allemands⁷⁴ s'articule autour des cinq grandes actions suivantes :

- Simplifier la prise en charge administrative, juridique et financière des soins de santé transfrontalière
- Développer la coopération interhospitalière entre les établissements publics de Wissembourg (France) et Bad Bergzabern (Allemagne)
- Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle / « shared-services »
Développer l'attractivité du territoire grâce au transfrontalier afin de favoriser l'installation des praticiens médicaux
- Offrir une meilleure information :
 - Sur le droit des patient·e·s de part et d'autre de la frontière
 - Sur les possibilités qu'offre un territoire transfrontalier pour les personnels de santé

⁷⁴ <https://www.eurodistrict-pamina.eu/UserFiles/File/sante/flyer-offre-de-soins-gesundheitsversorgung-pamina-hd.pdf> (04.01.2022)

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonné par le centre de compétences trinational TRISAN, comporte une mesure dédiée à la mobilité des patient-e-s.

Dans le cadre de cette mesure, un « guide de mobilité des patients dans le Rhin supérieur⁷⁵ » a été élaboré pour les citoyen-ne-s et mis en ligne sur le site web de TRISAN afin de les informer sur leurs droits et leur fournir de nombreux conseils. Le guide de mobilité permet notamment aux citoyen-ne-s de s'informer des modalités de remboursement des prestations médicales en fonction de leur pays de résidence, d'affiliation et de celui dans lequel ont lieu les soins. Ils peuvent télécharger des fiches d'informations contenant toutes les indications nécessaires. Elles sont disponibles en français et en allemand.

⁷⁵ <https://www.trisan.org/fr/outils/guide-de-mobilite-des-patients> (21.12.2021)

Aide médicale urgente

France

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

Le « Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies » (PRAPS) de l'ARS Grand-Est prend en compte l'aspect géographique et la situation frontalière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. La coopération en matière d'aide médicale urgente sur base des conventions cadre et des conventions de coopération fait partie des objectifs du volet transfrontalier.

Région Grand Est

La Région Grand Est⁷⁶ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle a notamment analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Le rapport constate notamment que quelques territoires de la Région Grand Est sont éloignés des centres de prise en charge de l'urgence, ce qui signifie que les urgences mettent plus de temps à arriver sur le lieu de détresse.

Caisse primaire d'Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximité avec les bénéficiaires de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque département français dispose au moins d'une CPAM.

Répartition des compétences en matière de prise en charge des soins transfrontaliers

L'accord cadre du 22 juillet 2005 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la coopération sanitaire transfrontalière et l'arrangement administratif du 9 mars 2006 entre le Ministre de la Santé et des Solidarités de la République française et le Ministre fédéral de la Santé de la République fédérale d'Allemagne concernant les modalités d'application de cet accord cadre du 22 juillet 2005, permettent de conclure

⁷⁶ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

des conventions de coopération notamment dans la perspective de garantir le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence.

Suisse

Niveau cantonal

Les cantons sont responsables de l'organisation des services d'urgence, de secours et d'aide en cas de catastrophe.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe⁷⁷ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Ce concept touche aux thématiques prévention, promotion de la santé et amélioration de l'offre de soins⁷⁸. Quatre champs d'action ont été identifiés. Le renforcement des dispositifs de santé de proximité, des capacités des services de santé publique et des mesures de précaution et de surveillance pour les situations d'urgences en fait partie.

Union européenne

RescUE

Introduit en 2019, *RescUE* renforce la capacité de réaction de l'Europe face aux catastrophes (incendies de forêt, aux urgences médicales ou aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la protection des citoyen-ne-s et la gestion des risques émergents⁷⁹. Il vient compléter le mécanisme de protection civile mis en place en 2001 par la Commission européenne dont l'objectif est de renforcer la coopération en matière de protection civile entre les États membres de l'UE et des 6 autres pays participant au mécanisme, en vue d'améliorer la prévention, préparation et réaction aux catastrophes⁸⁰.

⁷⁷ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

⁷⁸ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

⁷⁹ https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/resceu_fr (20.12.2021)

⁸⁰ https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/eu-civil-protection-mechanism_fr (20.12.2021)

RescUE met notamment en place une nouvelle réserve européenne de ressources. Elle comprend notamment une flotte d'avions et d'hélicoptères bombardiers d'eau, d'avions d'évacuation médicale ainsi qu'une réserve de matériel médical et des hôpitaux de campagne permettant de faire face aux urgences sanitaires et aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière⁸¹.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif le suivi des questions concernant les secours d'urgence transfrontaliers.

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé s'était également fixé pour objectif la promotion de la mise en réseau et de la coopération entre les services de secours en vue d'améliorer l'offre transfrontalière dans le cas d'urgences et de catastrophes.

GT Entraide en cas de catastrophe

Le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe », composé de représentant·e·s français·e·s, allemand·e·s et suisses de services de l'État, des services d'incendie et de secours, des services de protection de la population et des autorités de police du Rhin supérieur, est l'interlocuteur de la Conférence du Rhin supérieur depuis 1999 pour toutes les questions relatives à la prévention des

⁸¹ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

risques, à la coordination des services de secours et à la gestion des crises. Le GT dispose d'un mandat, adopté le 22 novembre 2019 par la CRS, pour la période 2020-2023.

Afin de répondre aux objectifs définis, des groupes d'experts proposent des actions. Ces dernières sont ensuite transmises par le GT Entraide en cas de catastrophe à la Conférence du Rhin supérieur. Le GT rend également compte à la CRS des avancements des travaux réalisés par les groupes d'experts, fait remonter les problématiques rencontrés par ces derniers et transmet les résultats qu'ils ont atteints et leurs réalisations concrètes.

Parmi les groupes d'expert, le **groupe d'experts intervention et état-major Trinat²** poursuit notamment le développement du message d'urgence / alarme TRINAT (fax ou similaire) et crée des listes recensant les matériels et équipements existants pour les besoins des services de secours et les véhicules d'urgence.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. La Stratégie 2030 de la RMT-TMO évoque notamment l'amélioration de la coopération dans le domaine aide médicale urgente.

Conseil Rhénan

Le Conseil Rhénan est composé d'élus des différents espaces du Rhin supérieur et soutient la coopération transfrontalière au niveau politique. Au sein du Conseil Rhénan, la Commission Economie – Marché du travail – Santé favorise la coopération transfrontalière en matière de santé. Le 19 juin 2017, il a notamment adopté une résolution visant à renforcer la coopération transfrontalière des organismes d'intervention (services d'urgence et pompiers)⁸².

⁸² <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/display/grenzueberschreitende-kooperationen-gestalten-und-die-gesundheit-am-oberrhein-foerdern.html>

Ambulatoire

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (*Staatsministerium*) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption* (Conception France)⁸³. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France. Dans le domaine de la santé, il s'agit notamment de faciliter l'accès aux soins dans le pays voisin et de réduire les obstacles à la prise en charge ambulatoire pour les citoyen·ne·s du Rhin supérieur.

Soins médicaux ambulatoires

À l'échelle nationale, il n'existe à ce jour encore aucune zone de planification pour laquelle une pénurie de soins a été constatée selon les critères de la directive relative à la planification des besoins. Malgré cela, une pénurie générale de médecins se fait sentir, surtout dans le domaine de la médecine de famille et de la pédiatrie. Certaines pénuries locales apparaissent d'ores et déjà.

Les raisons de la pénurie de médecins sont multiples, c'est pourquoi un ensemble varié de contre-mesures est également nécessaire. En collaboration avec l'autogestion médicale originellement compétente l'État fédéral, le Land et les communes s'efforcent d'adapter les structures de soins, les conditions de travail et l'infrastructure locale aux besoins de la prochaine génération de médecins.

Afin de préserver les soins de proximité dispensés par les médecins généralistes, le Land encourage depuis 2012, par le biais du programme de promotion des médecins de campagne, l'installation dans les communes rurales dont le taux de couverture communal est inférieur à 75%.

Avec la loi relative aux médecins de campagne (*Landarztgesetz*), le gouvernement du Land a mis en œuvre en 2021 le mandat politique visant à maintenir à long terme le futur niveau de soins de médecine générale sur l'ensemble du territoire du Bade-Wurtemberg.

La loi sur les médecins de campagne stipule que chaque année, au semestre d'hiver, un total de 75 places de formation sont octroyées dans les facultés de médecine du pays à des candidat·e·s qui s'engagent à exercer pendant au moins dix ans en tant que médecins de famille dans une région mal

⁸³ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

couverte ou menacée de l'être, après avoir terminé leurs études de médecine et suivi une formation postgraduée spécialisée.

Land Rhénanie-Palatinat

Le Land de Rhénanie-Palatinat a développé plusieurs stratégies sur différents domaines de santé. L'offre de soins ambulatoire fait notamment partie des champs d'action prioritaires.

„Masterplan zur Stärkung der ambulanten ärztlichen Versorgung“ (Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire)

L'objectif du Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire⁸⁴ est de renforcer l'offre médicale ambulatoire sur l'ensemble du territoire du Land, notamment en médecine générale. Pour cela, la *Kassenärztliche Vereinigung*⁸⁵, la *Landesärztekammer*⁸⁶ de la Rhénanie-Palatinat, l'association des médecins traitants du Land, le service de médecine de l'université Johannes-Gutenberg-Universität de Mayence et le ministère de la santé du Land ont développé un plan contenant des mesures concrètes à cette fin.

France

Niveau régional

Région Grand Est

La Région Grand Est⁸⁷ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle a notamment analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Le rapport constate notamment que l'offre hospitalière et ambulatoire pour patient-e-s atteint-e-s de la maladie Alzheimer doit être améliorée.

Suisse

Niveau cantonal

Les cantons doivent élaborer et mettre en œuvre une planification médico-sociale qui englobe les structures ambulatoires, intermédiaires et stationnaire pour la prise en charge des personnes âgées (soins à domicile, établissements médico-sociaux, etc.).

⁸⁴ <https://hausarzt.rlp.de/de/masterplan/> (13.05.2020)

⁸⁵ *Kassenärztliche Vereinigung* est l'union des médecins de ville conventionnés. Organisée au niveau du Land, elle a une place centrale dans l'organisation de l'offre de soins ambulatoire. En effet, elle (et non le ministère du Land) assure la planification et la régulation de l'offre de soins aux assurés relevant de l'assurance maladie légale, dans le secteur de la médecine de ville.

⁸⁶ La *Landesärztekammer* correspond à l'ordre des médecins au niveau du Land. L'adhésion est obligatoire pour l'ensemble des médecins.

⁸⁷ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant-e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière⁸⁸.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif d'échanger sur les développements actuels dans le domaine de la coopération sanitaire (ex. questions spécifiques concernant le traitement ambulatoire ou stationnaire, le personnel qualifié dans le domaine de la santé, la mobilité professionnelle transfrontalière du personnel de santé) et de réaliser un suivi de la coopération transfrontalière dans le domaine ambulatoire et hospitalier.

⁸⁸ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Démence

Suisse

*Niveau national***Stratégie Santé2030**

La stratégie Santé2030⁸⁹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable, chances de vivre en bonne santé). Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques.

De plus, des stratégies pour des champs d'action concrets ont été élaborées et sont mises en œuvre au niveau des cantons. Parmi elles, on retrouve notamment la **Stratégie nationale en matière de démence**⁹⁰. Cette stratégie s'adresse aux patient·e·s et à leurs proches. Les projets proposés ont pour objectifs de renforcer la compétence en matière de santé des patient·e·s et de leur environnement grâce à l'information et la participation, des offres adaptées, la qualité et la compétence du personnel, ainsi que la transmission de données et de connaissances. Le 24 octobre 2019, la confédération et les cantons a décidé dans le cadre du « dialogue politique de santé nationale » de transférer les résultats de la stratégie dans une plateforme nationale.

⁸⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

⁹⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationale-demenzstrategie.html> (22.05.2020)

Santé de proximité

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Soins médicaux ambulatoires

À l'échelle nationale, il n'existe à ce jour encore aucune zone de planification pour laquelle une pénurie de soins a été constatée selon les critères de la directive relative à la planification des besoins. Malgré cela, une pénurie générale de médecins se fait sentir, surtout dans le domaine de la médecine de famille et de la pédiatrie. Certaines pénuries locales apparaissent d'ores et déjà.

Afin de préserver les soins de proximité dispensés par les médecins généralistes, le Land encourage depuis 2012, par le biais du programme de promotion des médecins de campagne, l'installation dans les communes rurales dont le taux de couverture communal est inférieur à 75%.

France

Niveau national

Stratégie de transformation du système de santé⁹¹

Cette stratégie, définitivement adoptée le 16 juillet 2019 suite à un projet de loi, traduit une partie de la stratégie « Ma santé 2022 ». Elle a pour objectif de proposer une meilleure organisation des professionnels de santé afin de replacer les patient·e·s au centre du système et garantir l'accès aux soins partout sur le territoire. Cette stratégie a aussi pour but de lutter contre la problématique des déserts médicaux. Elle est construite autour de trois grands axes dont l'amélioration de l'accès aux soins de proximité.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

⁹¹ <https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-transformation-du-systeme-de-sante> (02.08.2021)

Le « **Plan Régional de Santé⁹² (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes dont le renforcement et la structuration de l'offre de soins de proximité.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Lutte contre la désertification médicale et accès aux soins de proximité pour tous les Alsaciens : dans le cadre de son « Schéma alsacien d'amélioration de l'accessibilité des services au public », la CeA agit pour l'amélioration de l'accès aux établissements et services publics sur l'ensemble de son territoire, notamment en aidant à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles et en confortant l'offre de santé à travers son engagement dans les Contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS) et le Projet territorial de santé mentale (PTSM), le développement de maisons de santé pluridisciplinaires.

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030⁹³ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable, chances de vivre en bonne santé). Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques.

De plus, des stratégies pour des champs d'action concrets ont été élaborées et sont mises en œuvre au niveau des cantons. Parmi elles, on retrouve notamment le « **Masterplan médecine de famille et médecine de base** ». Le conseil fédéral et les directeurs/directrices de santé l'ont adopté en 2012 en réponse à l'initiative populaire de 2010, ayant pour objectif l'accès aux médecins de famille sur tout le territoire. Dans le cadre du Masterplan des modifications ont été apportées à la loi fédérale sur les professions de la santé, afin d'améliorer dans les universités la formation initiale et continue en

⁹² <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

⁹³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

médecine de famille et d'augmenter la reconnaissance du médecin de famille. L'objectif était d'assurer un accès à une offre de soins primaires qualitative pour tous malgré les coûts croissants de l'offre de soins⁹⁴.

Niveau cantonal

Jura

Afin d'adapter l'offre de soins à la nouvelle situation, le canton a publié des appels d'offres auxquels peuvent répondre aussi des établissements en dehors du canton. L'objectif est de créer une offre de soins garantissant une proximité géographique et répondant au libre choix du patient.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe⁹⁵ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Quatre champs d'action⁹⁶ principaux ont été identifiés, dont le renforcement des dispositifs de santé de proximité.

Instances transfrontalières

Eurodistrict PAMINA

L'Eurodistrict PAMINA a pour objectif principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable et équilibré sur son territoire (Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein et Alsace du Nord), afin de faciliter la vie quotidienne des habitant·e·s, quelle que soit la thématique concernée.

Ainsi, suite à une analyse d'opportunités réalisée par TRISAN entre mai 2017 et 2018, l'Eurodistrict PAMINA a initié le projet INTERREG « Offre de soins PAMINA Gesundheitsversorgung » en janvier 2019 dans l'optique de développer l'offre de soins de santé de proximité et la coopération franco-allemande dans le domaine de la santé sur son territoire. À terme, le projet permettra l'émergence d'un réseau

⁹⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/medizinische-grundversorgung/bundesbeschluss-med-grundversorgung.html> (22.05.2020)

⁹⁵ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

⁹⁶ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)



Offre de soins
Santé de proximité
Instances transfrontalières

de santé transfrontalier intégrant tant la médecine hospitalière que la médecine de ville. Le projet regroupe 19 partenaires français et allemands⁹⁷ et s'articule autour des cinq grandes actions.

⁹⁷ <https://www.eurodistrict-pamina.eu/UserFiles/File/sante/flyer-offre-de-soins-gesundheitsversorgung-pamina-hd.pdf> (04.01.2022)

Santé mentale

France

Niveau national

Feuille de route santé mentale et psychiatrie⁹⁸

Cette stratégie, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé 2018-2022, a pour but d'améliorer les conditions de vie, l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique, d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements. 37 actions sont déclinées selon les trois axes suivants :

- Promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide
- Garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité
- Améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Lutte contre la désertification médicale et accès aux soins de proximité pour tous les Alsaciens : dans le cadre de son « Schéma alsacien d'amélioration de l'accessibilité des services au public », la CeA agit pour l'amélioration de l'accès aux établissements et services publics sur l'ensemble de son territoire, notamment en aidant à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles et en confortant l'offre de santé à travers son engagement dans les Contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS) et le Projet territorial de santé mentale (PTSM), le développement de maisons de santé pluridisciplinaires.

⁹⁸ [https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628 - dossier de presse - comite_strategie_sante_mentale.pdf](https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf) (02.08.2021)

Selon la conception de l’OMS, qui définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, la santé constitue un axe transversal qui anime l’ensemble des politiques publiques de la Collectivité européenne d’Alsace (sport-santé, culture-santé, tourisme de santé).

Suisse

Niveau national

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l’évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l’assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d’un prélèvement sur les cotisations sociales à l’assurance-maladie.⁹⁹ La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c’est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

Au cours de la période 2007-2018, Promotion santé suisse a notamment travaillé sur la santé psychique sur le lieu de travail. De plus, la stratégie 2019-2024 prend en compte le domaine de la santé psychique.

Niveau cantonal

Bâle-Ville

Le canton Bâle-Ville propose un programme d’action cantonal comprenant un module dédié à la « Santé psychique chez les enfants et les jeunes » et à la « Santé psychique chez les personnes âgées ». Le programme prend en compte les adultes et les personnes de référence pour les enfants et les jeunes ainsi que les proches et les soignantes et soignants.¹⁰⁰

Jura

Le canton Jura a des besoins accrus dans plusieurs domaines de soins dont la psychiatrie.

La Romandie, à laquelle appartiennent les cantons Jura et Tessin, poursuit une campagne régionale pour la promotion de la santé psychique¹⁰¹.

⁹⁹ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

¹⁰⁰ https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fur-gesundheit/gesundheitsforderung/gesundheitsfoerderung/downloads/kantonales-aktionsprogramm-2018-2021.pdf/@download/file/Kantonales%20Aktionsprogramm%202018_2021.pdf (13.07.2020)

¹⁰¹ <https://www.santepsy.ch/de/> (22.05.2020)

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé¹⁰² (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura et s'articule autour des sept axes pour la période 2014-2024. Parmi eux figure la promotion de la santé psychique.

Soleure

Le canton Soleure organise des journées d'action sur la santé psychique¹⁰³.

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie. Parmi eux figure un programme dédié à la santé psychique. Celui-ci s'adresse à toute la population, dans chaque phase de la vie.

Instances suprarégionales

Union européenne

Stratégie européenne globale en matière de santé mentale

Malgré les défis supplémentaires apportés par la pandémie de COVID-19 ainsi que la demande de la part du Conseil des ministres en 2019 et celle émise par le Parlement européen en 2020, peu de progrès ont été réalisés quant à une potentielle stratégie européenne globale en matière de santé mentale¹⁰⁴.

Cependant, malgré le manque de progrès et de concrétisation en la matière, la thématique figure parmi les sujets de préoccupation de l'Union européenne depuis plusieurs années. Un livre vert¹⁰⁵ à ce sujet avait déjà été produit en 2005.

¹⁰² <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf>
(19.11.2021)

¹⁰³ <https://www.psychische-gesundheit-so.ch/index.php/programm-2019> (22.05.2020)

¹⁰⁴ https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/E-9-2021-003519_FR.html (11.08.2021)

¹⁰⁵ https://ec.europa.eu/health/archive/ph_determinants/life_style/mental/green_paper/mental_gp_fr.pdf
(11.08.2021)

Soins de suite et de rééducation

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs. La stratégie s'articule autour de trois grands axes dont les soins de suite et de rééducation.

Soins hospitaliers

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Planification hospitalière du Bade-Wurtemberg

Dans un espace aussi grand que celui du Bade-Wurtemberg, la mission centrale de la planification hospitalière est justement de garantir durablement une offre de soins hospitaliers sur l'ensemble du territoire. Chaque assuré doit avoir la possibilité, indépendamment de son lieu de résidence et des caractéristiques structurelles de sa région, de bénéficier de soins hospitaliers appropriés en cas de besoin. La garantie des prestations nécessaires à cet effet relève et demeure du ressort des Länder dans le cadre des services d'intérêt général.

Le plan hospitalier (*Krankenhausplanung Baden-Württemberg*) est élaboré par le ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Bade-Wurtemberg en étroite collaboration avec le *Landeskrankenhausausschuss* (comité hospitalier du Land). Le *Landeskrankenhausausschuss* comprend notamment des représentant·e·s de la *Baden-Württembergischen Krankenhausgesellschaft* (BWKG ; Société hospitalière du Bade-Wurtemberg) et des organisations régionales des caisses d'assurance maladie.

Les dispositions du plan hospitalier du Bade-Wurtemberg en matière de planification concernent notamment :

- Le lieu d'implantation des hôpitaux
- Le nombre total de lits du plan
- Les services spécialisés des hôpitaux
- La définition des priorités en matière de prestations pour les « *einheitlichen Krankenhäusern* » (hôpitaux standardisés) et les cliniques spécialisées

Les hôpitaux inscrits dans le plan hospitalier répondent à des exigences de qualité et de rentabilité des prestations.

La planification hospitalière est conçue comme un cadre permettant aux hôpitaux et aux caisses d'assurance maladie de disposer d'une marge de manœuvre. Le Land renonce en principe à définir dans le détail les missions de soins hospitaliers. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'une planification des prestations est effectuée sous la forme de planifications médicales spécialisées (concepts de soins).

- Psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents
- Médecine et psychothérapie psychosomatiques
- Rééducation neurologique précoce (phase B)
- Soins gériatriques
- Prise en charge des accidents vasculaires cérébraux
- Soins aux patient·e·s atteints de douleurs chroniques
- Centres de lutte contre les tumeurs et services d'oncologie
- Sevrage respiratoire

Les planifications spécialisées sont en principe conçues pour l'ensemble des sites et peuvent être liées à l'attribution de lits prévisionnels spécifiques en fonction des besoins en soins. Si les objectifs de la planification hospitalière ne peuvent pas être atteints dans une mesure suffisante par des réglementations extérieures à la planification hospitalière, comme par exemple par des décisions du Comité fédéral commun sur le contrôle de qualité, le plan hospitalier peut être mis à jour dans le cadre d'autres planifications spécialisées.

Parallèlement au Land, les organisations régionales des caisses d'assurance maladie et la BWKG ont la possibilité, au sein du *Landeskrankenhausausschuss*, d'y déposer des demandes relatives à une telle planification spécialisée.

Zones de couverture :

En principe, chaque hôpital dispose de sa propre zone de prise en charge qui s'est développée au fil du temps et s'oriente généralement vers les frontières administratives passées ou actuelles. Selon la situation géographique, la taille et la mission d'un hôpital, sa zone de desserte peut s'étendre au-delà des frontières du district, de la circonscription ou du Land. Lors de l'évaluation d'un hôpital dans le cadre de la planification hospitalière, la zone de soins correspond donc en principe à la région dont provient la majorité des patient·e·s.

Dans la mesure où la garantie de la couverture des soins l'exige, des zones de soins définies peuvent toutefois être attribuées aux hôpitaux, notamment dans le cadre d'un concept de soins.

Plus la zone de couverture d'un hôpital est étendue, plus l'éventail de ses prestations sera large et inclura également des prestations moins demandées et plus onéreuses. Inversement, les prestations fréquemment demandées et relevant davantage des soins de routine doivent être proposées par le plus grand nombre d'hôpitaux possible.

Le plan hospitalier actuellement en vigueur dans le Bade-Wurtemberg peut être téléchargé sur les pages du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Bade-Wurtemberg.

Land Rhénanie-Palatinat

La planification hospitalière (*Krankenhausplanung*) 2010 a été conçue pour 7 ans, afin de définir une stratégie à moyen terme et de prévoir les réorientations suivantes :

- Transition vers une planification cadre
- Monitoring permanent de l'offre de soins
- Une planification contenant davantage d'indications sur les processus de travail
- Renforcement de l'offre de soins en région rurale

France

Niveau régional

Région Grand Est

La Région Grand Est¹⁰⁶ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle a notamment analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Le rapport constate notamment que l'offre hospitalière doit être améliorée, notamment pour les patient·e·s atteint·e·s de la maladie Alzheimer. De plus, plusieurs petits hôpitaux ont été regroupés dans les dernières années.

Suisse

Niveau cantonal

Les cantons suisses sont notamment chargés garantir une offre de soins hospitalière¹⁰⁷ efficiente et basée sur les besoins du territoire en élaborant une planification hospitalière et des programmes d'investissement. Ils doivent également élaborer et mettre en œuvre une planification médico-sociale qui englobe les structures ambulatoires, intermédiaires et stationnaire pour la prise en charge des personnes âgées (soins à domicile, établissements médico-sociaux, etc.).

¹⁰⁶ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

¹⁰⁷ <https://premiumjob.ch/wp-content/uploads/2018/04/Akteure-Kantone.pdf> (28.10.2021)

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Depuis 2015, les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne travaillent ensemble pour développer une région commune organisant l'offre de soins¹⁰⁸. Ils ont signé un contrat étatique définissant une offre de santé commune. Les deux cantons se sont mis d'accord pour planifier notamment l'offre de soins hospitaliers communément et pour se consulter et de mettre en œuvre des projets communs (entre autres dans le domaine eHealth)¹⁰⁹.

Jura

La planification de l'offre de santé, notamment dans les domaines hospitaliers et médico-social est une compétence cantonale. Ainsi, le canton Jura dispose donc d'une planification hospitalière.

De plus, une analyse des besoins a été élaborée dans le domaine de l'offre de soins hospitaliers. La nouvelle planification cantonale est en cours pour 2022-2026. Une légère augmentation du recours aux prestations hospitalière est attendue avec des nuances plus ou moins marquées selon les spécialités. On s'attend également à un besoin accru dans les spécialités, auxquelles les personnes âgées ont souvent recours. La nouvelle planification médico-sociale pour à l'horizon 2023 est par ailleurs également en cours.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de Santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS.

¹⁰⁸ <http://www.chance-gesundheit.ch/> (22.05.2020)

¹⁰⁹ <https://chance-gesundheit.ch/ebenen/planung> (13.07.2020)

L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière¹¹⁰.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif de suivre la coopération transfrontalière dans le domaine hospitalier.

¹¹⁰ <https://www.oerrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Soins palliatifs

Suisse

*Niveau national***Stratégie Santé2030**

La stratégie Santé2030¹¹¹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable, chances de vivre en bonne santé). Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques.

De plus, des stratégies pour des champs d'action concrets ont été élaborées et sont mises en œuvre au niveau des cantons. Parmi elles, on retrouve notamment la **Stratégie nationale en matière de soins palliatifs**¹¹². La Suisse a soutenu de nombreux projets dans le cadre de cette stratégie entre 2010 et 2015. Les projets concernaient les champs d'action suivants : traitement, financement, sensibilisation, éducation, recherche et bénévolat. En 2017, la plateforme Palliative Care (PPC)¹¹³ a été créée afin de promouvoir la mise en réseau et la gestion des connaissances.

¹¹¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

¹¹² <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-palliative-care.html> (22.05.2020)

¹¹³ <https://www.plattform-palliativecare.ch/> (22.05.2020)

Prévention et sensibilisation

La thématique de la prévention et de la sensibilisation est très vaste. Les angles d'approches peuvent différer d'un pays à l'autre. La Suisse et la France ont notamment développé des stratégies de prévention et de sensibilisation dédiées à certaines pathologies spécifiques. De plus, certains programmes suisses sont parfois dédiés à des tranches d'âges spécifiques.

La thématique de prévention reprend donc l'ensemble de ces stratégies, aussi bien générales que spécifiques. Cependant, des parties seront dédiées aux stratégies touchant à des thématiques spécifiques afin de mettre en valeur ces dernières.

Allemagne

Niveau national

Le ministère de la santé développe des propositions de lois, des règlements et des dispositions administratives dans le domaine de la politique de santé et de l'assurance maladie légale.¹¹⁴ Il travaille particulièrement sur la thématique de la prévention. De nombreux objectifs sont formulés conjointement avec des représentant-e-s du ministère au niveau des Länder, des assurances maladies, des représentations de patients et d'autres acteurs du domaine de la santé. Ils sont actualisés en permanence¹¹⁵.

- Diabète sucré de type 2 : réduction du risque de maladie, détection précoce et traitement (2003)
- Cancer du sein : réduction de la mortalité, amélioration de la qualité de vie (2003 et mise à jour partielle en 2011 et 2014)
- Lutte contre le tabagisme (2003 et mis à jour en 2015)
- Éducation à la santé : connaissances élémentaires, exercice physique, nutrition (2003 et mise à jour 2010)
- Améliorer les connaissances en matière de santé, renforcer la souveraineté des patient-e-s (2003 et mise à jour 2011)
- Dépression : prévention, détection précoce, traitement durable (2006)
- Bien vieillir (2012)
- Réduire la consommation d'alcool (2015)
- Santé autour de l'accouchement (2017)

¹¹⁴ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/staatliche-ordnung/akteure-der-gesundheitspolitik.html> (27.10.2021)

¹¹⁵ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/gesundheitsziele.html> (02.04.2020)

**„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“¹¹⁶
(Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)**

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett¹¹⁷, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe cinq domaines dont la promotion de la santé et prévention des maladies.

Niveau des Länder

Les Länder ont notamment pour mission de s’occuper de la prévention et la promotion de la santé en proposant des mesures et initiatives dédiées à la population. Concrètement, cela signifie que les programmes de prévention et promotion de la santé varient d’un Land à l’autre tant sur la forme, les contenus que sur l’ampleur et les champs d’application.

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l’organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

L’intégration progressives de la promotion de la santé et de la prévention se fait de plus en plus aux côtés des trois axes stratégiques majeurs. Le ministère souhaite éviter les maladies chroniques ou retarder leur développement au maximum et développer les compétences de santé aussi tôt et aussi largement que possible.

„Quartier 2030 - Gemeinsam Gestalten“¹¹⁸ (Quartier 2030 - Concevoir ensemble)

Cette stratégie du ministère, spécifiquement dédiée au domaine de la promotion de la santé et de la prévention, implique activement les acteurs de la société civile, afin de concevoir les espaces de vie dans les villes, villages et communes dans une logique d’aide mutuelle entre générations. Il s’agit plus

¹¹⁶https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

¹¹⁷ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se

¹¹⁸ <https://www.quartier2030-bw.de/> (15.07.2020)

explicitement de promouvoir les différents modèles et approches dans les communes de tout le Bade-Wurtemberg

Niveau communal du Bade-Wurtemberg

Depuis fin 2018, le Bade-Wurtemberg a instauré des conférences de santé communales (*kommunale Gesundheitskonferenzen*) rattachées aux Gesundheitsämter (services de santé) des *Landkreise*. Le *Stadtkreis* Karlsruhe a établi une conférence de santé sur base volontaire. Les conférences sont dirigées par le *Landrat* ou le maire et rassemblent des représentant-e-s du domaine de la santé et de la protection des patient-e-s. La promotion de la santé et la prévention figurent parmi les domaines traités par le comité et ses membres¹¹⁹.

Land Rhénanie-Palatinat

***Landesrahmenvereinbarung Prävention* (Règlement cadre sur la prévention du Land)**

Le règlement cadre sur la prévention du Land¹²⁰ a été établi en 2016. Il a été signé par les assurances maladies légales, les assurances de retraites, de prise en charge de la dépendance et les assurances accidents. L'objectif est de promouvoir les approches visant les personnes à risques qui doivent être soutenues dans leur environnement en fonction de leurs besoins. Des réseaux de prévention ont été créés afin d'échanger sur les approches.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022¹²¹

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population¹²². La prévention figure parmi les trois grands axes de cette stratégie nationale.

¹¹⁹ <https://www.gesundheitsamt-bw.de/lga/DE/Themen/Gesundheitsfoerderung/Gesundheitsdialog/Seiten/Kommunale-Gesundheitskonferenzen.aspx> (13.08.2020)

¹²⁰ https://msagd.rlp.de/fileadmin/msagd/Gesundheit_und_Pflege/GP_Dokumente/Landesrahmenvereinbarung_RLP_2016-07-21.pdf (13.05.2020)

¹²¹ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

¹²² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

Il existe d'autres approches stratégiques au niveau national avec des objectifs très précis :

« Ma santé 2022 »

« Ma santé 2022¹²³ » est un programme pour l'offre de soins. Il contient notamment des mesures de prévention.

Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030¹²⁴

Dévoilée le 4 février 2021 par le Président de la République, cette stratégie a pour objectif de réduire le nombre de cancers en France et repose notamment sur des programmes de prévention et de dépistage (dont cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus), sur une amélioration de l'offre de soins ainsi que sur la recherche. Un budget de 1,74 milliard d'euros est prévu pour la période 2021-2025. La stratégie s'articule autour des quatre axes dont l'amélioration de la prévention.

Stratégie nationale de santé sexuelle¹²⁵

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et a pour but d'améliorer la santé sexuelle et reproductive sur la période 2017-2030. Elle s'articule autour de six grands axes. Parmi eux, on retrouve l'amélioration de la prévention, du dépistage et de la prise en charge en matière d'IST dont le VIH et les hépatites virales.

Feuille de route santé mentale et psychiatrie¹²⁶

Cette stratégie, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé, a pour but d'améliorer les conditions de vie, l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique, d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements. 37 actions sont déclinées selon trois axes dont la prévention précoce de la souffrance psychique et la prévention du suicide.

¹²³ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/> (13.05.2020)

¹²⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_-_strategie_decennale_de_lutte_contre_les_cancers.pdf (07.07.2021)

¹²⁵ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf (02.08.2021)

¹²⁶ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf (02.08.2021)

Caisse nationale de l'Assurance Maladie

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), qui agit sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de l'Économie, des finances¹²⁷ et de la relance, est à la tête de l'ensemble du réseau du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle impulse la stratégie au niveau national, pilote, coordonne et conseille l'action des organismes locaux de son réseau.

Chaque année depuis 2005¹²⁸, l'Assurance Maladie présente son rapport Charges et Produits au gouvernement et au Parlement en amont de la discussion du projet de loi de finance de la Sécurité sociale (PLFSS). Ainsi, les propositions pour 2022¹²⁹ fixent cinq grandes priorités. L'accentuation de la politique de prévention en fait partie.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

La stratégie régionale de santé pour la région Grand Est est composée de deux outils principaux dont le « Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies » (PRAPS) de l'ARS Grand-Est.

De plus, le « Plan Régional de Santé¹³⁰ (PRS) 2018-2028 » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. L'orientation de la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé fait partie des sept grands axes de ce document.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

¹²⁷ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/organisation/cnam-tete-de-reseau/cnam-tete-reseau> (21.10.2021)

¹²⁸ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/publications-referance/assurance-maladie/rapports-charges-et-produits/rapport-charges-produits> (17.11.2021)

¹²⁹ https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/2021-07_rapport-propositions-pour-2022_assurance-maladie_1.pdf (17.11.2021)

¹³⁰ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins (lisibilité des aides, accès à l'information, développement de l'offre, maison des aînés, aides aux aidants), mieux anticiper la perte d'autonomie (prévention, maintien à domicile, adaptation de l'offre médico-sociale, habitat inclusif), assurer une place à chacun (logique de parcours, citoyenneté, emploi, mobilité).

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes : sensibilisation aux addictions, éducation à la vie sexuelle et affective, accès à la contraception, prévention du mal-être, du harcèlement... Elle dispose de délégations de compétences pour la lutte contre la tuberculose, la promotion de la lutte contre les cancers et la prévention vaccinale, à travers deux centres de lutte antituberculeuse et une unité mobile de santé précarité.

Selon la conception de l'OMS, qui définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, la santé constitue un axe transversal qui anime l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace (sport-santé, culture-santé, tourisme de santé).

Caisse primaire d'Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximité avec les bénéficiaires de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque département français dispose au moins d'une CPAM.

Elles sont aussi chargées de la mise en œuvre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) c'est-à-dire de la stratégie définie au niveau national par la CNAM et de l'adapter à l'échelle régionale. Les CPAM ont aussi pour mission d'appliquer annuellement un plan d'action en matière de gestion du risque, en relation avec les professionnels de santé, et de développer une politique de prévention et de promotion de la santé (ex. dépistage des cancers, des déficiences, etc.).

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2020

Le Conseil fédéral suisse a adopté la stratégie Santé2020 en 2013. Elle repose sur quatre champs d'action : la transparence, l'égalité des chances, la qualité des soins et la qualité de vie. La prévention a été identifiée dans cette stratégie comme l'un des défis et points à renforcer.

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030¹³¹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable, chances de vivre en bonne santé).

Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques. Parmi les objectifs, on retrouve notamment des mesures concernant la prévention et la promotion de la santé.

Stratégie nationale pour la lutte contre le cancer¹³²

La stratégie a été adoptée en automne 2011 à l'unanimité par les conseils fédéraux. L'harmonisation des actions de prévention figure parmi les champs d'action. Les mesures ont été mises en œuvre entre 2014 et 2017. À la suite d'une évaluation, il a été décidé de poursuivre la stratégie jusqu'à fin 2020.

Stratégie contre la résistance aux antibiotiques¹³³

La stratégie a été adoptée fin 2015 dans le cadre du plan d'action Santé 2020 et a commencé en 2016. Il s'agit d'une stratégie à laquelle participe des acteurs des domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture et l'environnement. La stratégie englobe huit champs d'action dont la prévention.

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

La stratégie MNT¹³⁴ (maladies non transmissibles), valable pour la période 2017-2024, a été élaborée sur mandat du Conseil fédéral et du Dialogue « Politique nationale de la santé », qui correspond à la plateforme permettant à la Confédération et aux cantons de discuter ensemble de problèmes actuels

¹³¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

¹³² <https://www.nsk-krebsstrategie.ch/> (22.05.2020)

¹³³ <https://www.star.admin.ch/star/de/home.html> (22.05.2020)

¹³⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> (18.11.2021)

et communs, et de coordonner le lancement de projets¹³⁵. Elle met l'accent sur le cancer, le diabète, les affections chroniques des voies respiratoires, les troubles musculosquelettiques et les maladies cardio-vasculaires¹³⁶.

Elle se concentre sur les quatre objectifs prioritaires suivants¹³⁷ :

- Réduire la charge de morbidité induite par les MNT
- Freiner la hausse des coûts engendrés par les MNT
- Réduire le nombre de décès prématurés causés par les MNT
- Préserver et améliorer la participation de la population à la vie sociale et de ses capacités productives.

Ils sont complétés par les six objectifs spécifiques suivants :

- Diminuer les facteurs de risque liés aux comportements individuels
- Améliorer les compétences sanitaires de la population et renforcer la responsabilité personnelle
- Favoriser des conditions propices à un mode de vie sain
- Renforcer l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention
- Diminuer la part de la population présentant un risque accru de souffrir de MNT
- Améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins

Stratégie nationale Addictions 2017-2024

La stratégie nationale Addictions¹³⁸, qui couvre la période 2017-2024, a été élaborée dans le cadre de la stratégie globale Santé2020. Elle vise notamment à prévenir l'émergence des addictions et repérer précocement les comportements liés aux addictions.

¹³⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/dialog-nationale-gesundheitspolitik-staendige-plattform-bund-kantonen.html> (18.11.2021)

¹³⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/auftrag-schwerpunkte-ziele.html#2092231940> (18.11.2021)

¹³⁷ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/ncd-strategie/ncd-strategie.pdf> (18.11.2021)

¹³⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html> (18.11.2021)

Plan d'action pour la prévention du suicide en Suisse

Adopté en 2016, le plan d'action pour la prévention du suicide¹³⁹ vise à réduire les actes suicidaires lors d'une réaction aiguë à un facteur de stress ou en cas de maladie psychique telle que la dépression. Ce plan d'action s'articule autour des dix objectifs suivants :

- Renforcer les ressources personnelles et sociales
- Informer sur la suicidalité et sensibiliser à ce sujet
- Proposer une aide rapidement et facilement accessible
- Repérer à temps la suicidalité et intervenir précocement
- Soutenir de manière efficace les personnes suicidaires dans leur processus de guérison
- Diminuer les actes suicidaires en rendant difficile l'accès aux moyens létaux
- Soutenir les personnes ayant perdu un proche et celles concernées professionnellement par cette thématique
- Favoriser un traitement médiatique et une utilisation d'Internet et des moyens de communication numériques à effet préventif
- Encourager le monitoring et la recherche
- Disséminer les exemples de bonnes pratiques en Suisse et à l'étranger

Ces objectifs devraient être atteints par la mise en œuvre de 19 mesures-clés.

Stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO)

Introduite dès 2016, la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO¹⁴⁰) vise à réduire le nombre d'infections contractées lors de soins dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (EMS) suisses¹⁴¹. Elle poursuit quatre objectifs. Quatorze mesures clés sont mises en œuvre, aussi bien dans le domaine de la gouvernance, du monitoring, de la prévention et de la lutte ou encore de la formation et de la recherche.

¹³⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-suizidpraevention.html> (18.11.2021)

¹⁴⁰ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/i-und-i/noso/broschuere-strategie-noso-kurz.pdf> (19.11.2021)

¹⁴¹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-noso--spital--und-pflegeheiminfektionen.html> (19.11.2021)

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l'évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l'assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prélèvement sur les cotisations sociales à l'assurance-maladie.¹⁴² La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c'est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

Au cours de la période 2007-2018, Promotion santé suisse a notamment travaillé sur la prévention. La stratégie 2019-2024 comporte également des objectifs en lien avec cette thématique.

Niveau cantonal

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Le département de santé de Bâle-Ville soutient des mesures de prévention pour personnes âgées.

De plus, le canton Bâle-Ville propose, à côté du programme d'action « Alimentation et activité physique chez les enfants et jeunes » en coopération avec « Promotion santé suisse », un programme d'action cantonal supplémentaire, avec les modules « Alimentation et activité physique pour personnes âgées », « Santé psychique chez les enfants et les jeunes » et « santé psychique chez les personnes âgées ». Le programme prend en compte les adultes et les personnes de référence pour les enfants et les jeunes ainsi que les proches et les soignantes et soignants¹⁴³.

Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm (KTPP BL) 2021–2024 (Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine de Bâle-Campagne)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine¹⁴⁴ (*Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm*) de Bâle-Campagne est valable pour la période 2021-2024 et repose sur la précédente stratégie de 2015-2018. Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024, mises en œuvre dans le cadre des stratégies Santé2020 et Santé2030. Il doit mettre l'accent sur les stratégies d'intervention suivante :

- Assurer une fonction de coordination
- Renforcer la protection des mineurs

¹⁴² https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

¹⁴³ https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fur-gesundheit/gesundheitsfoerderung/gesundheitsfoerderung/downloads/kantonales-aktionsprogramm-2018-2021.pdf/@download/file/Kantonales%20Aktionsprogramm%202018_2021.pdf (13.07.2020)

¹⁴⁴ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bl_2021.pdf (19.11.2021)

- Prévenir de l'initiation
- Promouvoir l'arrêt du tabac
- Protéger contre le tabagisme passif

Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt 2022–2025 (Programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville¹⁴⁵ (*Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt*) appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024. Valable pour la période 2022-2025, il vise à :

- Renforcer la protection des mineurs
- Prévenir de l'initiation
- Promouvoir l'arrêt du tabac
- Protéger contre le tabagisme passif

Jura

Le Service de la Santé publique du département économie et santé établit un programme pluriannuel dans le domaine prévention et promotion de la santé¹⁴⁶.

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé¹⁴⁷ (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura et s'articule autour des sept axes suivants pour la période 2014-2024 :

- Promotion de l'alimentation et de l'activité physique
- Promotion de la santé psychique
- Promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective
- Prévention des addictions
- Prévention des maladies transmissibles
- Prévention des maladies non transmissibles
- Promotion de la coordination, de l'information et de la qualité

¹⁴⁵ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bs_2022.pdf (19.11.2021)

¹⁴⁶ <https://www.jura.ch/DES/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html> (22.05.2020)

¹⁴⁷ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf> (19.11.2021)

Plan Cantonal Addiction 2014-2024

Le Plan Cantonal Addiction (PCA) adopté par le canton Jura établit une stratégie globale en matière d'addictions pour la période 2014-2024¹⁴⁸. Cette stratégie se concentre aussi bien sur les addictions à des substances (alcool, tabac, cannabis et autres substances illégales) que sur les addictions comportementales (jeux, internet, sport, travail, sexe, alimentation, achats compulsifs, etc.).

Le PCA met en avant une vision générale et cohérente tout en tenant compte des particularités de certaines addictions. Ainsi, la prévention du tabagisme dispose désormais d'un programme spécifique¹⁴⁹. Cette stratégie s'articule autour des sept objectifs spécifiques. L'information et la sensibilisation en fait partie.

Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025

Le programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme¹⁵⁰ valable pour la période 2022-2025 suit celui de 2014-2017 et 2018-2021. Il suit le Plan cantonal Addictions (PCA) qui émane du PPP. Il se focalise sur les axes de travail suivants :

- Empêcher le début de la consommation, en particulier chez les jeunes
- Encourager à cesser la consommation de tabac
- Protéger contre le tabagisme passif
- Sensibiliser et informer le public

Soleure

La prévention en matière de soins de santé est l'une des priorités cantonales.

Promotion de la santé et renforcement des compétences en matière de santé

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, le canton de Soleure met en œuvre un programme d'action Alimentation, activité physique et santé psychique pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées pour la période 2022-2025. L'objectif des quelque 40 projets et mesures est de renforcer la santé de la population et d'inciter le plus grand nombre de personnes et d'organisations à adopter un comportement sain et à créer un environnement favorable à la santé. Les enfants et jeunes doivent grandir en bonne santé et être en mesure de bien gérer leur vie. Les personnes doivent avoir

¹⁴⁸

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15666.pdf/Departements/CHA/SIC/Communiqués/2014/140313plancantonaldaddiction.pdf> (13.01.2022)

¹⁴⁹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2005-2014/2014/Le-Jura-se-dote-d-un-plan-cantonal-Addiction-et-d-un-programme-de-prevention-du-tabagisme.html> (13.01.2022)

¹⁵⁰ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/de/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ju_2022.pdf (18.11.2021)

une alimentation équilibrée, faire régulièrement de l'exercice et être engagées socialement jusqu'à un âge avancé, afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible de manière autonome et en conservant une bonne qualité de vie à leur domicile.

Par ailleurs, la prévention en matière de soins de santé est également une priorité cantonale. Le renforcement des compétences en matière de santé, c'est-à-dire la capacité à gérer les informations sur la santé et à les utiliser au quotidien, est ancré dans la stratégie nationale de la Confédération et doit également être encouragé de manière ciblée au niveau cantonal par des offres et des mesures en collaboration avec des institutions et des organisations du domaine de la santé.

Integrale Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn 2022–2025 (Programme de prévention des dépendances du canton Soleure)

Le « *Integrale Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn* » correspond au programme de prévention des dépendances mis en place dans le canton de Soleure pour la période 2022-2025.

En matière de prévention des addictions, l'accent est mis sur une protection globale de la jeunesse ainsi que sur les thèmes de la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de la dépendance au jeu ainsi que de la dépendance aux jeux en ligne, aux drogues illégales ou à l'abus de médicaments.

Les mesures et offres sont mises en œuvre dans le cadre d'un programme couvrant toutes les substances et formes de dépendance pour les années 2022-2025. Elles s'orientent en premier lieu sur les phases de vie et les besoins des groupes cibles. Les mesures vont au-delà de la simple prévention des addictions et prennent en compte tous les thèmes de la promotion de la santé et de la prévention qui favorisent un développement et un mode de vie sains des personnes et tentent d'éviter les effets négatifs sur la santé.

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie :

- Poids corporel sain (0-6 ans)
- Ecoles promouvant la santé (âge scolaire)
- Entreprises promouvant la santé (âge adulte)
- Promotion de la santé pour personnes âgées (à partir de 65 ans)
- Santé psychique (toute la population dans chaque phase de la vie)
- Addiction

Les différents programmes prioritaires sont mis en œuvre à travers des projets et peuvent interagir. Par ailleurs, les mesures sont harmonisées avec les plans d'actions nationaux. De manière générale, il faut développer davantage de mesures de prévention et sensibiliser la population sur les questions de santé.

Tabakpräventionsprogramm (TPP) des Kantons Aargau 2021–2024 (Programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie)

Le nouveau programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie¹⁵¹ est pour la période 2021-2024, dans la continuité du précédent (2014-2019). Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024. Il s'articule autour de trois stratégies d'intervention dont la prévention de l'initiation, en particulier chez les adolescents et jeunes adultes.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a également élaboré des stratégies visant l'amélioration de la santé humaine dans le monde entier. Le niveau de développement des Etats membres de l'OMS étant très variables, l'OMS adapte ses approches à différentes régions du monde. Le territoire du Rhin supérieur appartient à la zone géographique couverte par le bureau régional de l'Europe. Cependant, à long terme l'accès aux soins doit être assuré pour le monde entier.

La charte d'Ottawa a été signée en 1986. Pour la première fois, la promotion de la santé et la prévention sont pris en compte – et le seront aussi dans les stratégies nationales des Etats membres de l'OMS.

National suicide prevention strategies

Le document « *National suicide prevention strategies*¹⁵² » (Stratégies nationales de prévention du suicide) publié par l'OMS vise à servir de ressource et à inspirer les gouvernements et décideurs afin de les encourager à élaborer leurs propres stratégies nationales de prévention du suicide. Il contient des exemples de chaque Région de l'OMS pour montrer la diversité des approches existantes et décrit les éléments et actions nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation d'une stratégie nationale de prévention du suicide.

¹⁵¹ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ag_2021.pdf (19.11.2021)

¹⁵² <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitspolitik/Suizidprvention/WHO%20-%20National%20suicide%20prevention%20strategies%202019.pdf> (19.11.2021)

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe¹⁵³ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Quatre champs d'action¹⁵⁴ principaux ont été identifiés, dont la prévention et la promotion de la santé.

Union européenne

Programme santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros¹⁵⁵.

Parmi les objectifs du programme actuel figure la promotion de la santé, la prévention de maladies et la favorisation des modes de vie sains, « grâce à l'intégration des questions de santé dans toutes les politiques »¹⁵⁶.

Plan européen pour vaincre le cancer

Le plan européen pour vaincre le cancer¹⁵⁷ a été annoncé le 3 février 2021 par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Il met l'accent sur la recherche, l'innovation et la numérisation et a pour but d'aborder l'ensemble de la prise en charge de la maladie. Il mobilise 4 milliards d'euros. Élément clé d'une Union européenne de la santé plus forte, ce s'articule autour de quatre domaines d'action dont la prévention.

¹⁵³ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

¹⁵⁴ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

¹⁵⁵ https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

¹⁵⁶ https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

¹⁵⁷ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_fr.pdf (09.07.2021)

Stratégie européenne de santé et sécurité au travail

Le 28 juin 2021, la Commission européenne a présenté le nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et sécurité au travail¹⁵⁸ pour la période 2021-2027. Ce dernier mettra à jour celui qui couvrait la période 2014-2020 et tire des leçons de la pandémie actuelle. Il affiche trois grands objectifs dont l'amélioration de la prévention des maladies et accidents liés au travail.

Pour une meilleure application de ces nouvelles mesures et plus de continuité entre les différents niveaux, la Commission européenne invite aussi les Etats membres de l'UE à mettre à jour leurs stratégies nationales en matière de santé et sécurité au travail.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière¹⁵⁹.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif des échanges d'informations dans le domaine de la prévention, en particulier autour des questions « Alimentation – Activité sportive – Surpoids », médecine préventive dans les entreprises, amélioration préventive de la qualité de vie en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des personnes souffrant d'un handicap.

De plus, la prévention et la promotion de la santé a été mise en avant dans les recommandations faites pour les années 2017-2027. En 2016, les « Recommandations pour les années 2017-2027 pour le

¹⁵⁸ https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/actualites-et-evenements/actualites/la-sante-et-la-securite-au-travail-dans-un-monde-du-travail-en_fr (09.08.2021)

¹⁵⁹ <https://www.oeberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

renforcement de la promotion de la santé dans la région du Rhin supérieur » ont été rédigées. Ces recommandations ont été élaborées sur proposition du groupe d'experts « Prévention et promotion de la santé » et ont pour objectif de promouvoir la santé et le bien-être des habitant·e·s de la région transfrontalière, dans chaque phase de la vie afin de réduire les coûts de santé à long terme.

Le GT Politiques de santé soutient et accompagne les travaux de groupes d'experts dont celui intitulé « Prévention et promotion de la santé ». Ce groupe d'experts aspire à un échange d'informations et une mise en réseau des acteurs de la santé afin d'encourager la prévention.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. Dans sa stratégie 2030¹⁶⁰, la RMT se prononce en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence du Rhin supérieur pour la promotion de la santé et la prévention.

Eucor – Le campus européen

Eucor est un groupement trinational composé de cinq universités situées sur le territoire du Rhin supérieur. Il s'agit de l'Université de Bâle, l'Université de Freiburg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg et l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT). En matière de recherche, Eucor soutient et facilite la mise en réseau et la coopération entre des consortiums bi- et trinationaux¹⁶¹. Eucor propose aussi des activités de formation.

Au travers de ses projets, Eucor a notamment pour objectif de contribuer à la prévention des maladies.

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonné par le centre de compétences trinational TRISAN, comporte une mesure dédiée à la prévention et à la promotion de la santé. En collaboration avec le groupe d'experts prévention et promotion de la santé du Groupe de travail Politiques de santé de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, TRISAN réalise actuellement une boîte à outils sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les communes de part et d'autre de la frontière en matière de prévention et promotion de la santé. La boîte à outils illustre les bonnes pratiques mises en œuvre en lien avec les *Recommandations sur la promotion de la santé pour la région du Rhin supérieur 2018-2027* définies par le Groupe d'experts du GT Politiques de santé.

¹⁶⁰ <https://science.rmtmo.eu/wp-content/uploads/2019/11/Strat%C3%A9gie-2030-Version-D-und-F-in-einem-Dokument.pdf> (21.07.2020)

¹⁶¹ <https://www.eucor-uni.org/nous-connaître/objectifs-du-campus-europeen/> (24.09.2021)

Addictions et tabac

France

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans les divers domaines dont :

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes dont la thématique de sensibilisation aux addictions fait partie.

Suisse

Niveau national

Stratégie nationale Addictions 2017-2024

La stratégie nationale Addictions¹⁶², qui couvre la période 2017-2024, a été élaborée dans le cadre de la stratégie globale Santé2020. Elle vise à¹⁶³ :

- Prévenir l'émergence des addictions et repérer précocement les comportements liés aux addictions
- Fournir l'aide et les traitements nécessaires aux personnes présentant une addiction
- Réduire les dommages sanitaires et sociaux
- Diminuer les conséquences négatives sur la société

¹⁶² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-sucht.html> (18.11.2021)

¹⁶³ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/nationale-strategie-sucht/stategie-sucht.pdf.download.pdf/Strat%C3%A9gie%20nationale%20Addictions.pdf> (18.11.2021)

Niveau cantonal

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm (kTPP BL) 2021–2024 (Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine de Bâle-Campagne)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine¹⁶⁴ (*Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm*) de Bâle-Campagne est valable pour la période 2021-2024 et repose sur la précédente stratégie de 2015-2018. Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024, mises en œuvre dans le cadre des stratégies Santé2020 et Santé2030. Il doit mettre l'accent sur les stratégies d'intervention suivante :

- Assurer une fonction de coordination
- Renforcer la protection des mineurs
- Prévenir de l'initiation
- Promouvoir l'arrêt du tabac
- Protéger contre le tabagisme passif

Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt 2022–2025 (Programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville¹⁶⁵ (*Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt*) appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024. Valable pour la période 2022-2025, il vise à :

- Renforcer la protection des mineurs
- Prévenir de l'initiation
- Promouvoir l'arrêt du tabac
- Protéger contre le tabagisme passif

¹⁶⁴ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bl_2021.pdf (19.11.2021)

¹⁶⁵ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bs_2022.pdf (19.11.2021)

Jura

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé¹⁶⁶ (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura et s'articule autour de sept axes pour la période 2014-2024. Parmi eux figure notamment la prévention des addictions.

Plan Cantonal Addiction 2014-2024

Le Plan Cantonal Addiction (PCA) adopté par le canton Jura établit une stratégie globale en matière d'addictions pour la période 2014-2024¹⁶⁷. Cette stratégie se concentre aussi bien sur les addictions à des substances (alcool, tabac, cannabis et autres substances illégales) que sur les addictions comportementales (jeux, internet, sport, travail, sexe, alimentation, achats compulsifs, etc.). Le PCA met en avant une vision générale et cohérente tout en tenant compte des particularités de certaines addictions. Ainsi, la prévention du tabagisme dispose désormais d'un programme spécifique¹⁶⁸. Cette stratégie s'articule autour des sept objectifs spécifiques suivants :

- Réglementer et contrôler le marché
- Réduire les risques pour l'individu et la société
- Informer et sensibiliser
- Agir précocement
- Mettre à disposition des offres de prise en charge et de traitement
- Favoriser l'insertion professionnelle et sociale
- Renforcer la collaboration institutionnelle

Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025

Le programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme¹⁶⁹ valable pour la période 2022-2025 suit celui de 2014-2017 et 2018-2021. Il suit le Plan cantonal Addictions (PCA) qui émane du PPP. Il se focalise sur les axes de travail suivants :

- Empêcher le début de la consommation, en particulier chez les jeunes

¹⁶⁶ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf>
(19.11.2021)

¹⁶⁷

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15666.pdf/Departements/CHA/SIC/Communiqués/2014/140313plancantonaddiction.pdf> (13.01.2022)

¹⁶⁸ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2005-2014/2014/Le-Jura-se-dote-d-un-plan-cantonal-Addiction-et-d-un-programme-de-prevention-du-tabagisme.html> (13.01.2022)

¹⁶⁹ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/de/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ju_2022.pdf (18.11.2021)

- Encourager à cesser la consommation de tabac
- Protéger contre le tabagisme passif
- Sensibiliser et informer le public

Soleure

Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn 2022–2025 (Programme de prévention des dépendances du canton Soleure)

Le « *Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn* » correspond au programme de prévention des dépendances mis en place dans le canton de Soleure pour la période 2022-2025.

En matière de prévention des addictions, l'accent est mis sur une protection globale de la jeunesse ainsi que sur les thèmes de la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de la dépendance au jeu ainsi que de la dépendance aux jeux en ligne, aux drogues illégales ou à l'abus de médicaments. En outre, des mesures non spécifiques aux addictions sont également mises en œuvre pour renforcer les ressources et promouvoir les compétences en matière de santé.

Les mesures et offres sont mises en œuvre dans le cadre d'un programme couvrant toutes les substances et formes de dépendance pour les années 2022-2025. Elles s'orientent en premier lieu sur les phases de vie et les besoins des groupes cibles. Les mesures vont au-delà de la simple prévention des addictions et prennent en compte tous les thèmes de la promotion de la santé et de la prévention qui favorisent un développement et un mode de vie sains des personnes et tentent d'éviter les effets négatifs sur la santé.

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie. Un programme dédié aux addictions a notamment été mis en place.

Tabakpräventionsprogramm (TPP) des Kantons Aargau 2021–2024 (Programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie)

Le nouveau programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie¹⁷⁰ est pour la période 2021-2024, dans la continuité du précédent (2014-2019). Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024. Il s'articule autour de trois stratégies d'intervention :

- Prévenir de l'initiation, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes

¹⁷⁰ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ag_2021.pdf (19.11.2021)

- Protéger du tabagisme passif
- Soutenir l'arrêt du tabac

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Sustainable Development Goals

L'Agenda 2030, adopté à New York en 2015, liste 17 objectifs connus sous le nom des *Sustainable Development Goals* (SDGs¹⁷¹, Objectifs de développement durable). Un des objectifs est la santé et le bien-être (SDG3). La mise en œuvre de la convention sur le tabac et le traitement en cas d'abus d'alcool et de drogue font notamment partie des mesures concrètes du SDG3.

Union européenne

La direction générale Santé (DG Santé) ainsi que la direction générale Regio (DG Regio) jouent un rôle essentiel dans le domaine de la santé dans l'UE et dans la coopération sanitaire transfrontalière. La DG Santé travaille sur la santé publique au sein de l'UE pendant que la politique de cohésion de la DG Regio vise à promouvoir des projets transfrontaliers dont certains concernent des coopérations sanitaires.

Dans le cadre de la DG Santé, la Commission européenne adopte des projets de lois sur différents champs de travail. Le tabac¹⁷² figure parmi eux.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS.

¹⁷¹ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/themen/nachhaltigkeitspolitik/gesundheit-und-wohlergehen-1509824> (20.05.2020)

¹⁷² https://ec.europa.eu/health/tobacco/overview_de

L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière¹⁷³.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif d'échanger des informations dans le domaine de la dépendance et des drogues.

¹⁷³ <https://www.oerrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Enfants et jeunesse – Éducation à la santé

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Planification hospitalière du Bade-Wurtemberg

La planification hospitalière est conçue comme un cadre permettant aux hôpitaux et aux caisses d'assurance maladie de disposer d'une marge de manœuvre. Le Land renonce en principe à définir dans le détail les missions de soins hospitaliers. Ce n'est que dans des cas exceptionnels qu'une planification des prestations est effectuée sous la forme de planifications médicales spécialisées (concepts de soins). L'une des planifications est dédiée à la psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022¹⁷⁴

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population¹⁷⁵. Des mesures spécifiques dédiées aux enfants et aux jeunes en fonction de leur environnement social font partie des lignes directrices de cette stratégie.

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

Stratégie nationale de santé sexuelle¹⁷⁶

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et a pour but d'améliorer la santé sexuelle et reproductive sur la période 2017-2030. Elle s'articule autour de six grands axes dont l'investissement dans la promotion de la santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes.

¹⁷⁴ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

¹⁷⁵ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

¹⁷⁶ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf (02.08.2021)

Niveau régional

Région Grand Est

La Région Grand Est¹⁷⁷ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016.

En coopération avec l'ARS et avec la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est a élaboré une feuille de route santé¹⁷⁸ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est ». Elle couvre la période 2021-2027 et définit les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. La santé des jeunes figure parmi les sept piliers de cette feuille de route.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes : sensibilisation aux addictions, éducation à la vie sexuelle et affective, accès à la contraception, prévention du mal-être, du harcèlement... Elle dispose de délégations de compétences pour la lutte contre la tuberculose, la promotion de la lutte contre les cancers et la prévention vaccinale, à travers deux centres de lutte antituberculeuse et une unité mobile de santé précarité.

Suisse

Niveau national

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l'évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l'assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prélèvement sur les cotisations sociales à

¹⁷⁷ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

¹⁷⁸ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

l'assurance-maladie.¹⁷⁹ La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c'est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

Pendant la période 2007-2018, Promotion santé suisse a notamment travaillé sur la thématique « alimentation et poids corporel chez les enfants et les jeunes ». Le public cible était les enfants, les jeunes et les actifs. La stratégie 2019-2024 comporte également des objectifs en lien avec ce public cible.

Niveau cantonal

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Le canton Bâle-Ville propose, à côté du programme d'action « Alimentation et activité physique chez les enfants et jeunes » en coopération avec « Promotion santé suisse », un programme d'action cantonal supplémentaire, composé de différents modules dont un dédié à la « Santé psychique chez les enfants et les jeunes ». Le programme prend en compte les adultes et les personnes de référence pour les enfants et les jeunes ainsi que les proches et les soignantes et soignants¹⁸⁰.

Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm (KTPP BL) 2021–2024 (Programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine de Bâle-Campagne)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme et de la nicotine¹⁸¹ (*Kantonales Tabak- und Nikotinpräventionsprogramm*) de Bâle-Campagne est valable pour la période 2021-2024 et repose sur la précédente stratégie de 2015-2018. Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024, mises en œuvre dans le cadre des stratégies Santé2020 et Santé2030. Il met l'accent sur plusieurs stratégies d'intervention dont le renforcement de la protection des mineurs.

Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt 2022–2025 (Programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville)

Le programme cantonal de prévention du tabagisme de Bâle-Ville¹⁸² (*Kantonales Tabakpräventionsprogramm Basel-Stadt*) appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la

¹⁷⁹ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

¹⁸⁰ https://www.baselland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fur-gesundheit/gesundheitsforderung/gesundheitsfoerderung/downloads/kantonales-aktionsprogramm-2018-2021.pdf/@download/file/Kantonales%20Aktionsprogramm%202018_2021.pdf (13.07.2020)

¹⁸¹ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bl_2021.pdf (19.11.2021)

¹⁸² https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_bs_2022.pdf (19.11.2021)

stratégie nationale MNT 2017-2024. Valable pour la période 2022-2025, il met l'accent sur plusieurs stratégies d'intervention dont le renforcement de la protection des mineurs.

Jura

Programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme 2022-2025

Le programme cantonal jurassien de prévention du tabagisme¹⁸³ valable pour la période 2022-2025 suit celui de 2014-2017 et 2018-2021. Il suit le Plan cantonal Addictions (PCA) qui émane du PPP. Il se focalise sur plusieurs axes de travail dont la réduction de l'initiation à la consommation, en particulier chez les jeunes.

Soleure

Le canton Soleure a mis en œuvre un programme d'action pour un poids corporel sain, s'adressant aux enfants entre 0 et 12 ans¹⁸⁴.

Promotion de la santé et renforcement des compétences en matière de santé

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, le canton de Soleure met en œuvre un programme d'action Alimentation, activité physique et santé psychique pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées pour la période 2022-2025. L'objectif des quelque 40 projets et mesures est de renforcer la santé de la population et d'inciter le plus grand nombre de personnes et d'organisations à adopter un comportement sain et à créer un environnement favorable à la santé. Les enfants et jeunes doivent grandir en bonne santé et être en mesure de bien gérer leur vie. Les personnes doivent avoir une alimentation équilibrée, faire régulièrement de l'exercice et être engagées socialement jusqu'à un âge avancé, afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible de manière autonome et en conservant une bonne qualité de vie à leur domicile.

Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn 2022–2025 (Programme de prévention des dépendances du canton Soleure)

Le « *Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn* » correspond au programme de prévention des dépendances mis en place dans le canton de Soleure pour la période 2022-2025. En matière de prévention des addictions, l'accent est notamment mis sur la protection globale de la jeunesse.

¹⁸³ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/de/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ju_2022.pdf (18.11.2021)

¹⁸⁴ <http://docplayer.org/110202171-Aktionsprogramm-gesundes-koerpergewicht-kanton-solothurn-gesundheitsamt.html>

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie. On retrouve notamment deux programmes spécifiquement dédiés aux enfants : « Poids corporel sain (0-6 ans) » et « Ecoles promouvant la santé (âge scolaire) ».

Les différents programmes prioritaires sont mis en œuvre à travers des projets et peuvent interagir. Par ailleurs, les mesures sont harmonisées avec les plans d'actions nationaux.

Tabakpräventionsprogramm (TPP) des Kantons Aargau 2021–2024 (Programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie)

Le nouveau programme de prévention du tabagisme du canton d'Argovie¹⁸⁵ est pour la période 2021-2024, dans la continuité du précédent (2014-2019). Il s'appuie sur la stratégie nationale Addictions 2017-2024 et la stratégie nationale MNT 2017-2024. Il s'articule autour de trois stratégies d'intervention dont la prévention de l'initiation, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes.

Instances suprarégionales

Union européenne

Plan européen pour vaincre le cancer

Le plan européen pour vaincre le cancer¹⁸⁶ a été annoncé le 3 février 2021 par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Il mobilise 4 milliards d'euros. Outre les quatre domaines d'action autour desquels il s'articule, une « initiative européenne en matière d'imagerie sur le cancer », intitulée « venir en aide aux enfants atteints du cancer » et un registre des inégalités face au cancer seront créés.

¹⁸⁵ https://www.tpf.admin.ch/dam/tpf/fr/dokumente/kantonale-programme-projekte/kantonales_programm_ag_2021.pdf (19.11.2021)

¹⁸⁶ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_fr.pdf (09.07.2021)

Lutte contre le cancer

Allemagne

Niveau national

Le ministère de la santé développe des propositions de lois, des règlements et des dispositions administratives dans le domaine de la politique de santé et de l'assurance maladie légale¹⁸⁷.

De nombreux objectifs, actualisés en permanence, sont formulés conjointement avec des représentant·e·s du ministère au niveau des Länder, des assurances maladies, des représentations de patient·e·s et d'autres acteurs du domaine de la santé. La lutte contre le cancer du sein figure notamment parmi les axes importants. Il s'agit notamment de réduire la mortalité et d'améliorer la qualité de vie (2003 et mise à jour partielle en 2011 et 2014).

France

Niveau national

Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030¹⁸⁸

Dévoilée le 4 février 2021 par le Président de la République, cette stratégie a pour objectif de réduire le nombre de cancers en France et repose notamment sur des programmes de prévention et de dépistage (dont cancer du sein, cancer colorectal et cancer du col de l'utérus), sur une amélioration de l'offre de soins ainsi que sur la recherche. Un budget de 1,74 milliard d'euros est prévu pour la période 2021-2025. La stratégie s'articule autour des quatre axes suivants :

- Améliorer la prévention et le dépistage (notamment concernant le cancer du sein, le cancer colorectal et le cancer du col de l'utérus)
- Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie
- Lutter contre les cancers de mauvais pronostics
- S'assurer que les progrès bénéficient à tous

¹⁸⁷ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/staatliche-ordnung/akteure-der-gesundheitspolitik.html> (27.10.2021)

¹⁸⁸ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_-_strategie_decennale_de_lutte_contre_les_cancers.pdf (07.07.2021)

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes. Elle dispose de plusieurs délégations de compétences notamment pour la promotion de la lutte contre les cancers.

Caisse primaire d'Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximité avec les bénéficiaires de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque département français dispose au moins d'une CPAM.

Elles sont notamment chargées de l'affiliation des assurés sociaux de leur périmètre et de la gestion de leurs droits auprès de l'Assurance maladie, du traitement des feuilles de soins.

Elles sont aussi chargées de la mise en œuvre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) c'est-à-dire de la stratégie définie au niveau national par la CNAM et de l'adapter à l'échelle régionale. Les CPAM ont aussi notamment pour mission d'appliquer et de développer une politique de prévention et de promotion de la santé, dont le dépistage des cancers.

Cancéropôle Est

Le Cancéropôle Est¹⁸⁹ est l'un des 7 Cancéropôles issus du Plan Cancer 2003. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche contre le cancer au sein de la Région Grand Est et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (collectivités territoriales, 5 universités, 5 CHU, 4 Centres de Lutte contre le Cancer, organismes de recherche, associations caritatives et industriels de la santé). Il a pour objectif de

¹⁸⁹ <https://www.canceropole-est.org/qui-sommes-nous> (12.11.2021)

structurer, coordonner et développer une recherche compétitive et innovante dans le domaine de la lutte contre le cancer.

Les Cancéropôle ayant également pour mission de participer à la dynamique de coopération européenne¹⁹⁰, le Cancéropôle Est favorise la mise en place de projets et les collaborations transfrontalières avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse¹⁹¹. Il mène notamment les actions suivantes :

- Amélioration de la connaissance des expertises et moyens des territoires transfrontaliers
- Organisation de symposium, workshops et journées de rencontres
- Aide à la mobilité transfrontalière pour les jeunes chercheurs et cliniciens, notamment par la création d'une bourse de mobilité transfrontalière
- Collaboration et promotion des actions vers des structures européennes

Suisse

Niveau national

Stratégie nationale pour la lutte contre le cancer¹⁹²

La stratégie a été adoptée en automne 2011 à l'unanimité par les conseils fédéraux. Dans ce cadre ont été définis les objectifs suivants :

- Harmonisation et articulation des actions de prévention - traitement – suivi
- Création d'une base de données suisse pour la détection du cancer
- Renforcement de la coopération entre les experts
- Accès égalitaire au dépistage, diagnostic et thérapie pour toute la population suisse
- Création de centres de compétence nationaux

En 2012 a été élaborée la « Stratégie nationale contre le cancer ». Les mesures ont été mises en œuvre entre 2014 et 2017. À la suite d'une évaluation, il a été décidé de poursuivre la stratégie jusqu'à fin 2020.

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

La stratégie MNT¹⁹³ (maladies non transmissibles), valable pour la période 2017-2024, a été élaborée sur mandat du Conseil fédéral et du Dialogue « Politique nationale de la santé », qui correspond à la plateforme permettant à la Confédération et aux cantons de discuter ensemble de problèmes actuels

¹⁹⁰ <http://www.7canceropoles.org/> (12.11.2021)

¹⁹¹ <https://www.canceropole-est.org/la-recherche/projets-prioritaires/projets-transfrontaliers> (12.11.2021)

¹⁹² <https://www.nsk-krebsstrategie.ch/> (22.05.2020)

¹⁹³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> (18.11.2021)

et communs, et de coordonner le lancement de projets¹⁹⁴. Elle met l'accent sur de multiples maladies non transmissibles dont le cancer¹⁹⁵.

Elle se concentre sur les quatre objectifs prioritaires suivants¹⁹⁶ :

- Réduire la charge de morbidité induite par les MNT
- Freiner la hausse des coûts engendrés par les MNT
- Réduire le nombre de décès prématurés causés par les MNT
- Préserver et améliorer la participation de la population à la vie sociale et de ses capacités productives.

Ils sont complétés par les six objectifs spécifiques suivants :

- Diminuer les facteurs de risque liés aux comportements individuels
- Améliorer les compétences sanitaires de la population et renforcer la responsabilité personnelle
- Favoriser des conditions propices à un mode de vie sain
- Renforcer l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention
- Diminuer la part de la population présentant un risque accru de souffrir de MNT
- Améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins

Instances suprarégionales

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne¹⁹⁷ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19.

Outre ses quatre objectifs principaux, EU4Health se concentre aussi sur le renforcement des mesures de lutte contre le cancer.

¹⁹⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/dialog-nationale-gesundheitspolitik-staendige-plattform-bund-kantonen.html> (18.11.2021)

¹⁹⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/auftrag-schwerpunkte-ziele.html#2092231940> (18.11.2021)

¹⁹⁶ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/ncd-strategie/ncd-strategie.pdf> (18.11.2021)

¹⁹⁷ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Plan européen pour vaincre le cancer

Le plan européen pour vaincre le cancer¹⁹⁸ a été annoncé le 3 février 2021 par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Il met l'accent sur la recherche, l'innovation et la numérisation et a pour but d'aborder l'ensemble de la prise en charge de la maladie. Il mobilise 4 milliards d'euros.

Le plan européen pour vaincre le cancer, élément clé d'une Union européenne de la santé plus forte, s'articule autour de quatre domaines d'action :

- La prévention
- La détection précoce (dont dépistage du cancer du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal)
- Le diagnostic et le traitement
- Améliorer la qualité de vie des patient·e·s atteint·e·s d'un cancer ou ayant survécu à la maladie

Dix initiatives phares et de multiples mesures de soutien seront mises en place afin d'aider les États membres de l'Union européenne à faire reculer le nombre de cancers sur leur sol. De plus, un centre de connaissances sur le cancer sera fondé. Il permettra notamment de contribuer à la coordination des initiatives scientifiques et techniques en lien avec le cancer à l'échelle de l'UE. Une « initiative européenne en matière d'imagerie sur le cancer », intitulée « venir en aide aux enfants atteints du cancer » et un registre des inégalités face au cancer seront créés.

¹⁹⁸ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_fr.pdf
(09.07.2021)

Maladies chroniques

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

En parallèle des trois grands axes de la stratégie, la promotion de la santé et la prévention sont de plus en plus mises en avant. Par l'intégration de ces thématiques, le ministère souhaite éviter les maladies chroniques ou retarder leur développement au maximum.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022¹⁹⁹

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population²⁰⁰.

La thématique des maladies chroniques correspond à l'une des lignes directrices de la stratégie.

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

¹⁹⁹ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

²⁰⁰ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

Niveau régional

Région Grand Est

La Région Grand Est²⁰¹ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle a notamment analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Le rapport constate divers aspects dont le fait que le taux de maladies chroniques et d'obésité en Région Grand Est dépasse les moyennes nationales.

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2020

Le Conseil fédéral suisse a adopté la stratégie Santé2020 en 2013. Cette stratégie repose sur quatre champs d'action (transparence, égalité des chances, qualité des soins et qualité de vie). Trois défis ont été identifiés dont le fait que la proportion de personnes âgées va engendrer un accroissement de la proportion des maladies chroniques.

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

La stratégie MNT²⁰² (maladies non transmissibles), valable pour la période 2017-2024, a été élaborée sur mandat du Conseil fédéral et du Dialogue « Politique nationale de la santé », qui correspond à la plateforme permettant à la Confédération et aux cantons de discuter ensemble de problèmes actuels et communs, et de coordonner le lancement de projets²⁰³. Elle met notamment l'accent sur le cancer, le diabète, les affections chroniques des voies respiratoires, les troubles musculosquelettiques et les maladies cardio-vasculaires²⁰⁴.

Elle se concentre sur les quatre objectifs prioritaires suivants²⁰⁵ :

- Réduire la charge de morbidité induite par les MNT
- Freiner la hausse des coûts engendrés par les MNT
- Réduire le nombre de décès prématurés causés par les MNT

²⁰¹ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

²⁰² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> (18.11.2021)

²⁰³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/dialog-nationale-gesundheitspolitik-staendige-plattform-bund-kantonen.html> (18.11.2021)

²⁰⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/auftrag-schwerpunkte-ziele.html#2092231940> (18.11.2021)

²⁰⁵ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/ncd-strategie/ncd-strategie.pdf> (18.11.2021)

- Préserver et améliorer la participation de la population à la vie sociale et de ses capacités productives.

Ils sont complétés par les six objectifs spécifiques suivants :

- Diminuer les facteurs de risque liés aux comportements individuels
- Améliorer les compétences sanitaires de la population et renforcer la responsabilité personnelle
- Favoriser des conditions propices à un mode de vie sain
- Renforcer l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention
- Diminuer la part de la population présentant un risque accru de souffrir de MNT
- Améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins

Maladies rares

Instances suprarégionales

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne²⁰⁶ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. EU4Health se concentre sur quatre grands objectifs.

Par ailleurs, des réseaux de références européens pour maladies rares (European Reference Networks (ERNs) for rare diseases) doivent être soutenus.

²⁰⁶ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Promotion de la santé

Allemagne

Niveau national

„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“²⁰⁷ (Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett²⁰⁸, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe différents domaines dont la promotion de la santé.

Niveau des Länder

Les Länder ont notamment pour mission de s’occuper de la prévention et la promotion de la santé en proposant des mesures et initiatives dédiées à la population. Concrètement, cela signifie que les programmes de prévention et promotion de la santé varient d’un Land à l’autre tant sur la forme, les contenus que sur l’ampleur et les champs d’application.

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l’organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

La promotion de la santé occupe une place de plus en plus importante dans cette stratégie. Par ce biais, le ministère souhaite éviter les maladies chroniques ou retarder leur développement au maximum et développer les compétences de santé aussi tôt et aussi largement que possible.

Par ailleurs, dans chacun des différents domaines de la santé, d’autres approches stratégiques spécifiques sont prévues, comprenant des mesures détaillées. Notamment dans le domaine de la

²⁰⁷ https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

²⁰⁸ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l’ensemble de l’Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l’ensemble du pays.

promotion de la santé et de la prévention : „**Quartier 2030 - Gemeinsam Gestalten**²⁰⁹“ (**Quartier 2030 - Concevoir ensemble**). Cette stratégie du ministère implique activement les acteurs de la société civile, afin de concevoir les espaces de vie dans les villes, villages et communes dans une logique d'aide mutuelle entre générations. Il s'agit plus explicitement de promouvoir les différents modèles et approches dans les communes de tout le Bade-Wurtemberg

Niveau communal du Bade-Wurtemberg

Depuis fin 2018, le Bade-Wurtemberg a instauré des conférences de santé communales (*kommunale Gesundheitskonferenzen*) rattachées aux Gesundheitsämter (services de santé) des *Landkreise*. Le *Stadtkreis* Karlsruhe a établi une conférence de santé sur base volontaire. Les conférences sont dirigées par le *Landrat* ou le maire et rassemblent des représentant-e-s du domaine de la santé et de la protection des patient-e-s. Le comité travaille avec ses membres dans divers domaines dont la promotion de la santé²¹⁰.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé sexuelle²¹¹

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et a pour but d'améliorer la santé sexuelle et reproductive sur la période 2017-2030. Elle s'articule autour de six grands axes. Parmi eux figure l'investissement dans la promotion de la santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet Régional de Santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

²⁰⁹ <https://www.quartier2030-bw.de/> (15.07.2020)

²¹⁰ <https://www.gesundheitsamt-bw.de/lga/DE/Themen/Gesundheitsfoerderung/Gesundheitsdialog/Seiten/Kommunale-Gesundheitskonferenzen.aspx> (13.08.2020)

²¹¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf (02.08.2021)

Le « **Plan Régional de Santé²¹² (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes dont l'orientation de la politique régionale de santé vers la prévention dans une démarche de promotion de la santé.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins (lisibilité des aides, accès à l'information, développement de l'offre, maison des aînés, aides aux aidants), mieux anticiper la perte d'autonomie (prévention, maintien à domicile, adaptation de l'offre médico-sociale, habitat inclusif), assurer une place à chacun (logique de parcours, citoyenneté, emploi, mobilité).

Lutte contre la désertification médicale et accès aux soins de proximité pour tous les Alsaciens : dans le cadre de son « Schéma alsacien d'amélioration de l'accessibilité des services au public », la CeA agit pour l'amélioration de l'accès aux établissements et services publics sur l'ensemble de son territoire, notamment en aidant à l'installation des jeunes médecins dans les territoires fragiles et en confortant l'offre de santé à travers son engagement dans les Contrats locaux de santé médico-sociaux (CLSMS) et le Projet territorial de santé mentale (PTSM), le développement de maisons de santé pluridisciplinaires...

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes : sensibilisation aux addictions, éducation à la vie sexuelle et affective, accès à la contraception, prévention du mal-être, du harcèlement... Elle dispose de délégations de compétences pour la lutte contre la tuberculose, la promotion de la lutte contre les cancers et la prévention vaccinale, à travers deux centres de lutte antituberculeuse et une unité mobile de santé précarité.

²¹² <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

Innovations et investissements dans le champ de la santé : Afin de répondre aux défis posés par la crise sanitaire, la CeA a lancé son « Plan alsacien de rebond, solidaire et durable » qui consacre 15 millions d’euros sur 3 ans aux investissements en santé (immobilier, équipement, innovation). Le plan de rebond s’inscrit en complémentarité des autres fonds de solidarité de l’ARS Grand Est et des collectivités territoriales.

Coopération transfrontalière dans le domaine de la santé : le futur « Schéma alsacien de coopération transfrontalière », annoncé dans la loi Alsace de 2019, sera doté d’un volet portant sur la santé. Etabli en cohérence avec le Projet régional de santé, celui-ci comportera un volet opérationnel énumérant des projets concrets à réaliser. Le schéma devra être élaboré au plus tard le 1er janvier 2023.

Selon la conception de l’OMS, qui définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, la santé constitue un axe transversal qui anime l’ensemble des politiques publiques de la Collectivité européenne d’Alsace (sport-santé, culture-santé, tourisme de santé).

Caisse primaire d’Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d’Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximité avec les bénéficiaires de la Caisse nationale d’Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque département français dispose au moins d’une CPAM.

Elles sont notamment chargées de l’affiliation des assurés sociaux de leur périmètre et de la gestion de leurs droits auprès de l’Assurance maladie, du traitement des feuilles de soins.

Elles sont aussi chargées de la mise en œuvre de la Convention d’Objectifs et de Gestion (COG) c’est-à-dire de la stratégie définie au niveau national par la CNAM et de l’adapter à l’échelle régionale. Les CPAM ont aussi notamment pour mission de développer une politique de prévention et de promotion de la santé (ex. dépistage des cancers, des déficiences, etc.).

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2020

Le Conseil fédéral suisse a adopté la stratégie Santé2020 en 2013. Elle repose sur quatre champs d’action : la transparence, l’égalité des chances, la qualité des soins et la qualité de vie. La promotion de certains domaines comme la prévention a été identifiée dans cette stratégie comme l’un des défis et points à renforcer.

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

La stratégie MNT²¹³ (maladies non transmissibles), valable pour la période 2017-2024, a été élaborée sur mandat du Conseil fédéral et du Dialogue « Politique nationale de la santé », qui correspond à la plateforme permettant à la Confédération et aux cantons de discuter ensemble de problèmes actuels et communs, et de coordonner le lancement de projets²¹⁴. Elle met l'accent sur le cancer, le diabète, les affections chroniques des voies respiratoires, les troubles musculosquelettiques et les maladies cardio-vasculaires²¹⁵.

Elle se concentre sur quatre objectifs prioritaires. Ces derniers sont complétés par six objectifs spécifiques. Parmi eux figure le renforcement de l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention.

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l'évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l'assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prélèvement sur les cotisations sociales à l'assurance-maladie.²¹⁶ La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c'est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

Pendant la période 2007-2018, Promotion santé suisse a travaillé sur les thématiques alimentation et poids corporel chez les enfants et les jeunes, la santé psychique sur le lieu de travail et a soutenu la mise en réseau entre les cantons, les associations et les organisations. Le public cible était les enfants, les jeunes et les actifs. En 2016, Promotion santé suisse a adopté conjointement avec la confédération et les cantons la « Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles », aussi appelée « Stratégie MNT²¹⁷ », qui définit le cadre du plan de travail de la fondation sur la période 2017-2024.

La stratégie 2019-2024 ne se concentre plus seulement sur les maladies non-transmissibles, mais prend en compte le domaine de la santé psychique. Par ailleurs, les personnes âgées s'ajoutent aux groupes cibles.²¹⁸

²¹³ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> (18.11.2021)

²¹⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/dialog-nationale-gesundheitspolitik-staendige-plattform-bund-kantonen.html> (18.11.2021)

²¹⁵ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/auftrag-schwerpunkte-ziele.html#2092231940> (18.11.2021)

²¹⁶ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

²¹⁷ https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/2-pgv/Strategie_MNT_2017-2024.pdf (05.08.2021)

²¹⁸ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Strategie_Gesundheitsfoerderung_Schweiz_2019-2024.pdf (15.07.2020)

Niveau cantonal

Les cantons suisses mettent en œuvre les stratégies nationales dans le domaine de l'offre de soins et la promotion de la santé. Par ailleurs, ils développent leurs propres programmes d'action dans le domaine de la promotion de la santé.

Bâle-Ville

Le canton Bâle-Ville propose, à côté du programme d'action « Alimentation et activité physique chez les enfants et jeunes » en coopération avec « Promotion santé suisse », un programme d'action cantonal supplémentaire, avec les modules « Alimentation et activité physique pour personnes âgées », « Santé psychique chez les enfants et les jeunes » et « santé psychique chez les personnes âgées ». Le programme prend en compte les adultes et les personnes de référence pour les enfants et les jeunes ainsi que les proches et les soignantes et soignants.²¹⁹

Jura

Le Service de la Santé publique du département économie et santé établit un programme pluriannuel dans le domaine prévention et promotion de la santé.²²⁰ Le Service travaille étroitement avec la Fondation O2 afin de mettre en œuvre cette stratégie. Il s'agit d'un centre de compétence pour la promotion de la santé dans le canton Jura. La stratégie prend en compte les facteurs comme l'environnement, le travail et les établissements existants.

La Romandie, à laquelle appartiennent les cantons Jura et Tessin, poursuit une campagne régionale pour la promotion de la santé psychique²²¹.

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé²²² (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura et s'articule autour des sept axes suivants pour la période 2014-2024 :

- Promotion de l'alimentation et de l'activité physique
- Promotion de la santé psychique
- Promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective

²¹⁹ https://www.baseland.ch/politik-und-behorden/direktionen/volkswirtschafts-und-gesundheitsdirektion/amt-fur-gesundheit/gesundheitsforderung/gesundheitsfoerderung/downloads/kantonales-aktionsprogramm-2018-2021.pdf/@download/file/Kantonales%20Aktionsprogramm%202018_2021.pdf (13.07.2020)

²²⁰ <https://www.jura.ch/DES/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html> (22.05.2020)

²²¹ <https://www.santepsy.ch/de/> (22.05.2020)

²²² <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf> (19.11.2021)

- Prévention des addictions
- Prévention des maladies transmissibles
- Prévention des maladies non transmissibles
- Promotion de la coordination, de l'information et de la qualité

Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle

Développée en 2016 par Santé Sexuelle Suisse sous mandat de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud, la « stratégie globale de promotion de la santé sexuelle²²³ » propose notamment des recommandations stratégiques et propositions. Il s'agit d'une guide pouvant servir d'outil pour élaborer une politique cantonale.

Soleure

Promotion de la santé et renforcement des compétences en matière de santé

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, le canton de Soleure met en œuvre un programme d'action Alimentation, activité physique et santé psychique pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées pour la période 2022-2025. L'objectif des quelque 40 projets et mesures est de renforcer la santé de la population et d'inciter le plus grand nombre de personnes et d'organisations à adopter un comportement sain et à créer un environnement favorable à la santé. Les enfants et jeunes doivent grandir en bonne santé et être en mesure de bien gérer leur vie. Les personnes doivent avoir une alimentation équilibrée, faire régulièrement de l'exercice et être engagées socialement jusqu'à un âge avancé, afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible de manière autonome et en conservant une bonne qualité de vie à leur domicile.

Par ailleurs, la prévention en matière de soins de santé est également une priorité cantonale. Le renforcement des compétences en matière de santé, c'est-à-dire la capacité à gérer les informations sur la santé et à les utiliser au quotidien, est ancré dans la stratégie nationale de la Confédération et doit également être encouragé de manière ciblée au niveau cantonal par des offres et des mesures en collaboration avec des institutions et des organisations du domaine de la santé.

Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn 2022–2025 (Programme de prévention des dépendances du canton Soleure)

Le « *Integrales Suchtpräventionsprogramm Kanton Solothurn* » correspond au programme de prévention des dépendances mis en place dans le canton de Soleure pour la période 2022-2025. En

²²³ https://www.npg-rsp.ch/fileadmin/npg-rsp/Themen/Kantonale_Konzepte/CLASS_2016_santeSexuelle_guide_politique.pdf (19.11.2021)

matière de prévention des addictions, l'accent est mis sur une protection globale de la jeunesse ainsi que sur les thèmes de la prévention de l'alcoolisme, du tabagisme et de la dépendance au jeu ainsi que de la dépendance aux jeux en ligne, aux drogues illégales ou à l'abus de médicaments.

Les mesures et offres sont mises en œuvre dans le cadre d'un programme couvrant toutes les substances et formes de dépendance pour les années 2022-2025. Elles s'orientent en premier lieu sur les phases de vie et les besoins des groupes cibles. Les mesures vont au-delà de la simple prévention des addictions et prennent en compte tous les thèmes de la promotion de la santé et de la prévention qui favorisent un développement et un mode de vie sains des personnes et tentent d'éviter les effets négatifs sur la santé.

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie :

- Poids corporel sain (0-6 ans)
- Ecoles promouvant la santé (âge scolaire)
- Entreprises promouvant la santé (âge adulte)
- Promotion de la santé pour personnes âgées (à partir de 65 ans)
- Santé psychique (toute la population dans chaque phase de la vie)
- Addiction

Les différents programmes prioritaires sont mis en œuvre à travers des projets et peuvent interagir. Par ailleurs, les mesures sont harmonisées avec les plans d'actions nationaux. De manière générale, il faut développer davantage de mesures de prévention et sensibiliser la population sur les questions de santé. L'offre de santé doit avoir un caractère régional.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a également élaboré des stratégies visant l'amélioration de la santé humaine dans le monde entier. Le niveau de développement des Etats membres de l'OMS étant très variables, l'OMS adapte ses approches à différentes régions du monde. Le territoire du Rhin supérieur appartient à la zone géographique couverte par le bureau régional de l'Europe.

La charte d'Ottawa a été signée en 1986. Pour la première fois, la promotion de la santé et la prévention sont pris en compte – et le seront aussi dans les stratégies nationales des Etats membres de l'OMS.

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe²²⁴ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Ce concept touche à plusieurs thématiques dont la promotion de la santé.

Union européenne

La promotion de la santé gagne en importance dans les stratégies et programmes de financements mis en place par l'Union européenne.

Programme santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros²²⁵.

Parmi les objectifs du programme actuel figure la promotion de la santé, prévention de maladies et la favorisation des modes de vie sains, « grâce à l'intégration des questions de santé dans toutes les politiques »²²⁶.

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne²²⁷ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19.

²²⁴ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

²²⁵ https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

²²⁶ https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

²²⁷ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Il se concentre sur quatre grands objectifs dont le renforcement des systèmes de santé, leur résilience et l'amélioration de l'utilisation efficace des ressources, notamment par le biais de la promotion de la santé.

FSE+

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure de soutenir les travaux intégrés, à savoir de mettre en œuvre des meilleures pratiques en matière de promotion de la santé²²⁸.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière²²⁹.

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé a élaboré son plan d'action en fonction de l'orientation des groupes d'experts. L'un d'eux est dédié à la promotion de la santé et à la prévention. En l'occurrence, le groupe d'experts Prévention et promotion de la santé aspire à un échange d'informations et une mise en réseau des acteurs de la santé afin d'encourager la prévention.

²²⁸ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

²²⁹ <https://www.oeberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

De plus, des recommandations ont été élaborées en 2016 pour la période 2017-2027 sur base d'une proposition faite par le groupe d'experts Prévention et promotion de la santé. Elles ont pour objectif de promouvoir la santé et le bien-être des habitant·e·s de cette région, afin de baisser les coûts de santé à long terme. Le groupe d'experts s'appuie sur la charte d'Ottawa de l'OMS, adoptée en 1986.

L'objectif est de promouvoir la santé dans chaque phase de la vie et de créer une offre pour les personnes âgées. Un autre point est l'amélioration de l'égalité des chances, pour que toutes les personnes puissent bénéficier du même accès aux mesures de promotion de santé. Le quatrième aspect porte sur le renforcement de la compétence en matière de santé, pour que tout individu soit en mesure de rester le plus autonome possible. Ces mesures de promotion de la santé doivent être soutenues par d'autres domaines politiques, tels que l'éducation, les transports, l'urbanisme, l'environnement et le bâtiment.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. Dans sa stratégie 2030, la RMT se prononce en faveur de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence du Rhin supérieur pour la promotion de la santé et la prévention.

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinationale pour une offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonné par le centre de compétences trinationale TRISAN, comporte une mesure dédiée à la prévention et à la promotion de la santé. En collaboration avec le groupe d'experts prévention et promotion de la santé du Groupe de travail Politiques de santé de la Conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur, TRISAN réalise actuellement une boîte à outils sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les communes de part et d'autre de la frontière en matière de prévention et promotion de la santé. La boîte à outils illustre les bonnes pratiques mises en œuvre en lien avec les *Recommandations sur la promotion de la santé pour la région du Rhin supérieur 2018-2027* définies par le Groupe d'experts du GT Politiques de santé.

Santé sexuelle

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé sexuelle²³⁰, agenda 2017-2030 : Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et a pour but d'améliorer la santé sexuelle et reproductive. Elle s'articule autour de six grands axes, à savoir :

- Investir dans la promotion de la santé sexuelle, en particulier en direction des jeunes
- Améliorer la prévention, le dépistage et la prise en charge en matière d'IST dont le VIH et les hépatites virales
- Améliorer la santé reproductive
- Répondre aux besoins spécifiques des populations les plus vulnérables
- Promouvoir la recherche, les connaissances et l'innovation en santé sexuelle
- Prendre en compte les spécificités de l'Outre-Mer pour mettre en œuvre l'ensemble de la stratégie de santé sexuelle

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Politique étendue dans le domaine de la prévention santé : la CeA dispose des compétences en matière de promotion de la santé de l'enfant et de la famille : 97 centres de consultation dans toute l'Alsace, 235 professionnels assurant un accompagnement et des soins de prévention durant la grossesse, après la naissance, des jeunes enfants et de leurs parents. La CeA déploie également une politique de prévention à destination des jeunes : sensibilisation aux addictions, éducation à la vie sexuelle et affective, accès à la contraception, prévention du mal-être, du harcèlement... Elle dispose de délégations de compétences pour la lutte contre la tuberculose, la promotion de la lutte contre les cancers et la prévention vaccinale, à travers deux centres de lutte antituberculeuse et une unité mobile de santé précarité.

²³⁰ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf (02.08.2021)

Suisse

Niveau cantonal

Jura

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé²³¹ (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura pour la période 2014-2024. Il s'articule autour de sept axes dont la promotion de la santé sexuelle, reproductive et affective.

Stratégie globale de promotion de la santé sexuelle

Développée en 2016 par Santé Sexuelle Suisse sous mandat de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) regroupant les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Valais et Vaud, la « stratégie globale de promotion de la santé sexuelle²³² » propose notamment des recommandations stratégiques et propositions. Il s'agit d'une guide pouvant servir d'outil pour élaborer une politique cantonale.

²³¹ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf> (19.11.2021)

²³² https://www.npg-rsp.ch/fileadmin/npg-rsp/Themen/Kantonale_Konzepte/CLASS_2016_santeSexuelle_guide_politique.pdf (19.11.2021)

Prise en charge de la dépendance

Allemagne

Niveau national

Le ministère de la santé développe des propositions de lois, des règlements et des dispositions administratives dans le domaine de la politique de santé et de l'assurance maladie légale.²³³ Il travaille principalement sur les thématiques prise en charge de la dépendance et prévention et travaille en collaboration avec le niveau européen et d'autres gouvernements du monde entier dans le domaine de la politique de santé internationale.

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient·e·s et des citoyen·ne·s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs. La prise en charge de la dépendance correspond à l'un des trois grands axes de cette stratégie.

Par ailleurs, dans chacun des différents domaines de la santé, d'autres approches stratégiques spécifiques sont prévues, comprenant des mesures détaillées. Celles-ci sont mises à disposition sur les sites internet du ministère des affaires sociales. Dans le domaine de la numérisation : **„Strategie Digitalisierung in Medizin und Pflege²³⁴“ (Stratégie digitalisation en E-santé et prise en charge de la dépendance)**. Il s'agit d'intégrer et d'améliorer les approches du domaine eHealth dans l'offre médicale et de prise en charge de la dépendance.

Niveau communal du Bade-Wurtemberg

Depuis fin 2018, le Bade-Wurtemberg a instauré des conférences de santé communales (*kommunale Gesundheitskonferenzen*) rattachées aux Gesundheitsämter (services de santé) des *Landkreise*. Le *Stadtkreis* Karlsruhe a établi une conférence de santé sur base volontaire. Les conférences sont dirigées

²³³ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/staatliche-ordnung/akteure-der-gesundheitspolitik.html> (27.10.2021)

²³⁴ https://sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Downloads_Medizinische_Versorgung/Strategie_Digitalisierung-Medizin-Pflege-BW_Feb-2017.pdf (12.05.2020)

par le *Landrat* ou le maire et rassemblent des représentant-e-s du domaine de la santé et de la protection des patient-e-s. Le comité travaille avec ses membres dans divers domaines dont celui de la prise en charge de la dépendance²³⁵.

Land Rhénanie-Palatinat

Landesrahmenvereinbarung Prävention (Règlement cadre sur la prévention du Land)

Le règlement cadre sur la prévention du Land²³⁶ a été établi en 2016. Il a été signé par les assurances maladies légales, les assurances de retraites, de prise en charge de la dépendance et les assurances accidents. L'objectif est de promouvoir les approches visant les personnes à risques qui doivent être soutenues dans leur environnement en fonction de leurs besoins. Des réseaux de prévention ont été créés afin d'échanger sur les approches.

„Rheinland-Pfalz Digital – Wir vernetzen Land und Leute“²³⁷ (Rhénanie-Palatinat numérisé- Nous mettons en réseau le Land et les citoyens)

Cette stratégie vise à promouvoir la numérisation dans plusieurs domaines, dont la santé. L'objectif est de promouvoir et d'améliorer l'offre de soins médicaux et de prise en charge de la dépendance avec les nouvelles possibilités.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022²³⁸

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population.²³⁹ La prise en charge de la dépendance fait partie des trois grands axes de la stratégie.

²³⁵ <https://www.gesundheitsamt-bw.de/lga/DE/Themen/Gesundheitsfoerderung/Gesundheitsdialog/Seiten/Kommunale-Gesundheitskonferenzen.aspx> (13.08.2020)

²³⁶

https://msagd.rlp.de/fileadmin/msagd/Gesundheit_und_Pflege/GP_Dokumente/Landesrahmenvereinbarung_RLP_2016-07-21.pdf (13.05.2020)

²³⁷ <https://www.digital.rlp.de/startseite/> (03.03.2020)

²³⁸ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

²³⁹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans plusieurs domaines dont :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins (lisibilité des aides, accès à l'information, développement de l'offre, maison des aînés, aides aux aidants), mieux anticiper la perte d'autonomie (prévention, maintien à domicile, adaptation de l'offre médico-sociale, habitat inclusif), assurer une place à chacun (logique de parcours, citoyenneté, emploi, mobilité).

Suisse

Niveau cantonal

Jura

La planification de l'offre de santé, notamment dans les domaines hospitaliers et médico-social est une compétence cantonale. Ainsi, le canton Jura dispose notamment d'un plan pour la prise en charge de la dépendance²⁴⁰ (2011-2022).

²⁴⁰ <https://www.jura.ch/DES/SSA/Etablissements-pour-personnes-agees/Planification-medico-sociale/Planification-medico-sociale.html> (13.07.2020)

Handicap

France

Niveau national

Feuille de route santé mentale et psychiatrie²⁴¹ : Cette stratégie, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé, a pour but d'améliorer les conditions de vie, l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique, d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements. 37 actions sont déclinées selon trois axes dont l'un est dédié à l'amélioration des conditions de vie et d'inclusion sociale et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

Le « **Plan Régional de Santé²⁴² (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes. L'un d'eux est dédié à l'amélioration de l'accès aux soins et à l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins (lisibilité des aides, accès à l'information, développement de l'offre, maison des aînés, aides aux aidants), mieux anticiper

²⁴¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf (02.08.2021)

²⁴² <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

la perte d'autonomie (prévention, maintien à domicile, adaptation de l'offre médico-sociale, habitat inclusif), assurer une place à chacun (logique de parcours, citoyenneté, emploi, mobilité).

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière²⁴³.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif d'échanger des informations dans le domaine de la prévention, en particulier autour des questions « Alimentation – Activité sportive – Surpoids », médecine préventive dans les entreprises, amélioration préventive de la qualité de vie en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des personnes souffrant d'un handicap.

²⁴³ <https://www.oerrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

Personnes âgées

Allemagne

Niveau national

Le ministère de la santé développe des propositions de lois, des règlements et des dispositions administratives dans le domaine de la politique de santé et de l'assurance maladie légale.²⁴⁴ Il travaille principalement sur les thématiques prise en charge de la dépendance et prévention et travaille en collaboration avec le niveau européen et d'autres gouvernements du monde entier dans le domaine de la politique de santé internationale.

S'y ajoutent de nombreux objectifs formulés conjointement avec des représentant·e·s du ministère au niveau des Länder, des assurances maladies, des représentations de patient·e·s et d'autres acteurs du domaine de la santé. Parmi les thématiques abordées figure le « bien vieillir » (2012). Les objectifs sont actualisés en permanence²⁴⁵.

France

Niveau national

« Ma santé 2022 »²⁴⁶

Il s'agit d'un programme pour l'offre de soins contenant quatre axes dont la prise en charge de personnes âgées à domicile.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet Régional de Santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

Le « **Plan Régional de Santé²⁴⁷ (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes dont l'amélioration de l'accès aux soins et de l'autonomie des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans une logique inclusive.

²⁴⁴ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/staatliche-ordnung/akteure-der-gesundheitspolitik.html> (27.10.2021)

²⁴⁵ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/themen/gesundheitswesen/gesundheitsziele.html> (02.04.2020)

²⁴⁶ <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/masante2022/> (13.05.2020)

²⁴⁷ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines dont :

Prévention de la dépendance : la stratégie de la CeA pour préserver l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap et garantir une offre adaptée à chaque étape de leur parcours est détaillée dans son « Schéma de l'autonomie » autour de 3 axes : mieux connaître les besoins (lisibilité des aides, accès à l'information, développement de l'offre, maison des aînés, aides aux aidants), mieux anticiper la perte d'autonomie (prévention, maintien à domicile, adaptation de l'offre médico-sociale, habitat inclusif), assurer une place à chacun (logique de parcours, citoyenneté, emploi, mobilité).

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2020

Le Conseil fédéral suisse a adopté la stratégie Santé2020 en 2013. Cette stratégie repose sur quatre champs d'action (transparence, égalité des chances, qualité des soins et qualité de vie). Trois grands défis ont été identifiés dont la proportion de personnes âgées qui va accroître la proportion des maladies chroniques.

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030²⁴⁸ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable et chances de vivre en bonne santé).

Cette stratégie a huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques. Parmi les défis identifiés, on retrouve notamment la thématique « vieillir en bonne santé ».

²⁴⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l'évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l'assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prélèvement sur les cotisations sociales à l'assurance-maladie.²⁴⁹ La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c'est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

Les personnes âgées s'ajoutent aux groupes cibles de la stratégie 2019-2024²⁵⁰.

Niveau cantonal

Les cantons sont notamment chargés d'élaborer et de mettre en œuvre une planification médico-sociale qui englobe les structures ambulatoires, intermédiaires et stationnaire pour la prise en charge des personnes âgées (soins à domicile, établissements médico-sociaux, etc.).

Bâle-Ville et Bâle-Campagne

Les cantons Bâle-Ville et Bâle-Campagne mettent en œuvre les stratégies nationales au niveau cantonal.²⁵¹ De plus, le département de santé de Bâle-Ville est compétent pour la planification des hôpitaux et soutient des mesures de prévention pour les personnes âgées.

Le canton Bâle-Ville propose un programme d'action cantonal comprenant deux modules dédiés aux personnes âgées, à savoir : « Alimentation et activité physique pour personnes âgées » et « santé psychique chez les personnes âgées ».

Jura

Dans le domaine de l'offre de soins hospitaliers une analyse des besoins a été élaborée. La nouvelle planification cantonale est en cours pour 2022-2026. Une légère augmentation du recours aux prestations hospitalière est attendue avec des nuances plus ou moins marquées selon les spécialités. On s'attend également à un besoin accru dans les spécialités, auxquelles les personnes âgées ont souvent recours. La nouvelle planification médico-sociale pour à l'horizon 2023 est par ailleurs également en cours.

²⁴⁹ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

²⁵⁰ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Strategie_Gesundheitsfoerderung_Schweiz_2019-2024.pdf (15.07.2020)

²⁵¹ <https://www.gd.bs.ch/dossiers-projekte/gesundheitsstrategien.html> (22.05.2020)

Soleure

Promotion de la santé et renforcement des compétences en matière de santé

En collaboration avec Promotion Santé Suisse, le canton de Soleure met en œuvre un programme d'action Alimentation, activité physique et santé psychique pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées pour la période 2022-2025. L'objectif des quelque 40 projets et mesures est de renforcer la santé de la population et d'inciter le plus grand nombre de personnes et d'organisations à adopter un comportement sain et à créer un environnement favorable à la santé. Les personnes doivent avoir une alimentation équilibrée, faire régulièrement de l'exercice et être engagées socialement jusqu'à un âge avancé, afin de pouvoir vivre le plus longtemps possible de manière autonome et en conservant une bonne qualité de vie à leur domicile.

Argovie

Le canton d'Argovie a défini des programmes prioritaires, adaptés aux différentes phases de la vie. La promotion de la santé pour personnes âgées (à partir de 65 ans) bénéficie notamment d'un programme dédié.

Les différents programmes prioritaires sont mis en œuvre à travers des projets et peuvent interagir. Par ailleurs, les mesures sont harmonisées avec les plans d'actions nationaux.

Instances suprarégionales

Union européenne

FSE

Le Fonds social européen (FSE) est un instrument de financement de projets européens visant à promouvoir les activités en lien différentes thématiques dont le bien vieillir²⁵².

Horizon 2020

Le programme Horizon 2020 soutient différents projets dans les domaines biotechnologie et technologies médicales. L'objectif est d'assurer une vie active et indépendante aux personnes âgées aussi longtemps que possible, de développer des méthodes de prise en charge efficaces et douces, et de concevoir des systèmes de santé durables.²⁵³ Dans ce contexte, c'est notamment la médecine personnalisée qui joue un rôle important.

²⁵² https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

²⁵³ <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/health-demographic-change-and-wellbeing> (16.07.2020)

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière²⁵⁴.

De plus, des recommandations ont été élaborées en 2016 pour la période 2017-2027 sur base d'une proposition faite par le groupe d'experts Prévention et promotion de la santé. Elles ont pour objectif de promouvoir la santé et le bien-être des habitant·e·s de cette région, afin de baisser les coûts de santé à long terme. Le groupe d'experts s'appuie sur la charte d'Ottawa de l'OMS, adoptée en 1986. L'objectif est de promouvoir la santé dans chaque phase de la vie et de créer une offre pour les personnes âgées.

TRISAN / Euro-Institut

Au cours de son premier projet INTERREG (2016-2019), le centre de compétence trinational TRISAN a beaucoup travaillé sur la thématique de la perte d'autonomie. Un cahier thématique précisant les modalités de « la prise en charge des personnes âgées dépendantes en France, en Allemagne et en Suisse²⁵⁵ » a notamment été rédigé et publié (en français et en allemand) en octobre 2018.

De plus, à la demande du GT Politiques de Santé de la Conférence du Rhin supérieur, TRISAN a réalisé une étude thématique sur la perte d'autonomie sur la période 2018-2019. L'objectif était de créer de la transparence sur les systèmes des trois pays, d'identifier les besoins et potentiels de coopération dans le Rhin supérieur et de favoriser le rapprochement et la mise en réseau des acteurs. L'étude

²⁵⁴ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

²⁵⁵ https://www.trisan.org/fileadmin/PDFs_Dokumente/2018-10-Cahier-thematique_prise-en-charge-des-personnes-agees-dependantes_FR.pdf (14.01.2022)

aborde la thématique de la perte d'autonomie sous différents aspects²⁵⁶ (projets transfrontaliers dans le domaine de la dépendance, soins à domicile, portabilité des droits, prévention et promotion de la santé, bien vieillir, etc.).

²⁵⁶ <https://www.trisan.org/fr/themes/perte-dautonomie> (14.01.2022)

Promotion et renforcement de la recherche

Allemagne

Niveau national

Dans le cadre de la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne en 2020²⁵⁷, le ministère de la santé allemand a poursuivi trois objectifs dont le renforcement de la recherche médicale en Europe.

**„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“²⁵⁸
(Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)**

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett²⁵⁹, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s'applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe cinq domaines dont la promotion de la recherche et de l'innovation pour la santé dans le monde.

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (Staatsministerium) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption (Conception France)*²⁶⁰. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France.

Par ailleurs, le Bade-Wurtemberg et la France doivent travailler ensemble dans le domaine de l'intelligence artificielle et la numérisation par la création de réseaux et projets de recherche communs.

²⁵⁷

https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (03.08.2021)

²⁵⁸https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

²⁵⁹ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l'ensemble de l'Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l'ensemble du pays.

²⁶⁰ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

France

*Niveau national***Stratégie nationale de santé 2018-2022²⁶¹**

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population.²⁶² La promotion de la recherche figure parmi les lignes directrices de la stratégie.

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030²⁶³

Dévoilée le 4 février 2021 par le Président de la République, cette stratégie a pour objectif de réduire le nombre de cancers en France et repose notamment sur des programmes de prévention et de dépistage, sur une amélioration de l'offre de soins ainsi que sur la recherche. Un budget de 1,74 milliard d'euros est prévu pour la période 2021-2025.

Stratégie nationale de santé sexuelle²⁶⁴, agenda 2017-2030

Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé et a pour but d'améliorer la santé sexuelle et reproductive. Cette stratégie a été élaborée pour la période 2017-2030. Elle s'articule autour de six grands axes dont la promotion de la recherche, des connaissances et de l'innovation en santé sexuelle.

Stratégie de la France en santé mondiale²⁶⁵, 2017-2021

Cette stratégie a pour ambition de relever les grands défis de la santé dans le monde en s'appuyant sur les valeurs et les atouts français en se focalisant sur quatre grands axes d'intervention. La promotion de la recherche et de l'innovation française en fait partie.

²⁶¹ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

²⁶² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

²⁶³ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/feuille_de_route_-_strategie_decennale_de_lutte_contre_les_cancers.pdf (07.07.2021)

²⁶⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_nationale_sante_sexuelle.pdf (02.08.2021)

²⁶⁵ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/sante_mondiale_web_cle863195.pdf (02.08.2021)

Stratégie nationale de lutte contre l'endométriose

La stratégie nationale de lutte contre l'endométriose, valable pour la période 2022-2025, a été lancée le 11 janvier 2022. Elle a été élaborée avec les acteurs de terrain et se concentre sur trois grands objectifs²⁶⁶ dont le lancement d'un programme national de recherche dans l'objectif de mieux comprendre l'endométriose et ses causes. La promotion de la recherche et de l'innovation fait partie des cinq grands axes de cette stratégie.

Une entité dédiée à la recherche, nommée « Station E » pourrait également être instaurée afin de structurer et rassembler les acteurs de la recherche sur l'endométriose en France et favoriser les avancées et découvertes en matière d'endométriose.

Niveau régional

Région Grand Est

La Région Grand Est²⁶⁷ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016. Elle décline les grandes orientations fixées en lien avec les compétences régionales reconnues à savoir la formation, le sport, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur.

La Région Grand Est, en coopération avec l'ARS et la Collectivité européenne d'Alsace (qui rassemble depuis janvier 2021 les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), a également élaboré une feuille de route santé²⁶⁸ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est », couvrant la période 2021-2027 et définissant les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. Sept piliers principaux ont été identifiés dont la recherche et l'innovation en santé.

Cancéropôle Est

Le Cancéropôle Est²⁶⁹ est l'un des 7 Cancéropôles issus du Plan Cancer 2003. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche contre le cancer au sein de la Région Grand Est et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (collectivités territoriales, 5 universités, 5 CHU, 4 Centres de Lutte contre le Cancer, organismes de recherche, associations caritatives et industriels de la santé). Il a pour objectif de structurer, coordonner et développer une recherche compétitive et innovante dans le domaine de la lutte contre le cancer.

²⁶⁶ <https://www.gouvernement.fr/lancement-d-une-strategie-nationale-contre-l-endometriose> (13.01.2022)

²⁶⁷ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

²⁶⁸ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

²⁶⁹ <https://www.canceropole-est.org/qui-sommes-nous> (12.11.2021)

Suisse

Niveau national

Stratégie nationale en matière de soins palliatifs²⁷⁰

La Suisse a soutenu de nombreux projets dans le cadre de cette stratégie entre 2010 et 2015. Les projets concernaient divers champs d'action dont la recherche.

Stratégie contre la résistance aux antibiotiques²⁷¹

La stratégie a été adoptée fin 2015 dans le cadre du plan d'action Santé 2020 et a commencé en 2016. Il s'agit d'une stratégie à laquelle participe des acteurs des domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture et l'environnement. La stratégie comporte huit champs d'action dont un dédié à la recherche et au développement.

Plan d'action pour la prévention du suicide en Suisse

Adopté en 2016, le plan d'action pour la prévention du suicide²⁷² vise à réduire les actes suicidaires lors d'une réaction aiguë à un facteur de stress ou en cas de maladie psychique telle que la dépression. Ce plan d'action s'articule autour de dix objectifs. Il encourage notamment le monitoring et la recherche.

Stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO)

Introduite dès 2016, la stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO²⁷³) vise à réduire le nombre d'infections contractées lors de soins dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux (EMS) suisses²⁷⁴. Quatorze mesures clés sont mises en œuvre, y compris dans le domaine de la recherche.

²⁷⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-palliative-care.html> (22.05.2020)

²⁷¹ <https://www.star.admin.ch/star/de/home.html> (22.05.2020)

²⁷² <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-suizidpraevention.html> (18.11.2021)

²⁷³ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/mt/i-und-i/noso/broschuere-strategie-noso-kurz.pdf> (19.11.2021)

²⁷⁴ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-noso--spital--und-pflegeheiminfektionen.html> (19.11.2021)

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Traité international sur la prévention des pandémies et la préparation à celles-ci

Le 31 mai 2021, les 194 membres de l'OMS ont adopté la décision d'examiner un nouveau traité international sur les pandémies à l'occasion d'une session extraordinaire qui aura lieu en novembre 2021²⁷⁵. Afin de garantir la participation de l'Union européenne aux négociations, le Conseil de l'Union européenne a adopté une décision visant à soutenir l'ouverture de négociations de ce potentiel traité international²⁷⁶.

Il permettrait notamment de bénéficier du soutien à long terme des secteurs publics et privés à tous les niveaux de gouvernement et de la société, dans l'ensemble des domaines d'actions pertinents, y compris la recherche et l'innovation.

Union européenne

Stratégie pharmaceutique pour l'Europe

La stratégie pharmaceutique pour l'Europe²⁷⁷ adoptée le 25 novembre 2020 a pour objectif de moderniser le cadre réglementaire durable et à aider l'industrie à promouvoir la recherche et les technologies au service des patient-e-s.

Plan européen pour vaincre le cancer

Le plan européen pour vaincre le cancer²⁷⁸ a été annoncé le 3 février 2021 par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Il met l'accent sur la recherche, l'innovation et la numérisation et a pour but d'aborder l'ensemble de la prise en charge de la maladie. Il mobilise 4 milliards d'euros.

Stratégie de l'UE visant au développement et à la disponibilité des traitements

Afin de se préparer communément à de futures crises sanitaires semblables à celle de la COVID-19 et de garantir à l'avenir la disponibilité de fournitures et de médicaments, la Commission européenne a

²⁷⁵ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/coronavirus/pandemic-treaty/#> (04.11.2021)

²⁷⁶ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/05/20/eu-supports-start-of-who-process-for-establishment-of-pandemic-treaty-council-decision/> (04.11.2021)

²⁷⁷ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/human-use/docs/pharma-strategy_report_en.pdf (09.08.2021)

²⁷⁸ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_fr.pdf (09.07.2021)

proposé une stratégie visant au développement et à la disponibilité des traitements²⁷⁹ en mai 2021. Cette dernière concerne notamment la recherche et le développement de médicaments.

FEDER

Le fonds européen pour le développement régional (FEDER), qui a pour objectif de réduire les disparités régionales au sein de l'UE. Ainsi, des projets et mesures dans le domaine de la numérisation, la recherche ou l'innovation sont financés dans ce cadre²⁸⁰.

FSE+

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure de²⁸¹ soutenir les travaux intégrés (ex. réseaux européens de recherche).

Horizon 2020

Des projets internationaux et transfrontaliers dans le domaine de la recherche et innovation en santé sont soutenus dans le cadre d'Horizon 2020.

Espace européen des données de santé

La création d'un espace européen des données de santé²⁸², permettant un meilleur échange et l'accès à différents types de données sur la santé (dossiers médicaux électroniques, données génomiques, données issues de registres de patients, etc.), est l'une des priorités de la Commission européenne pour la période 2019-2025. Il vise également à soutenir la recherche (traitements, médicaments, dispositifs médicaux).

Instances transfrontalières

EUCOR – Le campus européen

Eucor est un groupement trinational composé de cinq universités situées sur le territoire du Rhin supérieur. Il s'agit de l'Université de Bâle, l'Université de Freiburg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg et l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT). En matière de recherche,

²⁷⁹ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2201 (11.08.2021)

²⁸⁰ https://ec.europa.eu/regional_policy/de/policy/cooperation/european-territorial/

²⁸¹ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

²⁸² https://ec.europa.eu/health/ehealth/dataspace_fr (05.11.2021)

Eucor soutient et facilite la mise en réseau et la coopération entre des consortiums bi- et trinationaux²⁸³. Eucor propose aussi des activités de formation.

La « Médecine personnalisée – médecine de précision » est l'un des axes stratégique définis pour la période 2019-2023 dans le prolongement des stratégies nationales et européennes. Cette thématique peut également s'appuyer sur de nombreux réseaux tels que le réseau Neurex (neurosciences), EURIdoc (immunologie) et le Upper Rhine Immunology Group (immunologie)²⁸⁴. Aussi, un programme doctoral conjoint en immunologie, porté par Eucor et cofinancé par l'Union européenne dans le cadre des actions Marie Skłodowska Curie, a été lancé en 2021.

Au travers de ses projets, Eucor a pour objectif de contribuer à l'adaptation des diagnostics et traitements médicaux, de la prévention des maladies et du développement de médicaments aux exigences médicales ou biologiques individuelles, aux influences environnementales spécifiques, aux modes de vie individuels ou aux différences génétiques. Les données de santé²⁸⁵ jouent également un rôle important dans la médecine personnalisée.

²⁸³ <https://www.eucor-uni.org/nous-connaître/objectifs-du-campus-europeen/> (24.09.2021)

²⁸⁴ <https://www.eucor-uni.org/recherche/axes-strategiques-prioritaires/> (27.09.2021)

²⁸⁵ <https://www.eucor-uni.org/medecine-taillee-sur-mesure-coup-de-projecteur-sur-laxe-prioritaire-deucor-medecine-personnalisee/> (27.09.2021)

Biotechnologies et technologies médicales

Instances suprarégionales

Union européenne

Horizon 2020

Le programme Horizon 2020 soutient différents projets dans les domaines biotechnologie et technologies médicales. L'objectif est d'assurer une vie active et indépendante aux personnes âgées aussi longtemps que possible, de développer des méthodes de prise en charge efficaces et douces, et de concevoir des systèmes de santé durables.²⁸⁶ Dans ce contexte, c'est notamment la médecine personnalisée qui joue un rôle important.

²⁸⁶ <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/health-demographic-change-and-wellbeing> (16.07.2020)

Maladies non transmissibles

Suisse

Niveau national

Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (stratégie MNT) 2017-2024

La stratégie MNT²⁸⁷ (maladies non transmissibles), valable pour la période 2017-2024, a été élaborée sur mandat du Conseil fédéral et du Dialogue « Politique nationale de la santé », qui correspond à la plateforme permettant à la Confédération et aux cantons de discuter ensemble de problèmes actuels et communs, et de coordonner le lancement de projets²⁸⁸. Elle met l'accent sur le cancer, le diabète, les affections chroniques des voies respiratoires, les troubles musculosquelettiques et les maladies cardio-vasculaires²⁸⁹.

Elle se concentre sur les quatre objectifs prioritaires suivants²⁹⁰ :

- Réduire la charge de morbidité induite par les MNT
- Freiner la hausse des coûts engendrés par les MNT
- Réduire le nombre de décès prématurés causés par les MNT
- Préserver et améliorer la participation de la population à la vie sociale et de ses capacités productives

Ils sont complétés par les six objectifs spécifiques suivants :

- Diminuer les facteurs de risque liés aux comportements individuels
- Améliorer les compétences sanitaires de la population et renforcer la responsabilité personnelle
- Favoriser des conditions propices à un mode de vie sain
- Renforcer l'égalité des chances dans l'accès à la promotion de la santé et à la prévention
- Diminuer la part de la population présentant un risque accru de souffrir de MNT
- Améliorer la qualité de vie et diminuer la nécessité de soins

²⁸⁷ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten.html> (18.11.2021)

²⁸⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitspolitik/dialog-nationale-gesundheitspolitik-staendige-plattform-bund-kantonen.html> (18.11.2021)

²⁸⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-nicht-uebertragbare-krankheiten/auftrag-schwerpunkte-ziele.html#2092231940> (18.11.2021)

²⁹⁰ <https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/ncd-strategie/ncd-strategie.pdf> (18.11.2021)

Promotion Santé Suisse

La fondation a été créée en 1989 avec pour mandat la coordination et l'évaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la santé. La loi sur l'assurance maladie prévoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prélèvement sur les cotisations sociales à l'assurance-maladie.²⁹¹ La fondation travaille dans la perspective de la salutogenèse, c'est-à-dire la promotion des facteurs maintenant les actifs en bonne santé.

En 2016, Promotion santé suisse a adopté conjointement avec la confédération et les cantons la « Stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles », aussi appelée « Stratégie MNT²⁹² », qui définit le cadre du plan de travail de la fondation sur la période 2017-2024. La fondation continue à se concentrer sur les maladies non-transmissibles dans sa stratégies 2019-2024²⁹³.

Niveau cantonal

Jura

Programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé 2014-2024

Le programme pluriannuel de prévention et promotion de la santé²⁹⁴ (PPP) constitue la politique de prévention et promotion de la santé du canton du Jura et s'articule autour de sept axes. L'un d'entre eux est dédié à la prévention des maladies non-transmissibles.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe²⁹⁵ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

²⁹¹ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

²⁹² https://promotionsante.ch/assets/public/documents/fr/2-pgv/Strategie_MNT_2017-2024.pdf (05.08.2021)

²⁹³ https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Strategie_Gesundheitsfoerderung_Schweiz_2019-2024.pdf (15.07.2020)

²⁹⁴ <https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15445.pdf/Departements/DSA/SSA/Documents/2014ppp.pdf> (19.11.2021)

²⁹⁵ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Quatre champs d'action²⁹⁶ principaux ont été identifiés, dont la lutte contre les maladies transmissibles et non-transmissibles dans la région européenne.

²⁹⁶ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

Maladies rares

Instances suprarégionales

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne²⁹⁷ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. Outre ses quatre grands objectifs, EU4Health soutient des réseaux de références européens pour maladies rares (European Reference Networks (ERNs) for rare diseases).

²⁹⁷ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Perturbateurs endocriniens

France

Niveau national

La première et la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens²⁹⁸

Cette deuxième stratégie (SNPE2) a pour objectif de former, d'informer, de protéger l'environnement et la population et d'améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens.

²⁹⁸ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens> (02.08.2021)

Résistance aux antibiotiques

Suisse

Niveau national

Stratégie contre la résistance aux antibiotiques²⁹⁹

La stratégie a été adoptée fin 2015 dans le cadre du plan d'action Santé 2020 et a commencé en 2016. Il s'agit d'une stratégie à laquelle participe des acteurs des domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture et l'environnement. La stratégie comporte huit champs d'action : surveillance, prévention, utilisation appropriée des antibiotiques, lutte contre la résistance, recherche et développement, coopération, information et formation, conditions générales.

Instances suprarégionales

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne³⁰⁰ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. Outre ses quatre grands objectifs, EU4Health se concentre aussi sur des thématiques telles que la réduction d'infections liées à une résistance aux antibiotiques.

²⁹⁹ <https://www.star.admin.ch/star/de/home.html> (22.05.2020)

³⁰⁰ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Santé et environnement

Allemagne

Niveau national

**„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“³⁰¹
(Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)**

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett³⁰², remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe cinq domaines dont une approche commune de l’environnement, des changements climatiques et de la santé.

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022³⁰³

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s’appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l’état de santé de la population³⁰⁴. L’adaptation aux nouveaux défis environnementaux figure parmi les lignes directrices de la stratégie.

La première et la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens³⁰⁵

Cette deuxième stratégie (SNPE2) a pour objectif de former, d’informer, de protéger l’environnement et la population et d’améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens.

³⁰¹https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

³⁰² Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l’ensemble de l’Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l’ensemble du pays.

³⁰³ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

³⁰⁴ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

³⁰⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens> (02.08.2021)

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030³⁰⁶ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis (transformation technologique et numérique, évolution démographique et sociale, soins de grande qualité avec un système financièrement viable et chances de vivre en bonne santé). Cette stratégie s'articule autour de huit objectifs principaux (deux par défi), déclinés ensuite en seize axes politiques. L'amélioration de la santé grâce à un meilleur environnement fait partie de ces objectifs.

Stratégie contre la résistance aux antibiotiques³⁰⁷

La stratégie a été adoptée fin 2015 dans le cadre du plan d'action Santé 2020 et a commencé en 2016. Il s'agit d'une stratégie à laquelle participe des acteurs des domaines de la santé humaine et animale, de l'agriculture et l'environnement.

Niveau cantonal

Jura

Le Service de la Santé publique du département économie et santé établit un programme pluriannuel dans le domaine prévention et promotion de la santé.³⁰⁸ Le Service travaille étroitement avec la Fondation O2 afin de mettre en œuvre cette stratégie. Il s'agit d'un centre de compétence pour la promotion de la santé dans le canton Jura. La stratégie prend en compte les facteurs comme l'environnement, le travail et les établissements existants.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Traité international sur la prévention des pandémies et la préparation à celles-ci

Le 31 mai 2021, les 194 membres de l'OMS ont adopté la décision d'examiner un nouveau traité international sur les pandémies à l'occasion d'une session extraordinaire qui aura lieu en novembre 2021³⁰⁹. Afin de garantir la participation de l'Union européenne aux négociations, le Conseil de l'Union

³⁰⁶ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

³⁰⁷ <https://www.star.admin.ch/star/de/home.html> (22.05.2020)

³⁰⁸ <https://www.jura.ch/DES/SSA/Prevention-et-promotion-de-la-sante.html> (22.05.2020)

³⁰⁹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/coronavirus/pandemic-treaty/#> (04.11.2021)

européenne a adopté une décision visant à soutenir l'ouverture de négociations de ce potentiel traité international³¹⁰.

Un traité international pourrait notamment porter sur le concept « Une seule santé » établi en lien entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale.

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe³¹¹ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Quatre champs d'action³¹² principaux ont été identifiés, dont la création d'environnements sains et de communautés résilientes³¹³.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents

³¹⁰ <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2021/05/20/eu-supports-start-of-who-process-for-establishment-of-pandemic-treaty-council-decision/> (04.11.2021)

³¹¹ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

³¹² <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

³¹³ <http://www.euro.who.int/de/health-topics/health-policy/health-2020-the-european-policy-for-health-and-well-being/about-health-2020/priority-areas> (22.05.2020)

systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière³¹⁴.

De plus, des recommandations ont été élaborées en 2016 pour la période 2017-2027 sur base d'une proposition faite par le groupe d'experts Prévention et promotion de la santé. Elles ont pour objectif de promouvoir la santé et le bien-être des habitant·e·s de cette région, afin de baisser les coûts de santé à long terme. Le groupe d'experts s'appuie sur la charte d'Ottawa de l'OMS, adoptée en 1986. Ces mesures de promotion de la santé doivent être soutenues par d'autres domaines politiques dont celui de l'environnement.

³¹⁴ <https://www.oberreinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Perturbateurs endocriniens

France

Niveau national

La première et la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens³¹⁵

Cette deuxième stratégie (SNPE2) a pour objectif de former, d'informer, de protéger l'environnement et la population et d'améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens.

³¹⁵ <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-sur-perturbateurs-endocriniens> (02.08.2021)

Systèmes de santé et thématiques transverses

Allemagne

Niveau national

„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“³¹⁶ (Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett³¹⁷, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe cinq domaines dont le renforcement des systèmes de santé.

Pflegeberufereformgesetz (Loi sur la réforme des métiers en soins infirmiers)

La loi sur la réforme des métiers en soins infirmiers, promulguée le 17 juillet 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, introduit une refonte de la formation aux soins infirmiers sur l’ensemble du territoire allemand. Elle a pour but de renforcer les soins et le personnel soignant en Allemagne³¹⁸ en développant la formation en soins infirmiers et en la rendant plus attractive, notamment par la gratuité de la formation pour tous, en permettant une meilleure reconnaissance et harmonisation du diplôme au sein de l’Union européenne et en offrant de meilleures perspectives d’évolutions au personnel soignant.

Auparavant proposées sous forme de formations différenciées entre soins infirmiers (*Krankenpfleger/-in*) et soins aux personnes âgées (*Altenkrankenpfleger/-in*), le cursus suivi par les étudiant·e·s est généraliste et commun au cours des deux premières années. Il leur est néanmoins possible de choisir entre différents diplômes durant la troisième année, à savoir un diplôme en soins généraux, en pédiatrie ou en gériatrie. Les travaux pratiques seront également davantage ancrés dans la formation afin de mieux préparer les futur·e·s soignant·e·s aux exigences de terrain.

³¹⁶ https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

³¹⁷ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l’ensemble de l’Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l’ensemble du pays.

³¹⁸ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/pflegeberufegesetz.html> (27.10.2021)

À titre de mesure transitoire, les formations débutées sur base de la loi sur les soins infirmiers (*Krankenpflegegesetz*) et la loi sur les soins aux personnes âgées (*Altenpflegegesetz*) ayant expiré le 31 décembre 2019 peuvent être achevées jusqu'au 31 décembre 2024.

Pflegereform (Réforme du système de soins)

De plus, une réforme du système de soins en Allemagne a été décidée le 31 mai 2021. Elle vise notamment à offrir un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail au personnel soignant et confèrera davantage de responsabilités aux aides-soignant-e-s³¹⁹. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

En 2012, le conseil ministériel du Bade-Wurtemberg a adopté le *Zukunftspan Gesundheit* (Plan futur santé).³²⁰ Le système de santé du Bade-Wurtemberg doit être développé dans ce cadre. C'est à cet égard que la loi de santé du Land³²¹ a été mise en place en décembre 2015, visant à renforcer la coopération entre le Land et les communes.³²² L'objectif est une meilleure prise en compte des acteurs locaux et des citoyen-ne-s dans la planification des soins. Ainsi seront pris en considération les spécificités locales des différents *Landkreise*.

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient-e-s et des citoyen-ne-s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

³¹⁹

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/ministerium/meldungen/20202021/pflegereform.html#:~:text=Bundesgesundheitsminister%20Jens%20Spahn%20Ab%20dem%201.%20September%202022,die%20ihre%20Pflege-%20und%20Betreuungskr%C3%A4fte%20nach%20Tarif%20bezahlen> (27.10.2021)

³²⁰ <https://www.gesundheitsdialog-bw.de/zukunftspan-gesundheit/> (20.05.2020)

³²¹ Gesetz zur Stärkung der sektorenübergreifenden Zusammenarbeit und der Vernetzung aller Beteiligten des Gesundheitswesens in Baden-Württemberg

³²² <https://www.gesundheitsdialog-bw.de/zukunftspan-gesundheit/grundlagen/landesgesundheitsgesetz/> (20.05.2020)

France

*Niveau national***Stratégie de transformation du système de santé³²³**

Cette stratégie, définitivement adoptée le 16 juillet 2019 suite à un projet de loi, traduit une partie de la stratégie « Ma santé 2022 ». Elle a pour objectif de proposer une meilleure organisation des professionnels de santé afin de replacer les patient·e·s au centre du système et garantir l'accès aux soins partout sur le territoire. Cette stratégie a aussi pour but de lutter contre la problématique des déserts médicaux. Elle est construite autour de trois grands axes :

- La modernisation des parcours et carrières des professions médicales
- L'amélioration de l'accès aux soins de proximité
- Développement de la télémédecine

Stratégie de la France en santé mondiale³²⁴

Cette stratégie a pour ambition de relever les grands défis de la santé dans le monde en s'appuyant sur les valeurs et les atouts français pour la période 2017-2021. Elle se focalise sur quatre grands axes d'intervention dont le renforcement des systèmes de santé tout en luttant contre les maladies.

Caisse nationale de l'Assurance Maladie

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), qui agit sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de l'Économie, des finances³²⁵ et de la relance, est à la tête de l'ensemble du réseau du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle impulse la stratégie au niveau national, pilote, coordonne et conseille l'action des organismes locaux de son réseau.

Depuis 1996, des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) sont conclues entre l'État français et CNAM. Initialement établies pour une durée de 4 ans, elles sont mises en place pour 5 ans depuis 2017. L'actuelle **Convention d'objectifs et de gestion** est conclue pour la période **2018-2022**. Elle se concentre sur cinq grands objectifs³²⁶ stratégiques dont le renforcement de l'accessibilité territoriale et financière du système de soins et la contribution à la transformation et à l'efficience du système de santé.

³²³ <https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-transformation-du-systeme-de-sante> (02.08.2021)

³²⁴ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/sante_mondiale_web_cle863195.pdf (02.08.2021)

³²⁵ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/organisation/cnam-tete-de-reseau/cnam-tete-reseau> (21.10.2021)

³²⁶ https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/convention-objectifs-gestion-2018-2022-assurance-maladie_web.pdf.pdf (21.10.2021)

*Niveau régional***Agence Régionale de Santé Grand Est**

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

Le « **Plan Régional de Santé³²⁷ (PRS) 2018-2028** » représente une feuille de route pour la politique de santé régionale pour l'ARS et ses partenaires en région. Il couvre sept axes dont « faire évoluer le système dans une logique de parcours » et « développer une politique d'innovation accompagnant les transformations du système de santé ».

Suisse

Niveau national

Au niveau national, l'office fédéral de la santé publique définit la politique de santé suisse et s'engage pour un système de santé financièrement viable³²⁸.

Stratégie Santé2020

Le Conseil fédéral suisse a adopté la stratégie Santé2020 en 2013. Cette stratégie repose sur quatre champs d'action (transparence, égalité des chances, qualité des soins et qualité de vie). Outre les trois grands défis identifiés, il s'agit aussi d'exploiter au mieux le potentiel de gain d'efficacité par des structures transparentes et un pilotage du système réglementé plus clairement.

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030³²⁹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis dont une offre de soins de grande qualité avec un système financièrement viable.

Instances suprarégionales

Union européenne

L'Union européenne poursuit trois grands objectifs dans le domaine de la santé³³⁰ dont l'amélioration de l'efficacité des systèmes de santé européens.

³²⁷ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/prs> (03.08.2021)

³²⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/das-bag/auftrag-ziele.html> (09.04.2020)

³²⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

³³⁰ https://ec.europa.eu/health/policies/overview_de (16.07.2020)

Programme santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros³³¹.

Parmi les objectifs du programme actuel figure la contribution à des systèmes de santé innovants, efficaces et viables³³².

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne³³³ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. EU4Health se concentre sur quatre grands objectifs dont le renforcement systèmes de santé et leur résilience et améliorer l'utilisation efficace des ressources (numérisation, promotion de la santé et égalité des chances quant à l'accès à l'offre de soins).

Union européenne de la santé

Suite à la pandémie de COVID-19, la Commission européenne souhaite une Union européenne de la santé plus forte³³⁴ en mettant en place différentes mesures et stratégies afin de mieux protéger la santé des citoyen·ne·s européen·ne·s, de permettre aux Etats membres de l'UE de disposer des outils nécessaires pour mieux prévenir et lutter contre les pandémies futures et d'améliorer la résilience des systèmes de santé européens.

³³¹ https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

³³² https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

³³³ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

³³⁴ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/european-health-union_fr (09.08.2021)

Stratégie pharmaceutique Europe

La stratégie pharmaceutique pour l'Europe³³⁵ adoptée le 25 novembre 2020 a pour objectif de moderniser le cadre réglementaire durable et à aider l'industrie à promouvoir la recherche et les technologies au service des patient·e·s et repose sur quatre piliers. Elle tient également compte des faiblesses révélées par la pandémie de coronavirus et prendra les mesures appropriées pour renforcer le système.

FSE+

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure de³³⁶ renforcer les systèmes de santé (soutenir la transformation numérique de la santé et des soins, développer un système d'information sanitaire européen durable et soutenir des processus de réforme nationaux pour des systèmes de santé plus efficaces, plus accessibles et plus résilients).

EU Health Budget for the future

Le programme « *EU Health Budget for the future* » permet de promouvoir des activités et projets en matière de santé par différents mécanismes de financement en hauteur de 413 millions d'euros. Le programme repose sur quatre objectifs concrets dont le renforcement des systèmes de santé.

Horizon 2020

Le programme Horizon 2020 soutient différents projets dans les domaines biotechnologie et technologies médicales. L'objectif est entre autres de concevoir des systèmes de santé durables³³⁷.

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et

³³⁵ https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/human-use/docs/pharma-strategy_report_en.pdf (09.08.2021)

³³⁶ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

³³⁷ <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/health-demographic-change-and-wellbeing> (16.07.2020)

Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière³³⁸.

TRISAN / Euro-Institut

Depuis sa création en 2016, le centre de compétences trinational TRISAN produit des connaissances sur les systèmes de santé en France, Allemagne et Suisse afin d'informer les différents acteurs et citoyen-ne-s des différents fonctionnements et spécificités de chacun des trois pays. Plusieurs cahiers thématiques (ex. systèmes d'assurance maladie et prise en charge des soins, soins médicaux urgents, prise en charge des personnes âgées dépendantes, secteur hospitalier, médecine ambulatoire, formation des médecins) ont été rédigés et publiés et diverses études ont été menées.

Dans cette thématique, nous pouvons constater des différences dans les angles d'approche. La France cherche une transformation de son système de santé, l'Allemagne le renforcement des systèmes de santé. L'UE recherche une amélioration des systèmes de santé alors que les instances transfrontalières se concentrent sur les différents systèmes de santé. Les instances transfrontalières quant à elles cherchent à représenter les trois systèmes de santé du territoire et à les faire connaître.

³³⁸ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Attractivité des professions de santé

Allemagne

Niveau national

Pflegeberufereformgesetz (Loi sur la réforme des métiers en soins infirmiers)

La loi sur la réforme des métiers en soins infirmiers, promulguée le 17 juillet 2017 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, introduit une refonte de la formation aux soins infirmiers sur l'ensemble du territoire allemand. Elle a pour but de renforcer les soins et le personnel soignant en Allemagne³³⁹ en développant la formation en soins infirmiers et en la rendant plus attractive, notamment par la gratuité de la formation pour tous, en permettant une meilleure reconnaissance et harmonisation du diplôme au sein de l'Union européenne et en offrant de meilleures perspectives d'évolutions au personnel soignant.

Auparavant proposées sous forme de formations différenciées entre soins infirmiers (*Krankenpfleger/-in*) et soins aux personnes âgées (*Altenkrankenpfleger/-in*), le cursus suivi par les étudiant-e-s est généraliste et commun au cours des deux premières années. Il leur est néanmoins possible de choisir entre différents diplômes durant la troisième année, à savoir un diplôme en soins généraux, en pédiatrie ou en gériatrie. Les travaux pratiques seront également davantage ancrés dans la formation afin de mieux préparer les futur-e-s soignant-e-s aux exigences de terrain.

À titre de mesure transitoire, les formations débutées sur base de la loi sur les soins infirmiers (*Krankenpflegegesetz*) et la loi sur les soins aux personnes âgées (*Altenpflegegesetz*) ayant expiré le 31 décembre 2019 peuvent être achevées jusqu'au 31 décembre 2024.

Pflegereform (Réforme du système de soins)

De plus, une réforme du système de soins en Allemagne a été décidée le 31 mai 2021. Elle vise notamment à offrir un meilleur salaire et de meilleures conditions de travail au personnel soignant et confèrera davantage de responsabilités aux aides-soignant-e-s³⁴⁰. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

³³⁹ <https://www.bundesgesundheitsministerium.de/pflegeberufegesetz.html> (27.10.2021)

³⁴⁰

<https://www.bundesgesundheitsministerium.de/ministerium/meldungen/20202021/pflegereform.html#:~:text=Bundesgesundheitsminister%20Jens%20Spahn%20Ab%20dem%201.%20September%202022,die%20ihre%20Pflege-%20und%20Betreuungskr%C3%A4fte%20nach%20Tarif%20bezahlen> (27.10.2021)

Land Bade-Wurtemberg

„Perspektive Hausarzt Baden-Württemberg“ (Perspective médecin généraliste Bade-Wurtemberg)

Des programmes pour rendre certains *Landkreise* plus attractifs pour l'installation de personnels de santé ont été élaborés. L'association des médecins généralistes a développé en 2012 une initiative « Perspective médecin généraliste Bade-Wurtemberg », afin de soutenir les étudiants en médecine voulant s'installer en tant que médecin généraliste. Le site internet propose des informations sur le *Praktisches Jahr* (6^{ème} année de médecine en Allemagne qui se déroule en forme de stage) et sur l'installation. L'initiative soutient par exemple les étudiants de Fribourg-en-Brigau en leur mettant à disposition un véhicule afin de pouvoir faire leur stage en région rurale.

Mise en œuvre de la réforme des métiers en soins infirmiers (*Pflegeberufereform*) dans le Bade-Wurtemberg)

Le ministère des Affaires sociales, de la Santé et de l'Intégration du Land Bade-Wurtemberg est chargé de la mise en œuvre de la réforme des métiers en soins infirmiers (*Pflegeberufereform*). Sous la direction de ce ministère, des solutions viables aux problèmes rencontrés sont élaborées en collaboration avec le ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, également compétent pour les écoles publiques, les associations professionnelles des écoles d'infirmières et les organismes de formation pratique ainsi que d'autres acteurs.

Des lois et ordonnances ont été adoptées au niveau du Land. Les écoles d'infirmières ont construit leur programme d'études sur la base d'un programme-cadre. Le financement de la formation est entièrement pris en charge par les hôpitaux et les établissements de soins ainsi que par l'assurance dépendance et le Land via un fonds de compensation.

Soins médicaux ambulatoires

À l'échelle nationale, il n'existe à ce jour encore aucune zone de planification pour laquelle une pénurie de soins a été constatée selon les critères de la directive relative à la planification des besoins. Malgré cela, une pénurie générale de médecins se fait sentir, surtout dans le domaine de la médecine de famille et de la pédiatrie. Certaines pénuries locales apparaissent d'ores et déjà.

Les raisons de la pénurie de médecins sont multiples, c'est pourquoi un ensemble varié de contre-mesures est également nécessaire. En collaboration avec l'autogestion médicale originellement compétente l'État fédéral, le Land et les communes s'efforcent d'adapter les structures de soins, les conditions de travail et l'infrastructure locale aux besoins de la prochaine génération de médecins.

Afin de préserver les soins de proximité dispensés par les médecins généralistes, le Land encourage depuis 2012, par le biais du programme de promotion des médecins de campagne, l'installation dans les communes rurales dont le taux de couverture communal est inférieur à 75%.

Avec la loi relative aux médecins de campagne (*Landarztgesetz*), le gouvernement du Land a mis en œuvre en 2021 le mandat politique visant à maintenir à long terme le futur niveau de soins de médecine générale sur l'ensemble du territoire du Bade-Wurtemberg.

La loi sur les médecins de campagne stipule que chaque année, au semestre d'hiver, un total de 75 places de formation sont octroyées dans les facultés de médecine du pays à des candidat-e-s qui s'engagent à exercer pendant au moins dix ans en tant que médecins de famille dans une région mal couverte ou menacée de l'être, après avoir terminé leurs études de médecine et suivi une formation postgraduée spécialisée.

Land Rhénanie-Palatinat

„Masterplan zur Stärkung der ambulanten ärztlichen Versorgung“ (Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire)

L'objectif du Masterplan pour le renforcement de l'offre de soins médicale ambulatoire³⁴¹ est de renforcer l'offre médicale ambulatoire sur l'ensemble du territoire du Land, notamment en médecine générale. Pour cela, la *Kassenärztliche Vereinigung*³⁴², la *Landesärztekammer*³⁴³ de la Rhénanie-Palatinat, l'association des médecins traitants du Land, le service de médecine de l'université Johannes-Gutenberg-Universität de Mayence et le ministère de la santé du Land ont développé un plan contenant des mesures concrètes à cette fin.

„Niederlassungsförderprogramm für Hausärztinnen und Hausärzte“ (Programme d'installation pour médecins traitants)

Le programme d'installation pour médecins traitants³⁴⁴ soutient les médecins généralistes dans leur installation en tant que médecins traitants. Le site web du programme permet également de trouver des cabinets médicaux.

³⁴¹ <https://hausarzt.rlp.de/de/masterplan/> (13.05.2020)

³⁴² *Kassenärztliche Vereinigung* est l'union des médecins de ville conventionnés. Organisée au niveau du Land, elle a une place centrale dans l'organisation de l'offre de soins ambulatoire. En effet, elle (et non le ministère du Land) assure la planification et la régulation de l'offre de soins aux assurés relevant de l'assurance maladie légale, dans le secteur de la médecine de ville.

³⁴³ La *Landesärztekammer* correspond à l'ordre des médecins au niveau du Land. L'adhésion est obligatoire pour l'ensemble des médecins.

³⁴⁴ <https://hausarzt.rlp.de/de/startseite/> (13.05.2020)

„Fachkräfte und Qualifizierungsinitiative (FQI) Pflege 2.0³⁴⁵“ (Initiative personnel de santé et qualification)

Cette initiative, mise en place pour la période 2018-2022, sert à sécuriser l'emploi du personnel médical et des soignant·e·s et s'inscrit dans les stratégies de recrutement du personnel de soins mises en place par le ministère du travail, des affaires sociales, de la transformation et de la numérisation de Rhénanie-Palatinat. Il s'agit de proposer des possibilités de formation aux personnels de santé. Par ailleurs, cette initiative vise à améliorer les conditions de travail, l'équilibre famille-travail ainsi que la gestion entrepreneuriale de la santé pour le personnel. Elle se concentre sur les cinq champs d'actions³⁴⁶ suivants :

- Méthodes de formation, d'études et de formation continue orientées vers l'avenir en matière de soins infirmiers
- Développement supplémentaire et conditions-cadres pour les professions infirmières
- Conditions d'emploi attrayantes
- Intégration du personnel infirmier étranger
- Travail de relations publiques

France

Niveau national

Stratégie de transformation du système de santé³⁴⁷

Cette stratégie, définitivement adoptée le 16 juillet 2019 suite à un projet de loi, traduit une partie de la stratégie « Ma santé 2022 ». Elle a pour objectif de proposer une meilleure organisation des professionnels de santé afin de replacer les patient·e·s au centre du système et garantir l'accès aux soins partout sur le territoire. Cette stratégie a aussi pour but de lutter contre la problématique des déserts médicaux. Elle est construite autour de trois grands axes. L'un d'entre eux est dédié à la modernisation des parcours et carrières des professions médicales.

³⁴⁵ <https://mastd.rlp.de/de/unsere-themen/arbeit-und-transformation/berufe-des-gesundheitswesens/fachkraefte-und-qualifizierungsinitiative/> (27.10.2021)

³⁴⁶ https://mastd.rlp.de/fileadmin/msagd/Arbeit/Arbeit_Dokumente/Vereinbarung_FQI_Pflege2.0.pdf (27.10.2021)

³⁴⁷ <https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-transformation-du-systeme-de-sante> (02.08.2021)

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

La stratégie régionale de santé pour la région Grand Est est composée de deux outils principaux : le « **Cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS)** » et le « **Schéma Régional de Santé (SRS) & Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** ». Réagir aux problèmes de démographie médicale fait partie des trois champs d'action prioritaires identifiés.

Région Grand Est

La Région Grand Est³⁴⁸ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016.

Elle a aussi analysé l'offre de soins et l'état de santé de la population de la région dans son « Rapport du SRADET – Etat des lieux – Part 3 ». Il a notamment été constaté que les départements disposant d'un CHU ont une offre de soins meilleure (Marne, la Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin). Par ailleurs, en analysant le développement de l'offre médicale par rapport au vieillissement du personnel, il a été constaté que, globalement, la situation semble satisfaisante dans la plupart des territoires de la région, mais avec des manques potentiels dans le futur.

La Région Grand Est, en coopération avec l'ARS et la Collectivité européenne d'Alsace (qui rassemble depuis janvier 2021 les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), a également élaboré une feuille de route santé³⁴⁹ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est », couvrant la période 2021-2027 et définissant les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. Sept piliers principaux ont été identifiés. L'attractivité des territoires pour les professionnels de santé en fait partie.

³⁴⁸ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

³⁴⁹ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

Suisse

Niveau national

Masterplan médecine de famille

Le conseil fédéral et les directeurs/directrices de santé ont adopté en 2012 le Masterplan « médecine de famille et médecine de base » en réponse à l'initiative populaire de 2010, ayant pour objectif l'accès aux médecins de famille sur tout le territoire. Dans le cadre du Masterplan des modifications ont été apportées à la loi fédérale sur les professions de la santé, afin d'améliorer dans les universités la formation initiale et continue en médecine de famille et d'augmenter la reconnaissance du médecin de famille. L'objectif était d'assurer un accès à une offre de soins primaires qualitative pour tous malgré les coûts croissants de l'offre de soins.³⁵⁰

Stratégie Cybersanté Suisse 2.0.

Conjointement élaborée par la Confédération et les cantons, la « stratégie Cybersanté Suisse 2.0.³⁵¹ » s'inscrit sur la période 2018-2022 et remplace la précédente « stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse » valable depuis 2007.

Les conditions de base pour la numérisation du système de santé étant la garantie de la protection et de la sécurité des données ainsi que l'autodétermination individuelle de l'utilisation des données, cette stratégie vise à atteindre huit grands objectifs dont la coordination des soins et le renforcement de la collaboration entre les institutions et les professions santé ainsi que d'impliquer tous les professionnels de santé.

Instances suprarégionales

Union européenne

Le fonds social vise à promouvoir les activités en lien avec diverses thématiques dont le soutien du personnel de santé³⁵².

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et

³⁵⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/berufe-im-gesundheitswesen/medizinalberufe/medizinische-grundversorgung/bundesbeschluss-med-grundversorgung.html> (22.05.2020)

³⁵¹ https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitspolitik/ehealth-ch/181214_Strategie-eHealth-Suisse-2.0_d.pdf.download.pdf/181214_Strategie-eHealth-Suisse-2.0_f.pdf (19.11.2021)

³⁵² https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de sante

Le GT Politiques de sante est compose de representant-e-s des autorites de sante des Lander Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivite europeenne d’Alsace, de la Region Grand Est, de l’Agence Regionale de Sante Grand Est, de la CPAM et des departements de sante des cantons suisses Bale-Ville, Bale-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il elabore une strategie transfrontalier sur trois ans (mandat du GT), qui est adopte par la pleniere de la CRS. L’objectif a long terme est la mise en reseau transfrontalier des acteurs du domaine de la sante, une representation des differents systemes de sante en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de cooperation transfrontalier³⁵³.

Dans son mandat 2014-2016, le GT Politiques de sante s’etait notamment fixe pour objectif d’echanger sur les developpements actuels dans le domaine de la cooperation sanitaire (par ex. le personnel qualifie dans le domaine de la sante, la mobilite professionnelle transfrontalier du personnel de sante, etc.).

Region metropolitaine trinationale du Rhin superieur

La Region metropolitaine trinationale (RMT) est une region europeenne transfrontalier qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l’Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bale-Ville, Bale-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. La Strategie 2030 de la RMT-TMO evoque notamment la promotion de la mobilite transfrontalier du personnel de sante par des mesures de formations transfrontalieres et l’amelioration de la cooperation dans le domaine aide medicale urgente, aide en cas de catastrophe et epidemiologie

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d’action trinational pour une offre de sante transfrontalier dans le Rhin superieur » (01.12.2019-31.05.2023), coordonne par le centre de competences trinational TRISAN, comporte une mesure dediee a la mobilite des professionnels de sante. Dans ce cadre, un cahier thematique sur la formation des medecins en France, Allemagne et Suisse a ete redige, un tableau sur les formations des differents professions de sante a ete elabore et des seminaires sur l’attractivite des metiers ont ete organises.

³⁵³ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

Coopération

Allemagne

Niveau national

„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“³⁵⁴ (Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett³⁵⁵, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. La lutte contre les risques sanitaires transnationaux fait partie des domaines abordés.

Die nationale Coronavirus-Impfstrategie (La stratégie vaccinale nationale contre le Coronavirus)

Dans le but de lutter contre la pandémie de COVID-19, cette campagne de vaccination³⁵⁶, développée communément par le Bund (niveau fédéral) et les Länder (états fédérés), a démarré fin décembre 2020. La coopération internationale pour endiguer le virus figure parmi les huit grands objectifs de cette stratégie.

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (Staatsministerium) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption* (Conception France)³⁵⁷. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France. Dans le domaine de la santé, il s'agit de faciliter l'accès aux soins dans le pays voisin et de réduire les obstacles à la prise en charge ambulatoire pour les citoyen-ne-s du Rhin supérieur. Sont prévus l'étude d'opportunité pour une pérennisation de TRISAN et une analyse scientifique des obstacles à la mobilité des patient-e-s.

³⁵⁴ https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

³⁵⁵ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l'ensemble de l'Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l'ensemble du pays.

³⁵⁶ <https://www.zusammengegencorona.de/impfen/basiswissen-zum-impfen/die-nationale-impfstrategie/> (12.08.2021)

³⁵⁷ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

Par ailleurs, le Bade-Wurtemberg et la France doivent travailler ensemble dans le domaine de l'intelligence artificielle et la numérisation par la création de réseaux et projets de recherche communs.

France

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

La stratégie régionale de santé pour la région Grand Est est composée de deux outils principaux : le « **Cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS)** » et le « **Schéma Régional de Santé (SRS) & Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** ».

Le PRAPS de l'ARS Grand-Est prend en compte l'aspect géographique et la situation frontalière avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse. Ainsi, un volet transfrontalier a été intégré dans la stratégie régionale. Celui-ci définit, comme objectif, la coopération en matière de mobilité des patient-e-s et en matière d'aide médicale urgente sur base des conventions cadre et des conventions de coopération.

Région Grand Est

La Région Grand Est³⁵⁸ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016.

La Région Grand Est, en coopération avec l'ARS et la Collectivité européenne d'Alsace (qui rassemble depuis janvier 2021 les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), a également élaboré une feuille de route santé³⁵⁹ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est », couvrant la période 2021-2027 et définissant les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. Le transfrontalier figure parmi les sept piliers principaux qui ont été identifiés.

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi

³⁵⁸ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

³⁵⁹ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

Alsace de 2019, reprend les competences des deux departements et dispose egalement de competences particulieres, notamment en tant que chef de file de la cooperation transfrontaliere.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la sante dans divers domaines dont :

Cooperation transfrontaliere dans le domaine de la sante : le futur « Schema alsacien de cooperation transfrontaliere », annonce dans la loi Alsace de 2019, sera dote d'un volet portant sur la sante. Etabli en coherence avec le Projet regional de sante, celui-ci comportera un volet operationnel enumerant des projets concrets a realiser. Le schema devra etre elabore au plus tard le 1er janvier 2023.

Caisse primaire d'Assurance maladie du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

La Caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) du Bas-Rhin et la CPAM du Haut-Rhin assurent les relations de proximite avec les beneficiaires de la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) en Alsace. Chaque departement francais dispose au moins d'une CPAM.

Repartition des competences en matiere de prise en charge des soins transfrontaliers

Les demandes de soins programmes en UE/EEE/Suisse/Royaume-Uni et hors UE/EEE/Suisse/Royaume-Uni pour les assures du regime general francais soumis a autorisation prealable sont traitees par le pole medical du CNSE (Centre National de Soins a l'Etranger, pole de competences de la CNAM).

Une simplification a ete realisee en centralisant la gestion de ces demandes au CNSE : toutes les demandes de soins programmes sont adressees directement au CNSE en charge de l'etude de la recevabilite de la demande (avec reorientation si pas de la competence du CNSE), de donner et notifier les avis, l'echelon local du service medical d'affiliation de l'assure restant competent uniquement pour diligenter et assurer le suivi de l'expertise. Cette centralisation concerne non seulement l'avis medical mais egalement l'emission du S2 suite a cet avis qui sera effectue par le CNSE.

L'accord cadre du 22 juillet 2005 entre le Gouvernement de la Republique francaise et le Gouvernement de la Republique federale d'Allemagne sur la cooperation sanitaire transfrontaliere et l'arrangement administratif du 9 mars 2006 entre le Ministre de la Sante et des Solidarites de la Republique francaise et le Ministre federal de la Sante de la Republique federale d'Allemagne concernant les modalites d'application de cet accord cadre du 22 juillet 2005, permettent de conclure des conventions de cooperation dans la perspective :

- D'assurer un meilleur acces a des soins de qualite pour les populations de la zone frontaliere
- De garantir une continuite des soins a ces memes populations
- De garantir le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence

- D'optimiser l'organisation de l'offre de soins en facilitant l'utilisation ou le partage des moyens humains et matériels
- De favoriser la mutualisation des connaissances et des pratiques

Cancéropôle Est

Le Cancéropôle Est³⁶⁰ est l'un des 7 Cancéropôles issus du Plan Cancer 2003. Il rassemble l'ensemble des acteurs de la recherche contre le cancer au sein de la Région Grand Est et de la Région Bourgogne-Franche-Comté (collectivités territoriales, 5 universités, 5 CHU, 4 Centres de Lutte contre le Cancer, organismes de recherche, associations caritatives et industriels de la santé). Il a pour objectif de structurer, coordonner et développer une recherche compétitive et innovante dans le domaine de la lutte contre le cancer.

Les Cancéropôle ayant également pour mission de participer à la dynamique de coopération européenne³⁶¹, le Cancéropôle Est favorise la mise en place de projets et les collaborations transfrontalières avec l'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse³⁶². Il mène notamment les actions suivantes :

- Amélioration de la connaissance des expertises et moyens des territoires transfrontaliers
- Organisation de symposium, workshops et journées de rencontres
- Aide à la mobilité transfrontalière pour les jeunes chercheurs/chercheuses et cliniciens/cliniciennes, notamment par la création d'une bourse de mobilité transfrontalière
- Collaboration et promotion des actions vers des structures européennes

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Bureau régional Europe de l'OMS

Le Bureau régional Europe de l'OMS se charge de l'adaptation de la stratégie Santé 2020 de l'OMS Europe³⁶³ aux échelons nationaux. Elle aide et encourage les ministères de la Santé à réunir les principaux intervenants dans le cadre d'efforts déployés en commun afin d'améliorer la santé dans la Région européenne.

³⁶⁰ <https://www.canceropole-est.org/qui-sommes-nous> (12.11.2021)

³⁶¹ <http://www.7canceropoles.org/> (12.11.2021)

³⁶² <https://www.canceropole-est.org/la-recherche/projets-prioritaires/projets-transfrontaliers> (12.11.2021)

³⁶³ https://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0005/215258/Health2020-Long-Fre.pdf (09.08.2021)

Il a aussi publié en 2013 un concept cadre pour les 53 pays européens. Ce concept touche aux thématiques prévention, promotion de la santé et amélioration de l'offre de soins³⁶⁴. La plupart des stratégies de santé nationales et régionales des membres de l'OMS s'orientent au cadre développé par l'OMS. La coopération internationale est perçue comme un outil important afin d'atteindre les objectifs de l'agenda 2030.

Union européenne

Il existe aussi des stratégies et mesures en matière de santé au niveau de l'Union européenne. La direction générale Santé (DG Santé) ainsi que la direction générale Regio (DG Regio) jouent un rôle essentiel dans le domaine de la santé dans l'UE et dans la coopération sanitaire transfrontalière. La DG Santé travaille sur la santé publique au sein de l'UE pendant que la politique de cohésion de la DG Regio vise à promouvoir des projets transfrontaliers dont certains concernent des coopérations sanitaires. De plus, d'autres projets internationaux et transfrontaliers dans le domaine de la recherche et innovation en santé sont soutenus dans le cadre d'HORIZON 2020.

Dans le cadre de la DG Santé, la Commission européenne adopte des projets de lois sur différents champs de travail comme la mobilité des patient·e·s³⁶⁵, les risques sanitaires transfrontaliers³⁶⁶, les médicaments³⁶⁷, le tabac³⁶⁸ et le sang, le tissu, les cellules et les organes³⁶⁹.

Programme santé

Le programme santé définit la stratégie en matière de santé de l'UE. Les programmes sont adoptés pour une période pluriannuelle et regroupent différentes priorités. Le cadre financier est souvent défini par une base juridique adoptée par le Parlement et le Conseil européen pour plusieurs années. Les programmes sont mis en œuvre par un plan de travail annuel, défini par la Commission européenne.

Le troisième programme santé « Ensemble pour la santé » (2014-2020) soutient la stratégie de l'UE 2020, mais dispose d'un financement indépendant. La base juridique est le règlement (UE) 282/2014 avec un budget de 449,4 millions d'euros³⁷⁰.

³⁶⁴ <http://www.euro.who.int/en/publications/abstracts/health-2020.-a-european-policy-framework-and-strategy-for-the-21st-century-2013> (09.08.2021)

³⁶⁵ https://ec.europa.eu/health/cross_border_care/overview_de

³⁶⁶ https://ec.europa.eu/health/preparedness_response/overview_de

³⁶⁷ https://ec.europa.eu/health/human-use_de

³⁶⁸ https://ec.europa.eu/health/tobacco/overview_de

³⁶⁹ https://ec.europa.eu/health/blood_tissues_organ/overview_de

³⁷⁰ https://ec.europa.eu/health/funding/programme_de (09.04.2020)

Parmi les objectifs du programme actuel figurent la protection des citoyen-ne-s de l'UE des menaces sanitaires transfrontalières graves³⁷¹ et la facilitation de l'accès des citoyen-ne-s de l'UE à des soins de santé sûrs et de qualité.

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne³⁷² » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. EU4Health se concentre sur les quatre grands objectifs dont la lutte contre les risques sanitaires transfrontaliers (surveillance accrue des maladies infectieuses, promotion de la mobilisation du personnel de santé).

Stratégie de l'UE visant au développement et à la disponibilité des traitements

Afin de se préparer communément à de futures crises sanitaires semblables à celle de la COVID-19 et de garantir à l'avenir la disponibilité de fournitures et de médicaments, la Commission européenne a proposé une stratégie visant au développement et à la disponibilité des traitements³⁷³ en mai 2021. Cette dernière concerne à la fois la recherche, le développement et la fabrication de médicaments ainsi que leur passation sur le marché et le déploiement. Cette stratégie a aussi des objectifs de coopération internationale afin de rendre les médicaments et traitements accessibles à tous.

INTERREG A

Un des objectifs de la politique de cohésion de l'UE est la coopération territoriale. Un outil important de la politique de cohésion est le programme INTERREG A, par lequel sont financés, entre autres, des projets de coopération en matière de santé. La politique de cohésion a été discutée afin de définir les modalités de la nouvelle période de financement des programmes INTERREG (2021-2027). Ainsi, la santé figure parmi les priorités fixées et objectifs spécifiques couverts par le programme INTERREG VI Rhin supérieur³⁷⁴ dont le cadre financier s'élève à 125 Millions d'euros³⁷⁵.

FEDER

Le fonds européen pour le développement régional (FEDER), qui a pour objectif de réduire les disparités régionales au sein de l'UE. Des projets et mesures dans le domaine de la numérisation, la

³⁷¹https://ec.europa.eu/health/sites/health/files/programme/docs/factsheet_healthprogramme2014_2020_en.pdf (16.07.2020)

³⁷²https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

³⁷³https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2201 (11.08.2021)

³⁷⁴<https://www.interreg-rhin-sup.eu/wp-content/uploads/1-orientations-strategiques.pdf> (19.11.2021)

³⁷⁵<https://www.interreg-rhin-sup.eu/interreg-vi-2021-2027/cadre-financier/> (19.11.2021)

recherche ou l'innovation sont financés dans ce cadre³⁷⁶, mais également l'infrastructure dans le domaine de la santé³⁷⁷.

FSE+

Le fonds social vise à promouvoir les activités en lien avec le bien vieillir, la promotion de la santé, la réduction des inégalités dans le domaine de la santé, le soutien du personnel de santé et le renforcement des capacités des administrations publiques³⁷⁸.

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera en mesure de³⁷⁹ :

- Améliorer la préparation, la gestion et la réaction aux crises dans l'UE afin de protéger les citoyen·ne·s des menaces sanitaires transfrontalières
- Renforcer les systèmes de santé
 - o Soutenir la transformation numérique de la santé et des soins
 - o Développer d'un système d'information sanitaire européen durable
 - o Soutenir des processus de réforme nationaux pour des systèmes de santé plus efficaces, plus accessibles et plus résilients
- Soutenir la législation européenne en matière de santé
- Soutenir les travaux intégrés (ex. réseaux européens de recherche, évaluation des technologies de la santé et mise en œuvre des meilleures pratiques en matière de promotion de la santé, de prévention et de gestion des maladies)

EU Health Budget for the future

Le programme « *EU Health Budget for the future* » permet de promouvoir des activités et projets en matière de santé par différents mécanismes de financement en hauteur de 413 millions d'euros.

Les objectifs concrets sont :

- Meilleure préparation aux risques sanitaires transfrontaliers

³⁷⁶ https://ec.europa.eu/regional_policy/de/policy/cooperation/european-territorial/

³⁷⁷ https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

³⁷⁸ https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

³⁷⁹ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

- Renforcement des systèmes de santé
- Amélioration du droit européen en matière de santé (médicaments, offre de soins transfrontaliers)
- Mise en réseau (soutien à la mise en œuvre de bonnes pratiques etc.)

Horizon 2020

Le programme Horizon 2020 soutient différents projets dans les domaines biotechnologie et technologies médicales. L'objectif est d'assurer une vie active et indépendante aux personnes âgées aussi longtemps que possible, de développer des méthodes de prise en charge efficaces et douces, et de concevoir des systèmes de santé durables.³⁸⁰ Dans ce contexte, c'est notamment la médecine personnalisée qui joue un rôle important.

RescUE

Introduit en 2019, *RescUE* renforce la capacité de réaction de l'Europe face aux catastrophes (incendies de forêt, aux urgences médicales ou aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la protection des citoyen·e·s et la gestion des risques émergents³⁸¹. Il vient compléter le mécanisme de protection civile mis en place en 2001 par la Commission européenne dont l'objectif est de renforcer la coopération en matière de protection civile entre les États membres de l'UE et des 6 autres pays participant au mécanisme, en vue d'améliorer la prévention, préparation et réaction aux catastrophes³⁸².

RescUE met notamment en place une nouvelle réserve européenne de ressources. Elle comprend notamment une flotte d'avions et d'hélicoptères bombardiers d'eau, d'avions d'évacuation médicale ainsi qu'une réserve de matériel médical et des hôpitaux de campagne permettant de faire face aux urgences sanitaires et aux incidents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires.

Espace européen des données de santé

La création d'un espace européen des données de santé³⁸³, permettant un meilleur échange et l'accès à différents types de données sur la santé (dossiers médicaux électroniques, données génomiques, données issues de registres de patients, etc.), est l'une des priorités de la Commission européenne pour la période 2019-2025. Il vise également à soutenir la recherche (traitements, médicaments, dispositifs médicaux) et l'élaboration des politiques et réglementations en matière de santé dans le

³⁸⁰ <https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/h2020-section/health-demographic-change-and-wellbeing> (16.07.2020)

³⁸¹ https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/resceu_fr (20.12.2021)

³⁸² https://ec.europa.eu/echo/what/civil-protection/eu-civil-protection-mechanism_fr (20.12.2021)

³⁸³ https://ec.europa.eu/health/ehealth/dataspace_fr (05.11.2021)

respect des règles de protection des données des citoyen-ne-s. Ces données devront être de qualité, faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables. Des travaux préparatoires ont déjà été initiés en 2020, notamment avec l'organisation d'une série d'ateliers ainsi que la réalisation d'une analyse d'impact initiale.

Health Emergency Preparedness and Response Authority

Définie depuis le 11 novembre 2020 et lancée le 15 septembre 2021, *Health Emergency Preparedness and Response Authority* (HERA) est une agence sanitaire de l'Union européenne créée pour préparer l'UE à une future pandémie et éviter les erreurs commises au cours de la pandémie de COVID-19³⁸⁴. Le budget total alloué à cette structure qui devrait être opérationnelle d'ici à début 2022 est de 30 milliards d'euros³⁸⁵. HERA aura pour missions de :

- Améliorer la coordination de la sécurité sanitaire de l'UE avant et pendant les crises
- Réunir les États membres de l'UE, de l'industrie et les parties prenantes compétentes
- Développer, produire, approvisionner, stocker et distribuer équitablement de contre-mesures médicales
- Renforcer l'architecture mondiale de réponse aux urgences sanitaires

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant-e-s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. L'objectif à long terme est la mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé, une représentation des différents

³⁸⁴ <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/attachment/870057/Factsheet%20-%20HERA%20-%20EN.pdf.pdf> (05.11.2021)

³⁸⁵

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_21_4672/IP_21_4672_EN.pdf (05.11.2021)

systèmes de santé en Allemagne, en France en Suisse et la promotion de projets de coopération transfrontalière³⁸⁶.

Mandat 2014-2016 du Groupe de Travail « Politiques de santé » de la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur

Les objectifs dans le domaine de la santé de 2014-2016 étaient les suivants :

- Amélioration de l'échange transfrontalier d'informations dans le secteur de la santé.
- Transposition de la convention d'information mutuelle sur les maladies contagieuses (alerte sanitaire); gestion du dispositif d'alerte épidémiologique transfrontalier EPI-RHIN. Organisation d'une réunion annuelle des responsables du système d'alerte ou d'autres domaines de la santé publique dans les régions partenaires.
- Tableau de bord transfrontalier sur la santé, actuellement dans le domaine des maladies cardio-vasculaires, du diabète, du surpoids, de l'obésité, du cancer et de l'évolution démographique.
- Echange sur les développements actuels dans le domaine de la coopération sanitaire (par ex. questions spécifiques concernant le traitement ambulatoire ou stationnaire, le personnel qualifié dans le domaine de la santé, la mobilité professionnelle transfrontalière du personnel de santé).
- Echange sur les questions des droits des patient-e-s transfrontaliers/transfrontalières. Il est aussi prévu d'y associer, en cas de besoin, d'autres partenaires, en particulier le groupe d'experts Travailleurs frontaliers, les instances Infobest et les Eurodistricts.
- Echange d'informations dans le domaine de la prévention, en particulier autour des questions « Alimentation – Activité sportive – Surpoids », médecine préventive dans les entreprises, amélioration préventive de la qualité de vie en tenant compte de l'évolution démographique et des besoins des personnes souffrant d'un handicap.
- Suivi des questions concernant les prestations des caisses d'assurance maladie (traitements médicaux ambulatoires et en établissements) ainsi que les secours d'urgence transfrontaliers.
- Suivi de la coopération transfrontalière dans le domaine ambulatoire et hospitalier.
- Echanges d'informations dans le domaine de la dépendance et des drogues.
- Développement et gestion de la plateforme d'information qui reprend les points ci-dessus, indique les structures existantes, met en réseau les stratégies, les projets, les expertises etc. existants, donne accès aux résultats des travaux et permet la coopération entre les acteurs de

³⁸⁶ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheit.html>

la santé. La plateforme d'information s'adresse à la fois aux acteurs de la santé publique et aux acteurs privés, ainsi qu'aux citoyen-ne-s du Rhin supérieur.

Mandat 2018-2020 du Groupe de Travail « Politiques de santé » de la conférence franco-germano-suisse du Rhin supérieur (adopté par la plénière le 1er décembre 2017)

Le mandat poursuit deux objectifs concrets :

A long terme, l'objectif est d'instaurer un espace de santé commun pour les espaces sous mandat de la Conférence du Rhin supérieur. Les habitant-e-s de l'espace frontalier doivent pouvoir accéder à l'offre de soins transfrontaliers au sein de cet espace de santé. Un plan d'action doit être élaboré à cette fin, qui s'oriente aux groupes d'experts (EpiRhin, Promotion de la santé et prévention, Observation de la santé et Offre de soins) et qui définit les objectifs et projets dans ces thématiques.

Par ailleurs est évoquée la prise en charge financière pour les traitements transfrontaliers ainsi que la mobilité des patient-e-s. Dans ce domaine, le GT doit travailler en collaboration avec le comité d'expert Travailleurs frontaliers, les INFOBESTs et les Eurodistricts.

Il est prévu de redynamiser le système d'alerte transfrontalier EPI Rhin, afin d'informer sur les maladies transmissibles en transfrontalier et d'assurer un échange entre les autorités responsables.

Un autre point est la promotion de la mise en réseau et de la coopération entre les services de secours en vue d'améliorer l'offre transfrontalière dans le cas d'urgences et de catastrophes.

Par ailleurs, il faut promouvoir la coopération avec TRISAN et établir une structure de gouvernance permanente entre TRISAN et le GT.

Recommandation pour les années 2017-2027 pour le renforcement de la promotion de la santé dans le Rhin supérieur

Les recommandations ont été élaborées en 2016 sur la base d'une proposition du groupe d'experts « promotion de la santé et prévention » et ont pour objectifs de promouvoir la santé et le bien-être des habitant-e-s de cette région, afin de baisser les coûts de santé à long terme. Le groupe d'experts s'appuie sur la charte d'Ottawa de l'OMS, adoptée en 1986.

L'objectif est de promouvoir la santé dans chaque phase de la vie et de créer une offre pour les personnes âgées. Un autre point est l'amélioration de l'égalité des chances, pour que toutes les personnes puissent bénéficier du même accès aux mesures de promotion de santé. Le quatrième aspect porte sur le renforcement de la compétence en matière de santé, pour que tout individu soit en mesure de rester le plus autonome possible. Ces mesures de promotion de la santé doivent être

soutenues par d'autres domaines politiques, tels que l'éducation, les transports, l'urbanisme, l'environnement et le bâtiment.

Actuellement, le GT « Politiques de santé », qui soutient et accompagne les travaux des groupes d'experts³⁸⁷ « Soins de santé » dédié aux prestations de santé et aux services de secours transfrontaliers, « Prévention et promotion de la santé », « Observation de la santé » et celui dédié à EpiRhin.

Stratégie vaccinale Coronavirus

En décembre 2020, TRISAN a été chargé par le GT Politique de santé de la conférence du Rhin supérieur de produire un aperçu des stratégies respectives de vaccination pour lutter contre le coronavirus en Allemagne, en France et en Suisse. La vue d'ensemble comprend les aspects suivants : responsabilités, stratégies nationales, autorisations des vaccins et début de la campagne vaccinale, droit à la vaccination et prise en charge des coûts, recommandations vaccinales et priorisation, organisation et mise en œuvre, compatibilité des certificats de vaccination, conditions d'entrée sur le territoire pour les personnes vaccinées, distribution, stockage et logistiques, données sur la vaccination. Il est régulièrement mise à jour par TRISAN.

Stratégie de dépistage de la Covid-19

En décembre 2020, TRISAN a été chargé par le GT Politique de santé de la conférence du Rhin supérieur de produire un aperçu des stratégies respectives de tests de dépistage du coronavirus en Allemagne, en France et en Suisse. La vue d'ensemble comprend les aspects (stratégies nationales, types de tests autorisés, aperçus des stratégies de dépistage, organisation et mise en œuvre, approvisionnement et logistique, données sur le dépistage) et est régulièrement mise à jour par TRISAN.

GT Entraide en cas de catastrophe

Le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe », composé de représentant·e-s français·e-s, allemand·e-s et suisses de services de l'État, des services d'incendie et de secours, des services de protection de la population et des autorités de police du Rhin supérieur, est l'interlocuteur de la Conférence du Rhin supérieur depuis 1999 pour toutes les questions relatives à la prévention des risques, à la coordination des services de secours et à la gestion des crises. Le GT dispose d'un mandat, adopté le 22 novembre 2019 par la CRS, pour la période 2020-2023.

Le GT « Entraide en cas de catastrophe » a de multiples objectifs :

- Contribution à la création d'un réseau trinational dans le domaine de la protection civile

³⁸⁷ <https://www.conference-rhin-sup.org/fr/sante/groupe-de-travail.html> (10.08.2021)

- Promotion de la coopération
- Initiation et développement de projets
- Coordination des actions franco-germano-suisse d'entraide aux populations
- Contribution à lever les obstacles administratifs et techniques liés au fonctionnement interne des services dans les différents pays concernés
- Echange d'expériences et d'informations avec les autres formations de travail de la CRS

De plus, pour la durée de son actuel mandat, le GT propose les actions suivantes :

- Relancer des Ministères des Affaires étrangères des trois pays afin de connaître l'état des lieux de l'élaboration d'un cadre juridique applicable aux secours de faible importance
- Garantir la fiabilité technique et la sécurité juridique de l'utilisation des réseaux de communication en cas d'intervention transfrontalière
- Examiner d'ici à fin 2020 l'utilité de la réalisation d'une conférence trinationale sur l'entraide en cas de catastrophe et transmettre, le cas échéant, une demande correspondante au comité directeur de la CRS

Afin de répondre à ces objectifs, des groupes d'experts proposent des actions. Ces dernières sont ensuite transmises par le GT Entraide en cas de catastrophe à la Conférence du Rhin supérieur. Le GT rend également compte à la CRS des avancements des travaux réalisés par les groupes d'experts, fait remonter les problématiques rencontrés par ces derniers et transmet les résultats qu'ils ont atteints et leurs réalisations concrètes.

Les groupes d'experts sont les suivants :

- **Groupe d'experts techniques de communication** : Création des conditions techniques et prérequis pour une communication transfrontalière sans obstacles en cas d'incident
- **Groupe d'experts échange de connaissances réciproques et compréhension linguistique** :
 - Promouvoir la compréhension réciproque relative aux compétences et missions, responsabilités, fonctionnement et procédures des divers services de secours et de sécurité civile
 - Rechercher des solutions permettant de réduire la barrière linguistique en faveur d'une amélioration de la communication et d'une fiabilisation linguistique
- **Groupe d'experts exercices** : D'ici fin 2020, évaluer la faisabilité d'organiser en 2021 une conférence trinationale sur l'entraide en cas de catastrophe
- **Groupe d'experts interventions et état-major Trinat²** :
 - Application et adaptation des accords sur l'information réciproque en cas d'évènements ou de catastrophes signés en 1990 et 1996

- Poursuite du développement du message d'urgence / alarme TRINAT (fax ou similaire)
 - Tenue à jour de la liste portant sur la localisation des unités de gestion des crises et des centres de réception des appels
 - Création de listes recensant les matériels et équipements existants pour les besoins des services de secours et les véhicules d'urgence
- **Groupe d'experts interventions et secours sur le Rhin :**
- Intensification de la coopération entre les divers bateaux-pompes
 - Création d'un système transfrontalier d'assistance en cas d'accident sur le Rhin
 - Création d'un listing des équipements spéciaux/unités spéciales disponibles dans l'ensemble de l'espace du Rhin supérieur dans l'optique de constituer un registre transfrontalier des ressources
 - Élaboration d'une technique d'intervention homogène pour les interventions sur ou aux abords des eaux intérieures
 - Organisation d'un séminaire sur les dangers sur le Rhin / eaux intérieures (éventuellement dans le cadre de la Conférence sur l'entraide en cas de catastrophe 2021)
 - Élaboration d'une analyse des risques et de concepts d'interventions pour les bateaux de navigation intérieure fonctionnant au GNL (gaz naturel liquéfié)
 - Élaboration d'un plan de secours commun (franco-germano-suisse) sur le Rhin

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse. La RMT est en faveur de l'amélioration de la coopération dans le domaine de l'épidémiologie.

La RMT est en faveur de la création d'une offre de soins transfrontalière pour les habitant·e·s du Rhin supérieur. Elle se prononce dans sa stratégie 2030³⁸⁸ sur la mise en œuvre des recommandations de la Conférence du Rhin supérieur pour la promotion de la santé et la prévention et la réduction des obstacles à l'accès aux soins transfrontaliers. De plus, l'offre de soins des hôpitaux universitaires doit être mise en réseau de façon transfrontalière et le centre de compétences TRISAN doit être renforcé. La stratégie de la RMT prône également le développement du numérique, notamment pour le remboursement des soins transfrontaliers. La stratégie évoque la promotion de la mobilité

³⁸⁸ <https://science.rmtmo.eu/wp-content/uploads/2019/11/Strat%C3%A9gie-2030-Version-D-und-F-in-einem-Dokument.pdf> (21.07.2020)

transfrontalière du personnel de santé par des mesures de formations transfrontalières et l'amélioration de la coopération dans le domaine aide médicale urgente, aide en cas de catastrophe et épidémiologie. Elle envisage une analyse territoriale de l'offre de soins et un monitoring sur la mobilité des patient·e·s.

Conseil Rhénan

Le Conseil Rhénan est composé d'élus des différents espaces du Rhin supérieur et soutient la coopération transfrontalière au niveau politique. Au sein du Conseil Rhénan, la Commission Economie – Marché du travail – Santé favorise la coopération transfrontalière en matière de santé.

Le Conseil Rhénan adopte des résolutions en matière de santé, on citera :

- Résolution du 6 novembre 2015 : Accès simplifié des patient·e·s aux examens médicaux spécialisés (à l'exemple d'Imagerie par résonance magnétique)³⁸⁹
- Résolution du 9 décembre 2016 : Renforcer l'espace de santé de la région³⁹⁰
- Résolution du 19 juin 2017 : Renforcer la coopération transfrontalière des organismes d'intervention (services d'urgence et pompiers)³⁹¹
- Résolution du 3 décembre 2018 : Organiser les coopérations transfrontalières et promouvoir la santé dans la région du Rhin supérieur³⁹²
- Résolution du 7 décembre 2020 : Valoriser les potentiels transfrontaliers dans le domaine de la santé dans le Rhin supérieur³⁹³
- Résolution du 7 décembre 2020 : Améliorer l'accès transfrontalier aux pharmacies de garde³⁹⁴

Par ailleurs, le Conseil Rhénan s'est prononcé en 2016 pour une amélioration de l'aide transfrontalière en cas de catastrophe³⁹⁵. Dans sa résolution du 7 juin 2019 : Intelligence artificielle : le potentiel et l'ambition du Rhin supérieur, le Conseil rhénan se prononce pour la promotion de l'intelligence artificielle et son utilisation dans un contexte transfrontalier dans le domaine de la santé. Au printemps 2020, dans sa résolution « Coopération transfrontalière au regard de la pandémie de Covid-19 », le

³⁸⁹ <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/display/einfacherer-zugang-der-patienten-zu-medizinischen-spezialbehandlungen-am-oberrhein-am-beispiel-magnetresonanztomografie-mrt.html>

³⁹⁰ <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/display/den-gesundheitsraum-am-oberrhein-staerken.html>

³⁹¹ <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/display/grenzueberschreitende-kooperationen-gestalten-und-die-gesundheit-am-oberrhein-foerdern.html>

³⁹² <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/affichage/organiser-les-cooperations-transfrontalieres-et-promouvoir-la-sante-dans-la-region-du-rhin-superieur-projet.html>

³⁹³ <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/affichage/valoriser-les-potentiels-transfrontaliers-dans-le-domaine-de-la-sante-dans-le-rhin-superieur.html> (16.09.2021)

³⁹⁴ <https://www.conseilrhenan.org/fr/resolutions/affichage/ameliorer-l-acces-transfrontalier-aux-pharmacies-de-garde.html> (16.09.2021)

³⁹⁵ <https://www.oberrheinrat.org/de/beschluesse/resolutionen/archiv-beschluesse.html?year=2016>

Bureau du Conseil Rhénan appelle à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan transfrontalier de lutte contre les pandémies dans la région du Rhin supérieur.

Réseau INFOBEST

Le réseau des Infobests s'occupe de questions concrètes que se posent les habitant·e·s du Rhin supérieur au quotidien en lien avec le bassin de vie transfrontalier. Il a un rôle de conseil et transmet des problématiques concrètes aux organes politiques et administratifs, afin de réduire d'éventuels obstacles. Les demandes concernant l'offre de soins transfrontalière représentent $\frac{1}{4}$ des demandes et portent notamment sur les modalités de prise en charge des soins médicaux.

Centre européen de la Consommation

Situé à la frontière Strasbourg/Kehl, le CEC est une association franco-allemande créée en 1993. Le CEC a pour mission de garantir les intérêts individuels et collectifs des consommateurs et de promouvoir l'exercice de leurs droits en région frontalière et en Europe. Il est l'interlocuteur direct pour toutes les questions concernant la consommation transfrontalière en France et en Allemagne, qu'il s'agisse d'une simple demande d'information ou d'un litige avec une entreprise. Grâce à ses deux services européens, le Centre Européen des Consommateurs France³⁹⁶ et le Centre Européen des Consommateurs Allemagne³⁹⁷, tous deux membres du réseau européen ECC-Net, sa compétence s'étend à l'Europe. L'ensemble des prestations notamment juridiques sont gratuites.

Tous services confondus, ce sont plus de 11 000 plaintes transfrontalières qui sont traitées chaque année dont les trois quarts sont résolues à l'amiable.

Dans le domaine de la santé, le CEC informe les patient·e·s français·e·s et allemand·e·s sur les règles de prise en charge de soins perçus dans le pays voisin, voire dans un autre État membre de l'Union européenne. Le CEC a publié une brochure en ligne sur : « L'accès aux soins dans l'Union européenne³⁹⁸ ».

Dans le cadre de l'assistance juridique aux particuliers, le CEC identifie aussi des problèmes juridiques et administratifs récurrents qui entravent la libre circulation des patient·e·s, dans la région frontalière ou en Europe, telle qu'elle est définie dans directive 2011/24/UE³⁹⁹ relative à l'application des droits des patient·e·s en matière de soins transfrontaliers. Ces questions et problèmes découlent de la transposition différente de la France et de l'Allemagne de ladite directive comme par exemple la demande d'autorisation préalable.

³⁹⁶ <https://www.europe-consommateurs.eu/index.html> (14.10.2021)

³⁹⁷ <https://www.evz.de/> (14.10.2021)

³⁹⁸ <https://www.cec-zev.eu/thematiques/sante/laccès-aux-soins-dans-lunion-europeenne/> (14.10.2021)

³⁹⁹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:088:0045:0065:fr:PDF> (14.10.2021)

EUCOR – Le Campus européen

Eucor est un groupement trinational composé de cinq universités situées sur le territoire du Rhin supérieur. Il s'agit de l'Université de Bâle, l'Université de Freiburg, l'Université de Haute-Alsace, l'Université de Strasbourg et l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT). En matière de recherche, Eucor soutient et facilite la mise en réseau et la coopération entre des consortiums bi- et trinationaux⁴⁰⁰. Eucor propose aussi des activités de formation.

La « Médecine personnalisée – médecine de précision » est l'un des axes stratégiques définis pour la période 2019-2023 dans le prolongement des stratégies nationales et européennes. Cette thématique peut également s'appuyer sur de nombreux réseaux tels que le réseau Neurex (neurosciences), EURIdoc (immunologie) et le Upper Rhine Immunology Group (immunologie)⁴⁰¹. Aussi, un programme doctoral conjoint en immunologie, porté par Eucor et cofinancé par l'Union européenne dans le cadre des actions Marie Skłodowska Curie, a été lancé en 2021.

Au travers de ses projets, Eucor a pour objectif de contribuer à l'adaptation des diagnostics et traitements médicaux, de la prévention des maladies et du développement de médicaments aux exigences médicales ou biologiques individuelles, aux influences environnementales spécifiques, aux modes de vie individuels ou aux différences génétiques. Les données de santé⁴⁰² jouent également un rôle important dans la médecine personnalisée.

Regio Basiliensis

La Regio Basiliensis est une association suisse située à Bâle. Elle est la partenaire suisse de la coopération du Rhin supérieur et le centre de compétences pour promouvoir la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur.

Parmi les thèmes qu'elle couvre, on retrouve le domaine de la santé⁴⁰³. La Regio Basiliensis encourage la mise en réseau des prestataires et structures de santé, la mise en œuvre de projets au profit des citoyen-ne-s ainsi que la coopération et la solidarité sur le territoire du Rhin supérieur. Elle apporte sa contribution dans l'élaboration d'un espace de santé du Rhin supérieur et des mesures de préparation aux pandémies, soumet des revendications et recommandations aux acteurs politiques du Rhin supérieur, prend position au sein des institutions de la coopération transfrontalière et coordonne les intérêts de la délégation suisse sur mandat des cantons de la Suisse du Nord-Ouest. Dans sa liste de questions en suspens, la Regio Basiliensis demande l'examen d'une planification transfrontalière

⁴⁰⁰ <https://www.eucor-uni.org/nous-connaître/objectifs-du-campus-europeen/> (24.09.2021)

⁴⁰¹ <https://www.eucor-uni.org/recherche/axes-strategiques-prioritaires/> (27.09.2021)

⁴⁰² <https://www.eucor-uni.org/medecine-taillee-sur-mesure-coup-de-projecteur-sur-laxe-prioritaire-deucor-medicine-personnalisee/> (27.09.2021)

⁴⁰³ <https://www.regbas.ch/fr/nos-themes/sante/> (30.09.2021)

commune de l'offre et de la demande dans le secteur de la santé, de modèles de paiement communs et d'une gestion commune.

Au niveau européen, la Regio Basiliensis participe à des échanges avec d'autres régions frontalières. Cela se fait notamment dans le cadre de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE). Dans ce cadre, les développements européens dans le domaine des soins de santé transfrontaliers et les projets exemplaires de diverses régions frontalières européennes seront présentés et discutés. Des sujets tels que la mobilité transfrontalière des patient·e·s, la coopération dans les services de secours, la coopération des établissements de soins de santé ou la demande transfrontalière et la planification hospitalière sont abordés.

Eurodistrict PAMINA

L'Eurodistrict PAMINA a pour objectif principal de faciliter et d'accroître la coopération transfrontalière en faveur d'un développement durable et équilibré sur son territoire (Palatinat du Sud, Mittlerer Oberrhein et Alsace du Nord), afin de faciliter la vie quotidienne des habitant·e·s, quelle que soit la thématique concernée.

Ainsi, suite à une analyse d'opportunités réalisée par TRISAN entre mai 2017 et 2018, l'Eurodistrict PAMINA a initié le projet INTERREG « Offre de soins PAMINA Gesundheitsversorgung » en janvier 2019 dans l'optique de développer l'offre de soins de santé de proximité et la coopération franco-allemande dans le domaine de la santé sur son territoire. À terme, le projet permettra l'émergence d'un réseau de santé transfrontalier intégrant tant la médecine hospitalière que la médecine de ville.

Le projet regroupant 19 partenaires français et allemands⁴⁰⁴ s'articule autour des cinq grandes actions suivantes :

- Simplifier la prise en charge administrative, juridique et financière des soins de santé transfrontalière
- Développer la coopération interhospitalière entre les établissements publics de Wissembourg (France) et Bad Bergzabern (Allemagne)
- Réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place d'une maison de santé pluriprofessionnelle / « shared-services »
Développer l'attractivité du territoire grâce au transfrontalier afin de favoriser l'installation des praticiens médicaux
- Offrir une meilleure information :
 - Sur le droit des patient·e·s de part et d'autre de la frontière

⁴⁰⁴ <https://www.eurodistrict-pamina.eu/UserFiles/File/sante/flyer-offre-de-soins-gesundheitsversorgung-pamina-hd.pdf> (04.01.2022)

- Sur les possibilites qu'offre un territoire transfrontalier pour les personnels de sante

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de sante transfrontaliere » porte par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinance par 29 partenaires institutionnels francais, allemands et suisses vise a ameliorer l'offre de sante transfrontaliere dans le Rhin superieur. Il vise a developper les potentiels de cooperation, accompagner les projets en cours, reduire les obstacles lies aux frontieres et developper la connaissance mutuelle des systemes de sante. Par ailleurs, il s'agit egalement d'elaborer un plan d'action trinational pour structurer la cooperation sanitaire dans le Rhin superieur et definir le role futur de TRISAN, centre de competences trinational pour la cooperation en sante actuellement rattache a l'Euro-Institut.

Dimension sociale

France

Niveau national

Stratégie nationale de santé 2018-2022⁴⁰⁵

La stratégie nationale de santé représente le cadre politique pour la politique de santé en France au niveau national. Le gouvernement définit la stratégie en s'appuyant sur le conseil du Haut Conseil de la santé publique et sur l'état de santé de la population⁴⁰⁶. L'élaboration de mesures spécifiques pour enfants et jeunes selon leur environnement social fait partie des lignes directrices de cette stratégie.

Cette stratégie représente la base juridique de la politique de santé en France. Ce cadre juridique est mis en œuvre par les régions à travers le Projet régional de santé élaboré par les différentes Agences Régionales de Santé.

Feuille de route santé mentale et psychiatrie⁴⁰⁷

Cette stratégie, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale de santé, a pour but d'améliorer les conditions de vie, l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique, d'améliorer l'accès aux soins et aux accompagnements. 37 actions sont déclinées selon trois axes. L'un d'entre eux est dédié à l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique.

Niveau régional

Collectivité européenne d'Alsace

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont fusionné au 1er janvier 2021 pour devenir la Collectivité européenne d'Alsace (CeA). Cette nouvelle collectivité territoriale, instaurée par la loi Alsace de 2019, reprend les compétences des deux départements et dispose également de compétences particulières, notamment en tant que chef de file de la coopération transfrontalière.

La CeA poursuit une politique active de promotion de la santé dans divers domaines. Selon la conception de l'OMS, qui définit la santé comme un état de complet bien-être physique, mental et social, la santé constitue un axe transversal qui anime l'ensemble des politiques publiques de la Collectivité européenne d'Alsace (sport-santé, culture-santé, tourisme de santé).

⁴⁰⁵ https://www.ars.sante.fr/system/files/2018-01/2017-12-29_dossier_sns_2017_vdefpost-consult.pdf (13.05.2020)

⁴⁰⁶ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dossier_sns_2017_vdef.pdf (13.07.2020)

⁴⁰⁷ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180628_-_dossier_de_presse_-_comite_strategie_sante_mentale.pdf (02.08.2021)

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030⁴⁰⁸ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis dont l'évolution démographique et sociale.

Plan d'action pour la prévention du suicide en Suisse

Adopté en 2016, le plan d'action pour la prévention du suicide⁴⁰⁹ vise à réduire les actes suicidaires lors d'une réaction aiguë à un facteur de stress ou en cas de maladie psychique telle que la dépression. Ce plan d'action s'articule autour des dix objectifs dont le renforcement des ressources personnelles et sociales.

Niveau cantonal

Jura

Plan Cantonal Addiction

Le Plan Cantonal Addiction (PCA) adopté par le canton Jura établit une stratégie globale en matière d'addictions pour la période 2014-2024⁴¹⁰. Cette stratégie se concentre aussi bien sur les addictions à des substances (alcool, tabac, cannabis et autres substances illégales) que sur les addictions comportementales (jeux, internet, sport, travail, sexe, alimentation, achats compulsifs, etc.).

Le PCA met en avant une vision générale et cohérente tout en tenant compte des particularités de certaines addictions. Ainsi, la prévention du tabagisme dispose désormais d'un programme spécifique⁴¹¹. Cette stratégie s'articule autour de sept objectifs spécifiques dont la favorisation de l'insertion professionnelle et sociale.

⁴⁰⁸ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheits-politik/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

⁴⁰⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/politische-auftraege-und-aktionsplaene/aktionsplan-suizidpraevention.html> (18.11.2021)

⁴¹⁰

<https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/15666.pdf/Departements/CHA/SIC/Communiqués/2014/140313plancantonaldaddiction.pdf> (13.01.2022)

⁴¹¹ <https://www.jura.ch/CHA/SIC/Centre-medias/Communiqués-2005-2014/2014/Le-Jura-se-dote-d-un-plan-cantonal-Addiction-et-d-un-programme-de-prevention-du-tabagisme.html> (13.01.2022)

Instances suprarégionales

Union européenne

FSE+

Le fonds social vise à promouvoir les activités en lien avec le bien vieillir, la promotion de la santé, la réduction des inégalités dans le domaine de la santé, le soutien du personnel de santé et le renforcement des capacités des administrations publiques⁴¹².

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

⁴¹² https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

Disponibilité des traitements

Instances suprarégionales

Union européenne

Stratégie de l'UE visant au développement et à la disponibilité des traitements

Afin de se préparer communément à de futures crises sanitaires semblables à celle de la COVID-19 et de garantir à l'avenir la disponibilité de fournitures et de médicaments, la Commission européenne a proposé une stratégie visant au développement et à la disponibilité des traitements⁴¹³ en mai 2021. Cette dernière concerne à la fois la recherche, le développement et la fabrication de médicaments ainsi que leur passation sur le marché et le déploiement. Cette stratégie a aussi des objectifs de coopération internationale afin de rendre les médicaments et traitements accessibles à tous. Elle se concentre aussi activement sur les traitements contre la COVID-19⁴¹⁴ et leur autorisation de mise sur le marché d'ici à fin 2021.

⁴¹³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2201 (11.08.2021)

⁴¹⁴ https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/communication-strategy-covid-19-therapeutics_en.pdf (11.08.2021)

Infrastructures

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

Soins médicaux ambulatoires

À l'échelle nationale, il n'existe à ce jour encore aucune zone de planification pour laquelle une pénurie de soins a été constatée selon les critères de la directive relative à la planification des besoins. Malgré cela, une pénurie générale de médecins se fait sentir, surtout dans le domaine de la médecine de famille et de la pédiatrie. Certaines pénuries locales apparaissent d'ores et déjà.

Les raisons de la pénurie de médecins sont multiples, c'est pourquoi un ensemble varié de contre-mesures est également nécessaire. En collaboration avec l'autogestion médicale originellement compétente l'État fédéral, le Land et les communes s'efforcent d'adapter les structures de soins, les conditions de travail et l'infrastructure locale aux besoins de la prochaine génération de médecins.

Instances suprarégionales

Union européenne

L'Union européenne poursuit trois objectifs dans le domaine de la santé⁴¹⁵ dont le soutien à la modernisation de l'infrastructure dans le domaine de la santé.

FEDER

Le fonds européen pour le développement régional (FEDER), qui a pour objectif de réduire les disparités régionales au sein de l'UE. Des projets et mesures dans le domaine de l'infrastructure dans le domaine de la santé⁴¹⁶ sont notamment financés.

⁴¹⁵ https://ec.europa.eu/health/policies/overview_de (16.07.2020)

⁴¹⁶ https://ec.europa.eu/health/funding/structural_funds_de

Mise en réseau

Il convient de préciser que la thématique de mise en réseau peut concerner différentes échelles (au niveau national, au sein d'une même région, en transfrontalier, au niveau européen ou international).

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

„Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen“ (Stratégie de santé Bade-Wurtemberg - Santé dans tous les domaines de la vie)

La « *Gesundheitsstrategie Baden-Württemberg – Gesundheit in allen Lebensbereichen* » a été développée au sein du ministère des Affaires Sociales afin de mieux prendre en compte les besoins des patient-e-s et des citoyen-ne-s pour l'organisation des différents secteurs du système de santé, de renforcer et rationaliser la mise en réseau des acteurs.

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (Staatsministerium) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption (Conception France)*⁴¹⁷. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France.

Par ailleurs, le Bade-Wurtemberg et la France doivent travailler ensemble dans le domaine de l'intelligence artificielle et la numérisation, notamment par la création de réseaux.

France

Niveau régional

Agence Régionale de Santé

Contrat local de santé (CLS)

Conjointement porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, le contrat local de santé est un outil visant à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions auprès des populations⁴¹⁸.

⁴¹⁷ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

⁴¹⁸ <https://www.ars.sante.fr/les-contrats-locaux-de-sante> (17.01.2022)

Le CLS permet aux ARS de :

- Mettre en coherence le projet regional (PRS) de l'agence avec les politiques de sante menees par les collectivites
- Mutualiser les moyens pour repondre a un besoin local de sante
- Consolider par contrat les partenariats locaux et inscrire la demarche dans la duree.

L'ARS Grand Est a conclu de nombreux CLS dont quatre sur le territoire du Rhin superieur⁴¹⁹ (CLS Eurometropole, CLS Strasbourg, CLS Pays de Saverne Plaine et Plateau, CLS Mulhouse).

Suisse

Niveau national

Strategie nationale en matiere de soins palliatifs⁴²⁰

La plateforme Palliative Care (PPC)⁴²¹ a ete creee en 2017 dans le cadre de la strategie nationale en matiere de soins palliatifs afin de promouvoir la mise en reseau et la gestion des connaissances.

Promotion Sante Suisse

La fondation a ete creee en 1989 avec pour mandat la coordination et l'evaluation des mesures dans le domaine de la promotion de la sante. La loi sur l'assurance maladie prevoit que chaque personne participe au financement de la fondation par le biais d'un prelevement sur les cotisations sociales a l'assurance-maladie⁴²².

Pendant la periode 2007-2018, Promotion sante suisse a soutenu la mise en reseau entre les cantons, les associations et les organisations.

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Sante (OMS)

Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence

Inaugure le 1^{er} septembre 2021 et base a Berlin, le *Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence*⁴²³ est un centre de l'OMS dedie a la detection et a la prevention des pandemies a un stade precoce afin de mieux faire face aux futurs risques de pandemie et d'epidemie et de favoriser des solutions mondiales. Il fait partie du « *WHO's Health Emergencies Programme* ». Il devrait permettre

⁴¹⁹ <https://www.grand-est.ars.sante.fr/contrats-locaux-de-sante-9> (17.01.2022)

⁴²⁰ <https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/strategie-und-politik/nationale-gesundheitsstrategien/strategie-palliative-care.html> (22.05.2020)

⁴²¹ <https://www.plattform-palliativecare.ch/> (22.05.2020)

⁴²² https://gesundheitsfoerderung.ch/assets/public/documents/de/6-ueber-uns/stiftung/auftrag-ziele/Leitbild_Gesundheitsfoerderung_Schweiz.pdf (15.07.2020)

⁴²³ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/suche/pandemie-fruehwarnzentrum-who-1956856> (05.11.2021)

une meilleure collecte des données dans le monde entier, de meilleures analyses et de meilleures décisions⁴²⁴. Le centre de l'OMS, qui bénéficie d'un investissement initial de 100 millions de US-dollar⁴²⁵ de la part de l'Allemagne, travaillera sur quatre grands axes dont la connexion et catalyse des institutions et réseaux qui élaborent des solutions aux épidémies pour le présent et l'avenir.

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne⁴²⁶ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. Outre les quatre objectifs principaux de EU4Health, ce programme devrait également permettre le soutien des réseaux de références européens pour maladies rares (European Reference Networks (ERNs) for rare diseases).

FSE+

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure de⁴²⁷ soutenir les travaux intégrés tels que des réseaux européens de recherche.

EU Health Budget for the future

Le programme « *EU Health Budget for the future* » permet de promouvoir des activités et projets en matière de santé par différents mécanismes de financement en hauteur de 413 millions d'euros. Il s'articule autour de quatre objectifs concrets dont la mise en réseau (soutien à la mise en œuvre de bonnes pratiques etc.).

⁴²⁴ <https://www.who.int/initiatives/who-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence> (05.11.2021)

⁴²⁵ <https://www.who.int/news/item/01-09-2021-who-germany-open-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence-in-berlin> (05.11.2021)

⁴²⁶ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

⁴²⁷ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

Instances transfrontalières

Conférence du Rhin supérieur

La Conférence du Rhin supérieur (CRS) est active dans le domaine de la coopération transfrontalière dans le Rhin supérieur. Sont concernés les espaces sous mandat en Allemagne (Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat), en France (Bas-Rhin et Haut-Rhin) et en Suisse (Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure). Il existe plusieurs groupes de travail (GT) au sein de la CRS.

GT Politiques de santé

Le GT Politiques de santé est composé de représentant·e·s des autorités de santé des Länder Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de la CPAM et des départements de santé des cantons suisses Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Jura, Argovie et Soleure. Il élabore une stratégie transfrontalière sur trois ans (mandat du GT), qui est adopté par la plénière de la CRS. La mise en réseau transfrontalière des acteurs du domaine de la santé est l'un des objectifs à long terme du GT Politiques de Santé⁴²⁸.

Dans son mandat 2018-2020, le GT Politiques de santé s'était notamment fixé pour objectif la promotion de la mise en réseau et de la coopération entre les services de secours en vue d'améliorer l'offre transfrontalière dans le cas d'urgences et de catastrophes.

GT Entraide en cas de catastrophe

Le groupe de travail « Entraide en cas de catastrophe », composé de représentant·e·s français·e·s, allemand·e·s et suisses de services de l'État, des services d'incendie et de secours, des services de protection de la population et des autorités de police du Rhin supérieur, est l'interlocuteur de la Conférence du Rhin supérieur depuis 1999 pour toutes les questions relatives à la prévention des risques, à la coordination des services de secours et à la gestion des crises. Le GT dispose d'un mandat, adopté le 22 novembre 2019 par la CRS, pour la période 2020-2023.

Le GT « Entraide en cas de catastrophe » a de multiples objectifs dont la contribution à la création d'un réseau trinational dans le domaine de la protection civile.

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse.

⁴²⁸ <https://www.oberrheinkonferenz.org/de/gesundheits.html>

La RMT se prononce dans sa stratégie 2030⁴²⁹ sur une nécessité de mise en réseau de façon transfrontalière de l'offre de soins des hôpitaux universitaires.

TRISAN / Euro-Institut

Le projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » porté par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinancé par 29 partenaires institutionnels français, allemands et suisses vise à développer les potentiels de coopération et de réduire les obstacles liés aux frontières pour les acteurs de la santé, les professionnels et les patient·e·s. Dans cet objectif, TRISAN renforce la mise en réseau des acteurs de la santé afin de faciliter l'échange transfrontalier d'informations (ex. acteurs de l'épidémiologie, professionnels de santé, caisses d'assurance maladie, etc.).

⁴²⁹ <https://science.rmtmo.eu/wp-content/uploads/2019/11/Strat%C3%A9gie-2030-Version-D-und-F-in-einem-Dokument.pdf> (21.07.2020)

Numérisation

Allemagne

Niveau des Länder

Land Bade-Wurtemberg

„Strategie Digitalisierung in Medizin und Pflege⁴³⁰“ (Stratégie digitalisation en E-santé et prise en charge de la dépendance). Il s’agit d’intégrer et d’améliorer les approches du domaine eHealth dans l’offre médicale et de prise en charge de la dépendance.

Dans le domaine de la numérisation des soins de longue durée, les champs d’actions sont :

1. Autonomisation – Soutien numérique à la participation et à l’autonomie des personnes ayant besoin de soins et d’assistance
2. Nouveaux soins – Soutien numérique des activités dans le processus de soins
3. Renforcer les soins – Soutien numérique de l’organisation et de la gestion des soins
4. Conseil avisé – Soutien numérique des services d’information et de conseil liés aux soins et à l’accompagnement

Frankreichkonzeption (Conception France) du ministère d'état du Bade-Wurtemberg

Le ministère d'état du Bade-Wurtemberg (Staatsministerium) a publié en 2020 la *Frankreichkonzeption (Conception France)*⁴³¹. Ce document liste dix champs d'action, dans lesquels il serait favorable de développer la coopération entre le Bade-Wurtemberg et la France. Par ailleurs, le Bade-Wurtemberg et la France doivent travailler ensemble dans le domaine de l'intelligence artificielle et la numérisation par la création de réseaux et projets de recherche communs.

Land Rhénanie-Palatinat

„Rheinland-Pfalz Digital – Wir vernetzen Land und Leute⁴³²“ (Rhénanie-Palatinat numérisé- Nous mettons en réseau le Land et les citoyens)

Cette stratégie vise à promouvoir la numérisation dans plusieurs domaines, dont la santé. L’objectif est de promouvoir et d’améliorer l’offre de soins médicaux et de prise en charge de la dépendance avec les nouvelles possibilités.

⁴³⁰ https://sozialministerium.baden-wuerttemberg.de/fileadmin/redaktion/m-sm/intern/downloads/Downloads_Medizinische_Versorgung/Strategie_Digitalisierung-Medizin-Pflege-BW_Feb-2017.pdf (12.05.2020)

⁴³¹ <https://stm.baden-wuerttemberg.de/de/service/presse/pressemitteilung/pid/neue-impulse-fuer-die-zusammenarbeit-mit-frankreich/> (21.07.2020)

⁴³² <https://www.digital.rlp.de/startseite/> (03.03.2020)

France

*Niveau national***Stratégie de transformation du système de santé**⁴³³

Cette stratégie, définitivement adoptée le 16 juillet 2019 suite à un projet de loi, traduit une partie de la stratégie « Ma santé 2022 ». Elle a pour objectif de proposer une meilleure organisation des professionnels de santé afin de replacer les patient·e·s au centre du système et garantir l'accès aux soins partout sur le territoire. Cette stratégie est construite autour de trois grands axes dont l'un est dédié au développement de la télémédecine.

Stratégie d'accélération « Santé Numérique »⁴³⁴ : Cette stratégie, pour laquelle un budget de 2 milliards d'euros est consacré, a été initiée en 2021 dans le cadre du plan « France Relance » et du Programme d'investissements d'avenir et a pour objectif de permettre à la France de se positionner comme un leader mondial du secteur de la e-santé. Elle se compose des cinq axes d'intervention ci-dessous :

- Développer les connaissances utiles à la santé numérique du futur
- Accompagner et faciliter l'accès au marché
- Catalyser le développement d'un important écosystème français du numérique en santé
- Construire par la formation la confiance dans l'e-santé
- Renforcer la politique de mutualisation et d'exploitation des données de santé

Caisse nationale de l'Assurance Maladie

La Caisse nationale de l'Assurance Maladie (CNAM), qui agit sous la double tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé et du ministère de l'Économie, des finances⁴³⁵ et de la relance, est à la tête de l'ensemble du réseau du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle impulse la stratégie au niveau national, pilote, coordonne et conseille l'action des organismes locaux de son réseau.

Depuis 1996, des Conventions d'Objectifs et de Gestion (COG) sont conclues entre l'État français et CNAM. Initialement établies pour une durée de 4 ans, elles sont mises en place pour 5 ans depuis 2017. L'actuelle **Convention d'objectifs et de gestion** est conclue pour la période **2018-2022**. Elle se

⁴³³ <https://www.gouvernement.fr/action/strategie-de-transformation-du-systeme-de-sante> (02.08.2021)

⁴³⁴ <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/strategies-d-acceleration/strategie-d-acceleration-sante-numerique> (02.08.2021)

⁴³⁵ <https://assurance-maladie.ameli.fr/qui-sommes-nous/organisation/cnam-tete-de-reseau/cnam-tete-reseau> (21.10.2021)

concentre sur les cinq grands objectifs⁴³⁶ stratégiques dont l'accompagnement de l'innovation numérique en santé.

Niveau régional

Agence Régionale de Santé Grand Est

L'Agence Régionale de santé (ARS) est compétente pour la mise en œuvre des politiques de santé nationales dans les régions. Les ARS sont implantées dans chaque région et élaborent une stratégie de santé régionale, le « Projet régional de santé (PRS) ». L'ARS Grand Est est compétente pour la région Grand Est.

La stratégie régionale de santé pour la région Grand Est est composée de deux outils principaux : le « **Cadre d'orientation stratégique 2018-2028 (COS)** » et le « **Schéma Régional de Santé (SRS) & Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS)** ». La numérisation est l'un des trois champs prioritaires.

Région Grand Est

La Région Grand Est⁴³⁷ s'est dotée d'une politique de santé dès 2016.

En coopération avec l'ARS et la Collectivité européenne d'Alsace (qui rassemble depuis janvier 2021 les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin), elle a également élaboré une feuille de route santé⁴³⁸ intitulée « L'ambition d'une meilleure qualité de vie dans le Grand Est », couvrant la période 2021-2027 et définissant les ambitions, objectifs et principales actions qu'elle envisage d'entreprendre avec ses partenaires. Le déploiement de la télémédecine fait partie des sept piliers principaux identifiés.

Suisse

Niveau national

Stratégie Santé2030

La stratégie Santé2030⁴³⁹ suit la stratégie 2020. Elle est construite autour de quatre défis. L'un d'entre eux est dédié à la transformation technologique et numérique (numérisation, nouvelles approches thérapeutiques). De plus, l'exploitation des données de santé et des technologies fait partie des huit objectifs principaux de cette stratégie.

⁴³⁶ https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/convention-objectifs-gestion-2018-2022-assurance-maladie_web.pdf.pdf (21.10.2021)

⁴³⁷ <https://www.grandest.fr/objectif-sante/> (04.08.2021)

⁴³⁸ <https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2020/12/feuille-de-route-sante-web-bd.pdf> (04.08.2021)

⁴³⁹ <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/gesundheit-2030/gesundheitspolitische-strategie-2030.html> (05.08.2021)

Stratégie Cybersanté Suisse 2.0.

Conjointement élaborée par la Confédération et les cantons, la « stratégie Cybersanté Suisse 2.0.⁴⁴⁰ » s'inscrit sur la période 2018-2022 et remplace la précédente « stratégie Cybersanté (eHealth) Suisse » valable depuis 2007.

Les conditions de base pour la numérisation du système de santé étant la garantie de la protection et de la sécurité des données ainsi que l'autodétermination individuelle de l'utilisation des données, cette stratégie vise à :

- Améliorer la qualité des soins
- Améliorer la sécurité des patients
- Accroître l'efficacité
- Coordonner les soins et renforcer la collaboration entre les institutions et les professions santé
- Améliorer les compétences en matière de santé
- Garantir la protection et la sécurité des données
- Garantir l'autodétermination en termes d'informations
- Impliquer tous les professionnels de santé

Cette stratégie comprend un total de 25 objectifs qui sont divisés dans les trois champs d'actions suivants, à savoir : encourager la numérisation, harmoniser et coordonner la numérisation, et habiliter à la numérisation.

Instances suprarégionales

Union européenne

EU4Health

Le nouveau programme de santé « EU4Health 2021-2027 – Une vision pour améliorer la santé dans l'Union européenne⁴⁴¹ » est le plus vaste programme de santé de l'UE. Il a été prévu pour la période de financement 2021-2027 avec un budget de 5,3 milliards d'euros comme réponse à la pandémie de COVID-19. EU4Health se concentre sur quatre grands objectifs dont le renforcement des systèmes de santé et leur résilience et améliorer l'utilisation efficace des ressources (numérisation, promotion de la santé et égalité des chances quant à l'accès à l'offre de soins).

⁴⁴⁰ https://www.bag.admin.ch/dam/bag/fr/dokumente/nat-gesundheitspolitik/ehealth-ch/181214_Strategie-eHealth-Suisse-2.0_d.pdf.download.pdf/181214_Strategie-eHealth-Suisse-2.0_f.pdf (19.11.2021)

⁴⁴¹ https://ec.europa.eu/health/funding/eu4health_fr (04.11.2021)

Plan européen pour vaincre le cancer

Le plan européen pour vaincre le cancer⁴⁴² a été annoncé le 3 février 2021 par la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Il met l'accent sur la recherche, l'innovation et la numérisation et a pour but d'aborder l'ensemble de la prise en charge de la maladie. Il mobilise 4 milliards d'euros.

FEDER

Le fonds européen pour le développement régional (FEDER), qui a pour objectif de réduire les disparités régionales au sein de l'UE. Des projets et mesures dans le domaine de la numérisation, la recherche ou l'innovation sont financés dans ce cadre⁴⁴³.

FSE+

Pour le cadre de financement pluriannuel 2021-2027, un nouveau programme, le fonds social européen + a été adopté. L'objectif est le renforcement de la dimension sociale, avec une priorité sur la santé. Ce nouveau fonds rassemble différents outils.

Le nouveau programme du Fonds social européen Plus (FSE+) couvre un volet santé destiné à soutenir les politiques de santé publique et l'accès aux produits médicaux. Grâce à ce programme, l'UE sera notamment en mesure de⁴⁴⁴ soutenir la transformation numérique de la santé et des soins.

Europe numérique

Création d'une infrastructure numérique, y compris dans le domaine de la santé.

Instances transfrontalières

Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur

La Région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur (RMT) est une région européenne transfrontalière qui couvre un territoire de 21 000 km² englobant l'Alsace en France, le Bade-Wurtemberg et la Rhénanie Palatinat du Sud en Allemagne ainsi que les cantons de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, Jura et Argovie en Suisse.

La stratégie 2030 de la RTM prône le développement du numérique, notamment pour le remboursement des soins transfrontaliers.

⁴⁴² https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/non_communicable_diseases/docs/eu_cancer-plan_fr.pdf (09.07.2021)

⁴⁴³ https://ec.europa.eu/regional_policy/de/policy/cooperation/european-territorial/

⁴⁴⁴ <https://ec.europa.eu/newsroom/sante/newsletter-archives/9001> (17.12.2021)

Conseil Rhénan

Conseil Rhénan est composé d'élus des différents espaces du Rhin supérieur et soutient la coopération transfrontalière au niveau politique. Au sein du Conseil Rhénan, la Commission Economie – Marché du travail – Santé favorise la coopération transfrontalière en matière de santé.

Dans sa résolution du 7 juin 2019 : Intelligence artificielle : le potentiel et l'ambition du Rhin supérieur, le Conseil rhénan se prononce pour la promotion de l'intelligence artificielle et son utilisation dans un contexte transfrontalier dans le domaine de la santé.

Santé et sécurité au travail

Instances suprarégionales

Union européenne

Stratégie européenne de santé et sécurité au travail

Le 28 juin 2021, la Commission européenne a présenté le nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de santé et sécurité au travail⁴⁴⁵ pour la période 2021-2027. Ce dernier mettra à jour celui qui couvrait la période 2014-2020 et tire des leçons de la pandémie actuelle. Il affiche les trois grands objectifs suivants :

- Anticiper et gérer les changements dans le nouveau monde du travail
- Améliorer la prévention des maladies et accidents liés au travail
- Améliorer l'état de préparation face à d'éventuelles futures menaces pour la santé

Pour une meilleure application de ces nouvelles mesures et plus de continuité entre les différents niveaux, la Commission européenne invite aussi les Etats membres de l'UE à mettre à jour leurs stratégies nationales en matière de santé et sécurité au travail.

⁴⁴⁵ https://luxembourg.representation.ec.europa.eu/actualites-et-evenements/actualites/la-sante-et-la-securite-au-travail-dans-un-monde-du-travail-en_fr (09.08.2021)

Santé mondiale

Allemagne

*Niveau national***„Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten“⁴⁴⁶
(Responsabilité – innovation – partenariat : organiser ensemble la santé mondiale)**

La nouvelle stratégie du gouvernement fédéral en matière de santé mondiale, intitulée « *Verantwortung – Innovation – Partnerschaft: Globale Gesundheit gemeinsam gestalten* » et adoptée le 7 octobre 2020 par le Bundeskabinett⁴⁴⁷, remplace la stratégie « *Globale Gesundheitspolitik gestalten – gemeinsam handeln – Verantwortung wahrnehmen* » de 2013 et s’applique pour la période 2020 à 2030. Elle englobe les domaines suivants :

- Promotion de la santé et prévention des maladies
- Approche commune de l’environnement, des changements climatiques et de la santé
- Renforcement des systèmes de santé
- Protection de la santé – lutte contre les risques sanitaires transnationaux
- Promotion de la recherche et de l’innovation pour la santé dans le monde

L’objectif de la stratégie allemande en matière de santé mondiale est de mettre à jour durablement les engagements pris par l’Allemagne, de contribuer à la coordination et la coopération de tous les acteurs et de garantir l’efficacité de l’engagement de l’Allemagne en faveur de la santé mondiale, afin d’agir de manière significative sur la santé de tous les habitant-e-s de la planète d’ici 2030. Les partenariats stratégiques et la coopération internationale seront donc renforcés, notamment avec l’Organisation mondiale de la santé (OMS), et élargis.

France

*Niveau national***Stratégie de la France en santé mondiale⁴⁴⁸**

Cette stratégie a pour ambition de relever les grands défis de la santé dans le monde en s’appuyant sur les valeurs et les atouts français en se focalisant sur quatre grands axes d’intervention pour la période 2017-2021 :

⁴⁴⁶ https://www.bundesgesundheitsministerium.de/fileadmin/Dateien/5_Publikationen/Gesundheit/Broschueren/GlobaleGesundheitsstrategie_Web.pdf (09.07.2021)

⁴⁴⁷ Le Bundeskabinett est un organe exerçant le pouvoir exécutif au niveau fédéral. Il est composé du chancelier fédéral et des ministres fédéraux. Il est actuellement présidé par la chancelière Angela Merkel. Ils se réunissent tous les mercredis pour discuter de questions importantes pour l’ensemble de l’Allemagne et prennent ensemble des décisions affectant l’ensemble du pays.

⁴⁴⁸ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/sante_mondiale_web_cle863195.pdf (02.08.2021)

- Renforcer les systèmes de santé tout en luttant contre les maladies
- Renforcer la sécurité sanitaire au niveau international
- Promouvoir la santé des populations
- Promouvoir l'expertise, la formation, la recherche et l'innovation française

Instances suprarégionales

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a également élaboré des stratégies visant l'amélioration de la santé humaine dans le monde entier. Le niveau de développement des Etats membres de l'OMS étant très variables, l'OMS adapte ses approches à différentes régions du monde. Le territoire du Rhin supérieur appartient à la zone géographique couverte par le bureau régional de l'Europe. Cependant, à long terme l'accès aux soins doit être assuré pour le monde entier.

Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence

Inauguré le 1^{er} septembre 2021 et basé à Berlin, le *Global Hub for Pandemic and Epidemic Intelligence*⁴⁴⁹ est un centre de l'OMS dédié à la détection et à la prévention des pandémies à un stade précoce afin de mieux faire face aux futurs risques de pandémie et d'épidémie et de favoriser des solutions mondiales. Il fait partie du « *WHO's Health Emergencies Programme* ». Il devrait permettre une meilleure collecte des données dans le monde entier, de meilleures analyses et de meilleures décisions⁴⁵⁰. Le centre de l'OMS, qui bénéficie d'un investissement initial de 100 millions de US-dollar⁴⁵¹ de la part de l'Allemagne, travaillera à :

- Améliorer les méthodes d'accès à de multiples ressources de données vitales à la génération des signaux et des connaissances sur l'émergence, l'évolution et l'impact des maladies
- Développer des outils de pointe pour travailler, analyser et modéliser les données pour la détection, l'évaluation et la réponse de pandémies
- Fournir à l'OMS, ses États membres et ses partenaires ces outils pour favoriser de meilleures décisions, plus rapides, sur la manière de traiter les signaux et les événements liés aux flambées épidémiques
- Connecter et catalyser les institutions et les réseaux qui élaborent des solutions aux épidémies pour le présent et l'avenir

⁴⁴⁹ <https://www.bundesregierung.de/breg-de/suche/pandemie-fruehwarnzentrum-who-1956856> (05.11.2021)

⁴⁵⁰ <https://www.who.int/initiatives/who-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence> (05.11.2021)

⁴⁵¹ <https://www.who.int/news/item/01-09-2021-who-germany-open-hub-for-pandemic-and-epidemic-intelligence-in-berlin> (05.11.2021)

Stratégie pharmaceutique pour l'Europe

La stratégie pharmaceutique pour l'Europe⁴⁵² adoptée le 25 novembre 2020 a pour objectif de moderniser le cadre réglementaire durable et à aider l'industrie à promouvoir la recherche et les technologies au service des patient-e-s et repose sur quatre piliers dont la promotion des normes de qualité, d'efficacité et de sécurité élevées pour les produits médicaux à l'échelle mondiale.

Health Emergency Preparedness and Response Authority

Définie depuis le 11 novembre 2020 et lancée le 15 septembre 2021, *Health Emergency Preparedness and Response Authority* (HERA) est une agence sanitaire de l'Union européenne créée pour préparer l'UE à une future pandémie et éviter les erreurs commises au cours de la pandémie de COVID-19⁴⁵³. Le budget total alloué à cette structure qui devrait être opérationnelle d'ici à début 2022 est de 30 milliards d'euros⁴⁵⁴. HERA aura pour missions de :

- Améliorer la coordination de la sécurité sanitaire de l'UE avant et pendant les crises
- Réunir les États membres de l'UE, de l'industrie et les parties prenantes compétentes
- Développer, produire, approvisionner, stocker et distribuer équitable de contre-mesures médicales
- Renforcer l'architecture mondiale de réponse aux urgences sanitaires

⁴⁵² https://ec.europa.eu/health/sites/default/files/human-use/docs/pharma-strategy_report_en.pdf
(09.08.2021)

⁴⁵³ <https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/attachment/870057/Factsheet%20-%20HERA%20-%20EN.pdf.pdf> (05.11.2021)

⁴⁵⁴ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/api/files/document/print/en/ip_21_4672/IP_21_4672_EN.pdf
(05.11.2021)

Comment améliorer l'offre de santé transfrontalière dans le Rhin supérieur ? C'est l'objet du projet INTERREG « Plan d'action trinational pour une offre de santé transfrontalière » porté par l'Euro-Institut/TRISAN et cofinancé par 29 partenaires institutionnels français, allemands et suisses. Concrètement, le projet vise à développer les potentiels de coopération, accompagner les projets en cours, réduire les obstacles liés aux frontières et développer la connaissance mutuelle des systèmes de santé. Par ailleurs, il s'agit également d'élaborer un plan d'action trinational pour structurer la coopération sanitaire dans le Rhin supérieur et définir le rôle futur de TRISAN, centre de compétences trinational pour la coopération en santé actuellement rattaché à l'Euro-Institut. Le projet bénéficie d'un cofinancement européen dans le cadre du programme INTERREG V A Rhin supérieur (Fonds européen de développement régional), de la Confédération suisse (Nouvelle politique régionale) ainsi que des partenaires cofinanceurs du projet ci-dessous.

